Quatre-vingt-huitième année. — N° 35. Le Numéro : 15 francs. Samedi 11 Février 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

TARIF DES DROITS DE DOUANE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

(Décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955.)

Cette brochure de **288 pages**, de format in-4° raisin, tirée sur beau papier et présentée sous couverture de carton fort, comprend, outre un **sommaire analytique**, un **index alphabétique** très détaillé permettant une consultation facile de l'ouvrage et la recherche rapide des différents produits de la nomenclature.

Elle est en vente, sous le **n° 1048-55**, à la **Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e)**, et au bureau de vente de l'Imprimerie nationale, **19, rue Scribe, Paris (9e)** (Recette centrale des finances de la Seine), au prix de **900 F.**

Elle est également expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels.

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant nominations, réintégrations, mutations, mise en disponibilité, acceptation de démission, admissions à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration pénitentiaire) (p. 1667).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur accordé à un consul (p. 1667).

(1 f.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 10 février 1956 convoquant les conseils municipaux pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion des collèges électoraux pour l'élection de sénateurs (p. 1667).

Arrêté portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'officiers de police adjoints de la sûreté nationale (rectificatif) (p. 1668).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 1668).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 1668).

Décrets portant promotions dans les réserves de l'armée de terre (rectificatifs) (p. 1668).

Arrêté portant délégations de signature (p. 1669).

Arrêtés et *décisions* portant inscriptions à des tableaux d'avancement, nominations, titularisations, modifiant ou abrogeant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif :

Administration centrale de la marine (p. 1669).

Service militaire des chemins de fer (réserve) (p. 1669).

Techniciens d'études et de fabrications (p. 1670).

Listes des candidates admises au concours de recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air (p. 1670).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté du 8 février 1956 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1671).

Arrêté du 8 février 1956 relatif aux prix de certains beurres d'importation (p. 1671).

Arrêtés du 9 février 1956 fixant la date des tirages d'amortissement des bons 6 p. 100 1953 et 6 p. 100 1954 des postes, télégraphes et téléphones (p. 1671).

Arrêtés portant délégations de signatures et de pouvoirs (p. 1672).

Arrêtés portant détachements (inspection générale des finances) (p. 1673).

Tarif des droits de douane d'importation et d'exportation (*tableaux annexes*) (rectificatifs) (p. 1673).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêtés du 24 janvier 1956 concernant les attributions de la commission de normalisation, fixant sa composition et portant nomination des membres (p. 1673).

Arrêtés portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat et délégation de signature (p. 1673).

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotions, nominations, attribution de fonctions et de bonification d'ancienneté, réintégrations, affectations, mise en position hors cadres, détachements et annulant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administrateurs civils (p. 1674).

Administration centrale de la marine marchande (p. 1674).

Aviation civile et commerciale (p. 1674).

Ponts et chaussées (p. 1675).

Industrie et commerce.

Arrêté du 9 février 1956 relatif aux attributions du sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce (p. 1677).

Arrêtés portant promotions, reclassements, réintégration et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale) (p. 1677).

Agriculture.

Arrêté du 27 janvier 1956 portant affectation au ministère de l'agriculture d'immeubles domaniaux sis à la Salle-en-Beaumont et à Côtes-de-Corps (Isère) (p. 1678).

Arrêtés portant délégations de signatures (p. 1678).

Arrêté portant délégation d'attributions au commissaire général du concours général agricole de 1956 (p. 1679).

Arrêté portant affectation (eaux et forêts) (p. 1679).

Reconstruction et logement.

Décret du 8 février 1956 portant délégations de signature (p. 1679).

Arrêté du 19 janvier 1956 déclarant urgentes les opérations prévues au projet de reconstruction et d'aménagement de Gorenflos (Somme) (p. 1679).

Arrêté portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux enseignements et aux jurys d'examens ou de concours des personnels techniciens (rectificatif) (p. 1679).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant délégations de signature (p. 1679).

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 1680).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêtés portant promotion, nominations, détachements, mises en congé de longue durée, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Bibliothèques (p. 1680).

Enseignement supérieur (p. 1680).

Enseignement du second degré (p. 1681).

Enseignement du premier degré (p. 1681).

Enseignement technique (p. 1682).

Hygiène scolaire et universitaire (p. 1682).

Jeunesse et sports (p. 1682).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté du 31 janvier 1956 concernant le financement des dépenses, pour l'année 1956, de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer (p. 1682).

Arrêté portant nomination et rectificatifs (office de la recherche scientifique et technique outre-mer et postes et télécommunications) (p. 1682)

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Décret n° 56-143 modifiant le décret n° 45-0179 du 29 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles et le décret n° 55-840 du 27 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret n° 55-568 du 20 mai 1955 modifiant l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 susvisé (rectificatif) (p. 1683).

Décret n° 56-145 fixant le taux des cotisations à payer par les personnes non salariées des professions libérales (rectificatif) (p. 1683).

Arrêtés du 24 janvier 1956 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 1683).

Santé publique et population.

Arrêtés portant nominations, intégration et affectation (administration centrale et services antituberculeux) (p. 1683).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret portant délégations de signature (rectificatif) (p. 1683).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Validation de pouvoirs. — Démissions d'un vice-président et d'un secrétaire. — Nomination de membres d'une sous-commission. — Réunions de commissions du vendredi 10 février 1956 (p. 1683).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1685).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions des 9 et 10 février 1956. — Convocations de commissions (p. 1686).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 1687).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux porteurs des bons 6 p. 100 1953 et 6 p. 100 1954 des postes, télégraphes et téléphones (p. 1688).

AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes dans les services extérieurs du ministère de l'agriculture (p. 1688).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice d'Albert (Somme) (p. 1688).

Annonces (p. 1689).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 10 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 10 février 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 233).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 janvier 1956:

Est admis, après avis de la commission de réforme, à faire valoir ses droits à une pension de retraite:

(A compter du 13 janvier 1956.)

M. Antoni (Louis), surveillant de 1re classe à la maison d'arrêt d'Epinal (application des dispositions de l'article L. 6 [§ 1er] du code des pensions de retraite).

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

(A compter du 1er février 1956.)

M. Ratier (André), premier surveillant de 1re classe au centre pénitentiaire de Mauzac (application des dispositions de l'article 4 [§ 2] du code des pensions de retraite).

(A compter du 5 février 1956.)

M. Lecourt (Constant), surveillant de 1re classe à la maison d'arrêt de Blois (application des dispositions de l'article 4 [§ 2] du code des pensions de retraite).

Est admis d'office à faire valoir ses droits à une pension de retraite:

(A compter du 25 février 1956.)

Mme Delos, née Fouro (Marie-Thérèse), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Perpignan (application des dispositions de l'article L. 6 [§ 2] du code des pensions de retraite).

Est nommée, par nécessité de service, dame comptable (2e classe):

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Rennes: Mme Segaud (Juliette), dame économe (2e classe) à la direction de la circonscription pénitentiaire de Rennes.

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Rennes: M. Blanchard (François), commis de 1re classe au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

A la maison centrale de Poissy: M. Durand (Bernard), éducateur stagiaire à la maison d'arrêt de Rethel.

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Marseille: M. Mercier (Louis), surveillant chef de 1re classe à la prison Chave, à Marseille (établissement supprimé).

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Toulouse: M. Guichard (Georges), surveillant chef de 2e classe à la maison d'arrêt de Castres (établissement supprimé).

A la maison centrale Ney, à Toul: M. Charneux (Jules), surveillant chef adjoint de 1re classe au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

Aux prisons de Fresnes: M. Goudal (Georges), surveillant de 3e classe au centre pénitentiaire de Mauzac.

A la maison d'arrêt de Gannat: M. Ducher (Clément), surveillant de 5e classe à la maison centrale de Caen.

Au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Martineau (Paul), surveillant de 4e classe au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

A la maison d'arrêt de Nantes: M. Trividic (Jean), surveillant de 6e classe à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt: M. Poidevin (Jules), surveillant de 1re classe à la maison d'arrêt de Laon.

A la maison d'arrêt de Toulouse: Mme Lestrie (Jeanne), surveillante de 3e classe à la maison d'arrêt de Pau.

A la maison centrale de Melun:

M. Drusse (Eugène), surveillant de 1re classe au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

M. Ragot (Henri), surveillant de 4e classe au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

M. Roumy (Camille), surveillant de 5e classe au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Montpellier: M. Souton (Joseph), surveillant de 2e classe à la maison centrale d'Eysses.

A la maison d'arrêt de Roanne: M. Sabatier (Maurice), surveillant de 1re classe à la maison d'arrêt de Valence.

A la maison d'arrêt de Valence: M. Faure (Maurice), surveillant de 2e classe à la maison d'arrêt de Roanne.

Sont mutés, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Carpentras: Mme Nival (Blanche), surveillante de petit effectif de 3e classe à la maison centrale de Clairvaux.

A la maison d'arrêt de Toulouse: Mme Guichard (Marie-Louise), surveillante de petit effectif de 1re classe à la maison d'arrêt de Castres.

Est nommé sous-chef d'atelier de 6e classe:

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Lefevre (Charles), surveillant de 1re classe à la maison d'arrêt de la Santé.

Sont nommés sous-chefs d'atelier de 7e classe:

Aux prisons de Fresnes:

M. Joseph (René), surveillant de 1e classe aux prisons de Fresnes.

M. Garnier (Claude), ouvrier libre aux prisons de Fresnes.

Sont réintégrées en qualité de surveillante de 3e classe:

A la maison centrale de Haguenau:

Mme Merre (Renée), placée dans la position de disponibilité par arrêté du 26 novembre 1953.

Mme Garel (Marthe), placée dans la position de disponibilité par arrêté du 26 octobre 1953.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 11 décembre 1955 en tant qu'il accepte la démission de:

M. Doizelet (Georges), surveillant de 4e classe à la maison centrale de Melun.

Est placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de deux ans:

(A compter du 6 janvier 1956.)

Mme Guidal (Jeanne), surveillante de 2e classe à la maison centrale de Haguenau.

Est acceptée, à compter du 1er décembre 1955, la démission de:

M. Le Bourhis (Marcel), surveillant de 5e classe à la maison d'arrêt de la Santé.

Par arrêté du 7 février 1956:

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 6 janvier 1956 en tant qu'elle mute en la même qualité, à la maison centrale de Fontevrault:

M. Rumeau (Baptiste), sous-directeur (1re classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux, placé ultérieurement en congé de longue durée.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 6 janvier 1956 en tant qu'elle mute en la même qualité, à la direction de la circonscription pénitentiaire de Paris:

M. Soulie (Paul), sous-directeur (1re classe) à la maison centrale de Fontevrault.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Maurice Monnier en qualité de consul de l'Equateur à Lyon.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 10 février 1956 convoquant les conseils municipaux pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion des collèges électoraux pour l'élection de sénateurs.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948;

Vu le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'élection des membres du Conseil de la République;

Vu la notification de l'option de M. Pierre de Chevigny, sénateur de Meurthe-et-Moselle, pour le mandat de député adressée le 2 février 1956 par le président du Conseil de la République et parvenue le même jour au ministère de l'intérieur,

Décrète:

Art. 1er. — Le collège électoral, composé des députés, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux, est convoqué au chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle le 25 mars 1956 pour procéder à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Pierre de Chevigny, élu à l'Assemblée nationale le 2 janvier 1956 et qui a opté pour le mandat de député.

Les conseils municipaux du département de Meurthe-et-Moselle sont convoqués le 4 mars 1956 à l'effet de nommer les délégués et suppléants en vue de cette élection.

Art. 2. — Les réunions des conseils municipaux et du collège électoral fixées à l'article précédent, ainsi que les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et des suppléants que pour l'élection de ce sénateur, auront lieu suivant la forme déterminée par la loi et le décret portant règlement d'administration publique ci-dessus visés.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Alger, le 10 février 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

GILBERT-JULES.

HAUTE-SAÔNE

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948;

Vu le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'élection des membres du Conseil de la République;

Vu la notification de l'option de M. André Maroselli, sénateur de la Haute-Saône, pour le mandat de député adressée le 2 février 1956 par le président du Conseil de la République et parvenue le même jour au ministère de l'intérieur,

Décrète:

Art. 1er. — Le collège électoral, composé des députés, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux, est convoqué au chef-lieu du département de la Haute-Saône le 25 mars 1956 pour procéder à l'élection d'un sénateur en remplacement de M. Maroselli (André), élu à l'Assemblée nationale le 2 janvier 1956 et qui a opté pour le mandat de député.

Les conseils municipaux du département de la Haute-Saône sont convoqués le 4 mars 1956 à l'effet de nommer les délégués et suppléants en vue de cette élection.

Art. 2. — Les réunions des conseils municipaux et du collège électoral fixées à l'article précédent, ainsi que les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et des suppléants que pour l'élection de ce sénateur, auront lieu suivant la forme déterminée par la loi et le décret portant règlement d'administration publique ci-dessus visés.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Alger, le 10 février 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

GILBERT-JULES.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'officiers de police adjoints de la sûreté nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 février 1956:

Page 1421, 2e colonne, 65e ligne, article 4, 1er alinéa, au lieu de: « conditions d'aptitude », lire: « conditions d'aptitudes ».

Page 1422, 1re colonne, 5e ligne, article 5, 3e alinéa, au lieu de: « du corps des inspecteurs de police de la sûreté nationale », lire: « du corps des officiers de police adjoints de la sûreté nationale ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1956:

Page 1183, 2e colonne, au lieu de: « Fabre (Joseph-Fernand-Alphonse), ancien soldat du 235e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 543 au recrutement de Perpignan », lire: « 253e régiment d'infanterie » (le reste sans changement).

Page 1184, 1re colonne, au lieu de: « Héraud (Constant-Alphonse-Alexandre) », lire: « Héraud (Constant-Adolphe-Alexandre) ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Vaille (Ernest), ancien soldat du 53e régiment de chasseurs alpins, mle 805 au recrutement du Puy », lire: « Vaille (Ernest), ancien soldat du 53e régiment de chasseurs alpins, classe 1910, mle 805 au recrutement du Puy ».

Page 1187, 1re colonne, au grade d'officier, au lieu de: « Cordier (François-Raoul), ancien soldat du 8e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1937, mle 564 au recrutement de Blois », lire: « 82e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie » (le reste sans changement).

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1956:

Page 902, 1re colonne, 30e ligne, au lieu de: « Bauche (Gilbert), second maître radio volant, mle 1001.C », lire: « Bauche (Gilbert), second maître radio volant, mle 1001.S.34 »; 43e ligne, au lieu de: « Le Franc (Serge), second maître mécanicien, mle 6020.B. », lire: « Le Franc (Serge), second maître mécanicien, mle 6020.B.28 »; 77e ligne, au lieu de: « Fourmann (Arthur), quartier-maître mécanicien, mle 4058.T.39 », lire: « Fourmann (Arthur), quartier-maître mécanicien, mle 4058.T.29 »; 2e colonne, 34e ligne, au lieu de: « Finet, dit Pirot (René), matelot cuisinier, mle 2878.T.33 », lire: « Finet dit Pirot (René), matelot cuisinier, mle 2978.T.33 ».

Page 9°2, 1re colonne, 48e ligne, au lieu de: « Laurent (Georges), second maître radio, mle 372.Biz.25 », lire: « Laurent (Georges), second maître radio, mle 372.Biz.29 »; 57e ligne, au lieu de: « Bryere (Auguste), premier maître fusilier, mle 538 Biz.24 », lire: « Bryere (Auguste), premier maître fusilier, mle 538 Biz.27 ».

Page 905, 1re colonne, 55e ligne, au lieu de: « Chevalier (François), quartier-maître radio, mle 6776.1 », lire: « Chevalier (François), quartier-maître radio, mle 67.776.1 ».

Décrets portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

RESERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1955, page 12382, 2e colonne:

Au grade de lieutenant de réserve.

Transmissions.

4e région militaire.

Subdivision de Limoges.

Au lieu de: « Gendre (Marie-François), 18 octobre 1955 », lire: « Gendre (Marc-François), 18 octobre 1955 ».

9e région militaire.

Subdivision de Montpellier.

Au lieu de: « Pitizmann (René-Justin-Alphonse), 30 septembre 1955 », lire: « Pfitzmann (René-Justin-Alphonse), 30 septembre 1955 ».

(Le reste sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 janvier 1956:

Infanterie.

Au grade de capitaine.

Page 217, 1re colonne, au lieu de: « Seydoux (Charles-Jacques-Roger), E. M. troupes du Maroc », lire: « Seydoux (Charles-Jacques-Roger), subdivision de Tunis »; au lieu de: « Infanterie métropolitaine, Baud (Casimir-Emile-Alfred-Louis), forces françaises en Indochine », lire: « Infanterie coloniale (pour prendre rang du 1er juillet 1955), Baud (Casimir-Emile-Alfred-Louis), forces françaises en Indochine ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Patissier (Auguste-François), subdivision de Versailles », lire: « Patissier (Auguste-François), subdivision de Marseille ».

Page 218, 1re colonne, au lieu de: « Cavet (Léon-Marie), subdivision de Nantes », lire: « Cavet (Pierre-Léon-Marie), subdivision de Nantes ».

Page 219, 2e colonne, au lieu de: « Hulot (Maurice-Georges), subdivision de Montpellier », lire: « Hulot (Maurice-Georges-Marie-Valéry), subdivision de Montpellier ».

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de capitaine.

Page 220, 2e colonne, au lieu de: « Boye (Morcel-Marie-Robert), subdivision de Tunis », lire: « Boye (Marcel-Marie-Robert), subdivision de Tunis »; au lieu de: « Peyborns (René-Jacques), subdivision de Bordeaux », lire: « Peybernes (René-Jacques), subdivision de Bordeaux »; au lieu de: « B-to (Sauveur), subdivision de Sousse », lire: « Bartolo (Sauveur), subdivision de Sousse »; au lieu de: « Chavallier (Pierre-Marie), commandement de l'A. B. C. du Maroc », lire: « Chevallier (Pierre-Marie), commandement de l'A. B. C. du Maroc »; au lieu de: « De Scorbiac (Louis-Garcias-Marie-René), subdivision de Bordeaux », lire: « De Scorbiac (Louis-Garcias-Maria-René), subdivision de Bordeaux ».

Page 221, 1re colonne, au lieu de: « Pittaco (Démétrius-Panis), E. M. 2e région militaire », lire: « Pittaco (Démétrius-Panos), E. M. 2e région militaire ».

Artillerie.

Au grade de capitaine.

Page 221, 2e colonne, au lieu de: « Versavel (Gérard-François-Hubert), subdivision de Lille », lire: « Versavel (Gérard-François-Hubert-Joseph), subdivision de Lille ».

Page 222, 1re colonne, au lieu de: « Prinet (Lucien-Paul-François), subdivision d'Oran », lire: « Prinet (Lucien-Paul-François), division d'Oran »; au lieu de : « Chamboduc de Saint-Fulgent (Guy-Marie), subdivision de Paris », lire: « Chamboduc de Saint-Pulgent (Guy-Marie), subdivision de Paris »; au lieu de: « Simonnet (Roger-Marie), commandement de l'artillerie du Maroc », lire: « Simonnet (Roger-Jean-Marie), commandement de l'artillerie du Maroc ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Delplanq (Pierre-Henri-Jean-Jacques), subdivision de Versailles », lire: « Delplancq (Pierre-Henri-Jean-Jacques), subdivision de Versailles »; au lieu de: « Galmar (Robert), subdivision de Paris », lire: « Galmard (Robert), subdivision de Paris »; au lieu de: « Lessere (Jean-Marius), subdivision de Toulouse », lire: « Lassere (Jean-Marius), subdivision de Toulouse ».

Page 223, 1re colonne, au lieu de: « Dupamloup (Charles-Maurice), commandement de l'artillerie du Maroc », lire: « Dupanloup (Charles-Maurice), commandement de l'artillerie du Maroc »; au lieu de : « Ducros (Maurice-Firmin), division d'Oran », lire: « Ducros (Maurice-Firmin-Léon), division d'Oran »; au lieu de: « Pillant (André), commandement de l'artillerie du Maroc », lire: « Pillant (André-Adrien-Antoine), commandement de l'artillerie du Maroc ».

Train.

Au grade de capitaine.

Page 224, 1re colonne, au lieu de: « Jaquot (Alfred-Fernand), subdivision de Paris », lire: « Jaquot (Albert-Fernand), subdivision de Paris »; au lieu de: « Clermont (Philippe-Louis), subdivision de Toulouse », lire: « Clermont (Philippe-Augustin-Louis), subdivision de Toulouse ».

Transmissions.

Arme.

Au grade de capitaine.

Page 226, 1re colonne, au lieu de: « Rouquillaud (Robert-Charles), subdivision de Bordeaux », lire: « Rouquillaud (Robert-Jacques), subdivision de Bordeaux ».

Services.

Corps des interprètes militaires.

Au grade de capitaine.

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Bringer (Raymond), forces françaises en Allemagne », lire : « Bringer (Raymond-Alphonse-François), E. M. 6e région militaire ».

Transmissions.

Adjoints du service des matériels.

Subdivision « Transmissions ».

Au grade de capitaine.

Page 228, 2e colonne, au lieu de: « Audibert (Marcel-Léon), commandement des transmissions du Maroc », lire: « Audibert (Marcel Léo), commandement des transmissions du Maroc ».

Intendance.

Au grade de capitaine d'administration.

Page 228, 2e colonne, au lieu de: « Dheilly (Georges-Abel-Victorine), 2e région militaire », lire: « Dheilly (Georges-Abel-Victorice), 2e région militaire ».

Page 229, 1re colonne, au lieu de: « Theren (Jules), 10e région militaire », lire: « Theron (Jules), 10e région militaire ».

Page 231, 2e colonne, sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates mentionnées ci-après:

Les sous-lieutenants:

Arme blindée et cavalerie.

Forces françaises en Indochine.

(En situation d'activité.)

Au lieu de: « De Mordvine Stschodro (Georges-Oled-Alexandre), 1er novembre 1955 », lire: « De Mordvine Stschodro (Georges-Oleg-Alexandre), 1er novembre 1955 ».

Artillerie.

Troupes du Maroc.

Commandement de l'artillerie.

Au lieu de: « Fromentin (Jan-Claude), 21 janvier 1956 », lire: « Fromentin (Jean-Claude), 21 janvier 1956 ».

(Le reste sans changement.)

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-171 du 7 février 1956 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées, et notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du 2 février 1956 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Arrête:

Art. 1er — Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean Risterucci, directeur de cabinet, pour signer tous actes, arrêtés et décisions relevant de la compétence du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), à l'exclusion des décrets.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de cabinet, la délégation de signature est exercée, dans les mêmes conditions, par M. Alphonse Dutouquet, chef de cabinet.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

HENRY LAFOREST.

Administration centrale de la marine.

Par décision du 19 janvier 1956:

La décision du 26 octobre 1950 portant inscription à la suite du tableau d'avancement de 1949 pour le grade d'administrateur en chef de 1re classe des services centraux est annulée en ce qui concerne:

M. Marcotte (J.-A.), administrateur principal.

M. Fabrikant (M.), administrateur principal.

Est inscrit à la suite du tableau d'avancement de 1949 pour le grade d'administrateur en chef de 2e classe des services centraux:

M. Fabrikant (M.), administrateur principal.

Est inscrit au tableau d'avancement de 1950 pour le grade d'administrateur en chef de 2e classe des services centraux:

M. Marcotte (J.-A.), administrateur principal.

Par décision du 19 janvier 1956, est inscrit au tableau d'avancement, au titre de l'année 1956, pour le grade d'administrateur en chef de 1re classe des services centraux:

M. Le Gay (Y.-M.), administrateur en chef de 2e classe.

Service militaire des chemins de fer (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1956:

Page 560, état-major de la 3e région militaire, infanterie, au lieu de: « M. le lieutenant Cayrade (Frantz-Marcel-Paul), subdivision de Nantes », lire: « M. le capitaine Cayrade (Frantz-Marcel-Paul), subdivision de Nantes ».

Page 561, état-major de la 10e région militaire, division d'Oran, au lieu de: « Infanterie, M. le capitaine Camilleri (Fernand), division d'Oran », lire: « Arme blindée et cavalerie, M. le capitaine Camilleri (Fernand-Salvator), division d'Oran »; au lieu de: « M. le lieutenant d'infanterie Lopez (Michel), division d'Oran », lire: « M. le capitaine d'infanterie Lopez (Michel), division d'Oran ».

Techniciens d'études et de fabrications.

Par arrêté du 24 janvier 1956, l'arrêté du 16 mars 1955, portant intégration dans les grades du corps des techniciens d'études et de fabrications des travaux mécaniques des services des transmissions, de l'intendance, du génie, du matériel et de la santé, est modifié comme suit en ce qui concerne l'intégration dans ce corps de M. Schuller (Prosper):

M. Schuller (Prosper), agent sur contrat, est nommé, à compter du 1er janvier 1954, dans le grade de technicien (4e échelon) du corps de techniciens d'études et de fabrications des travaux mécaniques des services des transmissions, de l'intendance, du génie, du matériel et de la santé.

Sa titularisation dans ce corps de techniciens prendra effet à compter du 1er septembre 1954. (Régularisation.)

Par arrêté du 24 janvier 1956, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 16 mars 1955 (*Journal officiel* du 29 mars 1955, p. 3077) sont abrogées en ce qui concerne MM. Moineau (René), Leclerc (Robert), Roux (Pierre), Conter (Armand) et Henry (Pierre), et remplacées par les suivantes:

Les agents sur contrat dont les noms suivent sont nommés et titularisés, à compter du 1er janvier 1954, dans le grade de technicien du corps de techniciens d'études et de fabrications des travaux mécaniques des services des transmissions, de l'intendance, du génie, du matériel et de la santé à l'échelon ci-après:

Au 7e échelon.

M. Moineau (René), direction du matériel.

Au 4e échelon.

M. Leclerc (Robert), direction du matériel.

M. Roux (Pierre), direction du matériel.

Au 3e échelon.

M. Conter (Armand), direction du matériel.

M. Henry (Pierre), direction du matériel.

Par arrêté du 24 janvier 1956, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 11 février 1955 (*Journal officiel* du 6 mars 1955, p. 2442) sont abrogées en ce qui concerne M. Favier (Alphonse) et remplacées par les suivantes:

M. Favier (Alphonse), de la direction du matériel, est nommé et titularisé, à compter du 1er janvier 1954, au 5e échelon du grade de technicien du corps de techniciens d'études et de fabrications des travaux de laboratoire des services de l'intendance, du génie, du matériel et de la santé.

Listes des candidates admises au concours de recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air.

I. — LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATES AYANT SATISFAIT AUX ÉPREUVES DU CONCOURS DES 1er ET 2 DÉCEMBRE 1955, PORTANT RECRUTEMENT DE PERSONNEL MILITAIRE FÉMININ DE L'ARMÉE DE L'AIR

Référence: D. M. n° 1130/DN/A/CAB/EMP/LA du 24 janvier 1956.

Secrétaires.

Banse (Micheline-C.-M.) (1). — III (*).
Bardiaux (Claudie) (1). — III.
Bedouet (Régine-G.-D.) (1). — III.
Boutin (Marie-Françoise) (1). — III.
Brandy (Geneviève) (1). — III.
Carre (Jacqueline-M.). — IV.
Carrère (Yvette-C.-L.) (1). — III.
Chabrillat (Marguerite-M.-E.). — IV.
Clamens (Geneviève-H.-M.). — IV.
Couhault (Françoise-C.-H.). — II.
Dammermant (Simone-R.) (1). — Air Algérie.
Delaunay (Nicole-B.-F.) (1). — I.
Ferrer (Bienvenido). — IV.
Fournier (Monique-M.-M.). — I.
Gardeisen (Renée-D.) (1). — Air Algérie.
Garrec (Ginette-F.-Y.). — II.
Genty (Thérèse-M.) (1). — IV.
Grenette (Denise-E.). — I.
Laguri (Violette-S.) (1). — II
Leccia (Irène-A.). — IV.
Lemoine (Yvonne-M.-M.) (2). — II.
Levy (Marthe-H.). — II.
Lopez (Paule). — Air Algérie.
Mainguenaud (Marie-Rose-J.) (1). — II.
Menard (Christiane-M.) (1). — II.
Muse (Léone-C.-M.). — II.
Pichollet (Colette-D.). — IV.
Pierre (Mireille). — II.
Piriou (Solange-J.) (1). — II.
Poligny (Gilberte-L.-M.) (1). — IV.
Quercy (Delphine-L.-T.) (1). — II.
Rodesch (Anne-M.) (2). — II.
Schwaab (Geneviève-M.) (1). — III.
Teboul (Annie) (1). — Air Algérie.
Thibaut (Danièle-S.). — II.
Thiollet (Andrée) (1) (2). — III.
Tournier (Suzanne-M.-J.) (1). — III.
Troadec (Nicole). — II.
Valente (Liliane-M.) (1). — Air Algérie.
Veron (Nadine-V.). — I.

Dactylographes.

Aksoul (Sarah-J.) (1) — III (*).
Aubrun (Madeleine-L.-J.) (1). — III
Baudin (Jacqueline-C.). — II.
Benivady (Alberte-F.) (1). — IV.
Biger (Marie-T.). — II.
Bodeau (Anne-Marie) (1). — III.
Boulounaud (Jeanne-J.) (1). — III.
Chartier (Geneviève-M.-J.). — II.
Cheminot (Fideline-Y.) (1). — III.
Cheneau (Josette-L.) (1). — III.
Cochard (Elise-F.-M.) (1). — II.
Cyran (Marie-José) (1). — II.
Eiler (Paulette-F.-M.). — I
Gras (Liliane-M.). — I.
Herreyre (Claude) (1). — III.
Lafaurie (Marie-J.) (1). — III.
Laroche (Andrée) (1). — 1re C. A. T. A. C.
Liscouet (Geneviève-M.-F.). — II.
Managau (Raymonde-P.) (1). — III.
Mazeron (Marie-Thérèse). — IV.
Mieze (Gisèle-B.). — II.
Milox (Yolande-J.-R.) (1). — II.
Pierre (Monique-M.-E.). — I.
Plancade (Anne-Marie-M.). — IV.
Ristcucci (Aline-M.-F.) (1). — III.
Sajus (Anna-L.) (1). — III.
Salvador (Odette-A.). — I.
Soumely (Jeannie-M.-L.). — IV.
Spinassouse (Josette) (1). — III.
Thierry (Rolande-R.) (1). — I.

Sténodactylographes.

Bleynie (Odette-L.) (1). — III (*).
Bordenave (Jacqueline-M.) (1). — III.
Catelan (Chloé), veuve Penel-Beaufin. — IV.
Cambet (Jacqueline) (1). — III.
Collon (Gabrielle-M.-C.). — IV.
Dubroc (Yvette) (1). — III.
Faugeras (Nicole-L.) (1). — III.
Gueheneuc (Geneviève-M.-H.). — II
Handtsaem (Antoinette), veuve Jeunet (1) (2). — II.
Jouve (Jeannine-A.) (1). — III.
Labre (Rolande-S.). — II.
Lebrun (Jacqueline-H.) (1). — III.
Mortagne (France) (1). — III.
Nivoliez (Ginette-P.-T.). — IV.
Pepin (Jeanne-E.-J.). — I.
Pierrot (Danièle-P.). — I.
Ribot (Simone-J.-A.). — IV.
Rivera (Julia-R.) (1). — III.
Rustan (Simonne). — IV.

Ravitailleuses documentalistes.

Amiot (Monique-L.-R.). — II (*).
Amiot (Thérèse-M.-M.). — II.
Bonello (Marie-T.-A.). — IV.
Bonnet (Lucette-R.). — IV.
Bouchereau (Christianne) (1) (2) — II.
Daydou (Jeanne-R.-E.) (1). — IV.
Faivre (Marie-L.-M.). — I.
Faure (Micheline), veuve Fradin (1). — III.
Fest (Janine-O.). — IV.
Garcia (Ginette-D.-Y.) (1). — III.
Jourde (Marie-T.). — IV.
Laffond (Sergine-H.). — Air Algérie.
Lebouc (Annette-S.). — II.
Malafosse (Claire-Mary-M.). — IV.
Mathieu (Françoise-B.-M.). — I.
Moutereau (Denise-R.-M.) (1). — III.
Pailhe (Line-P.) (1). — III.
Perbet (Gilberte-M.-R.). — IV.
Pouysegur (Michelle-J.). — IV.
Razouls (Marie-Rose-B.-L.). — IV.

Infirmières.

Bonzom (Augustine-I.). — II (*).
Chabannes (Marie-Thérèse). — IV
Garrigues (Emma-A-J). — IV.
Gilbert (Marie-Elisabeth-T.-F.). — IV.
Grégoire (Germaine-P.) (1). — III
Juge (Suzanne-M.-T.) (1). — IV.
Lavirotte (Geneviève-J.-A.). — II.
Marque (Josette). — Air Algérie.
Rideller (Lucienne). — II.
Robert (Augusta). — II.

Secrétaires médicales.

Boulois (Jocelyne-M.). — IV (*).
Dumets (Jacqueline-M.-A.). — II.
Farmer (Monique) (2). — II.
Fontaliran (Gisèle) (1). — II.
Hertz (Brigitte-M.-P.) (1). — I.
Lajoinie (Claude-F.-A.-M.). — II.
Lapied (Françoise-M.-T.) (1). — I.
Leclerc (Micheline-E.-M.). — II.
Lemoine (Monique). — II.
Nogues (Chantal-A.-J.). — IV.
Pages (Marie-J.). — II.
Pollet (Nicolle-J.-C.-M.) (1). — II.

Laborantines.

Bony (Anne-M.-T.) (1). — II (*).
Gandy (Marie) (1). — III.

Ces candidates seront convoquées par les commandants de régions aériennes, d'airs A. F. N. ou du 1er C. A. T. A. C., le:

1er mars 1956, pour les candidates libres de tout engagement.

1er avril 1956, dernier délai, pour les candidates ayant un préavis à donner à leur employeur.

Après ces dates, aucun sursis d'incorporation ne sera accordé.

(*) Grands commandements d'origine des candidates.

(1) Sous réserve de remplir intégralement les conditions fixées par l'I. M. n° 227/EMGFA/A/Lég. du 12 février 1952, après complément du dossier.

(2) Candidate à un rengagement; fera l'objet d'une décision individuelle à paraître ultérieurement.

II. — Liste complémentaire

Secrétaires.

Le Guédard (Jeannine) (1). — Air Algérie (*).
Vallant (Anne-Marie-T.) (1). — III.
Gely (Ginette-G.) (1). — IV.
Lourson (Marie-F.-J.). — II.
Ruffie (Paulette-M.) (1). — IV.
Besserve (Marcelle-J.) (1). — IV.
Cazaux (Jany-L.-J.) (1). — III.
D'Este (Liliane-A.-B.) (1). — IV.

Dactylographes.

Dubos (Pierrette) (1). — III (*).
Karl (Arlette-A.) (1). — I.
Berbessou (Noëlle-V.-R.) (1). — II.

Sténodactylographes.

Soupa (Monique-J.) (1). — III (*).
Denecheau (Jocelyne) (1). — II.

Ravitailleuses documentalistes.

Cottarel (Jeannine-E.) (1). — IV (*).
Jaubert (Odette). — IV.

Infirmières.

Bichon (Jeanne-M.-C.). — II (*).
Berdaguer (Jacqueline) (1). — IV.
Rebolle (Marie-Louise-C.) (1). — Air Algérie.

Secrétaires médicales

Morillon (Claude-P.) (1) — II (*).

I — Les candidates inscrites sur la liste ci-dessus et susceptibles d'être incorporées dans le P. M. F. A. A. feront l'objet d'une décision individuelle qui paraîtra sous le timbre du service du personnel de l'armée de l'air, 2e bureau.

II. — Il ne sera fait appel à ce personnel, classé par ordre de mérite, qu'en cas de défections parmi les candidates ayant satisfait aux épreuves du concours.

III. — La date de validation de la présente liste est fixée définitivement au 30 avril 1956.

(*) Grands commandements d'origine des candidates.
(1) Sous réserve de remplir intégralement les conditions fixées par l'I. M. n° 227/EMGFA/A/Lég. du 12 février 1952, après complément de dossier.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 8 février 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 12.137.829 F, applicables aux chapitres ci-après du budget des affaires économiques et financières pour l'exercice 1955:

II. — *Services financiers.*

Chap. 31-43. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales	6.755.750 F.
Chap. 31-44. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses.	6.000
Chap 31-91. — Indemnités résidentielles	1.752.944
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires	3.623.135
	12.137.829 F.

Prix de certains beurres d'importation.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;
Vu l'arrêté n° 19-600 du 1er juin 1948;
Vu l'arrêté n° 23-169 du 30 septembre 1955;
Vu l'arrêté n° 23-197 du 29 octobre 1955;
Vu l'arrêté n° 23-166 du 10 décembre 1955;
Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix fixés par l'article 1er de l'arrêté n° 23-197 du 29 octobre 1955 sont applicables aux beurres importés des Etats-Unis d'Amérique et de Suède.

Art. 2. — Les dispositions des articles 1er à 4 de l'arrêté n° 23-166 du 10 décembre 1955 sont applicables aux beurres importés des Etats-Unis d'Amérique et de Suède dont les prix sont fixés par l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 février 1956.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Date du troisième tirage d'amortissement des bons 6 p. 100 1953 des postes, télégraphes et téléphones.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu les articles 75, 77 et 79 de la loi du 30 juin 1923;

Vu l'article 105 de la loi du 16 avril 1930 modifiant l'article 77 susvisé;

Vu le règlement d'administration publique du 18 décembre 1923 et notamment son article 30;

Vu l'article 28 de la loi du 30 juin 1928;

Vu la loi n° 53-74 du 6 février 1953 relative aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1953 (postes, télégraphes et téléphones);

Vu les articles 8 et 78 de la loi n° 53-79 dite loi de finances pour l'exercice 1953;

Vu l'article 32 de la loi n° 53-75 du 6 février 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1953;

Vu le décret n° 53-135 du 20 février 1953 portant application de l'article 8 de la loi de finances pour l'exercice 1953 (postes, télégraphes et téléphones: dépenses d'équipement);

Vu le décret n° 53-336 du 15 avril 1953 relatif à l'émission des bons des postes, télégraphes et téléphones 6 p. 100 1953,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de réaliser la troisième échéance d'amortissement des bons des postes, télégraphes et téléphones 6 p. 100 1953, il sera procédé publiquement au ministère des affaires économiques et financières dans l'une des salles de la direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, le 6 mars 1956, à dix heures trente, au tirage au sort des six bulletins prévus à l'article 4 du décret n° 53-336 du 15 avril 1953.

Les bons dont le numéro se terminera par les chiffres désignés par le sort seront remboursables à partir du 15 avril 1956.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prescrites à l'article 1er:

Le directeur de la dette publique ou son représentant, président;
Le directeur du Trésor ou son représentant;
Le directeur général chargé des opérations financières de la caisse autonome d'amortissement ou son représentant;
L'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones ou son représentant;
Un administrateur du service des émissions, appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
CHARLES FRAPPART.

Date du deuxième tirage d'amortissement des bons 6 p. 100 1954 des postes, télégraphes et téléphones.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu les articles 75, 77 et 79 de la loi du 30 juin 1923;

Vu l'article 105 de la loi du 16 avril 1930 modifiant l'article 77 susvisé;

Vu le règlement d'administration publique du 18 décembre 1923 et notamment son article 30;

Vu l'article 28 de la loi du 30 juin 1928;

Vu l'article 22 de la loi n° 53-1308 du 31 décembre 1953, dite loi de finances pour l'exercice 1954;

Vu la loi n° 53-1333 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1954;

Vu l'article 32 de la loi n° 53-75 du 6 février 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1953;

Vu le décret n° 54-374 du 3 avril 1954 relatif à l'émission des bons des postes, télégraphes et téléphones 6 p. 100 1954,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de réaliser la deuxième échéance d'amortissement des bons des postes, télégraphes et téléphones 6 p. 100 1954, il sera procédé publiquement au ministère des affaires économiques et financières dans l'une des salles de la direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, le 6 mars 1956, à dix heures trente, au tirage au sort des six bulletins prévus à l'article 4 du décret n° 54-374 du 3 avril 1954.

Les bons dont le numéro se terminera par les chiffres désignés par le sort seront remboursables à partir du 15 avril 1956.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prescrites à l'article 1er:

Le directeur de la dette publique ou son représentant, président;

Le directeur du Trésor ou son représentant;

Le directeur général chargé des opérations financières de la caisse autonome d'amortissement ou son représentant;

L'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones ou son représentant;

Un administrateur du service des émissions appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CHARLES FRAPPART.

Délégations de signatures.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrêtent:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Blot, directeur général des impôts, à l'effet de signer, au nom du ministre, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant les dépenses de la direction générale des impôts.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blot, sont autorisés à signer, en son nom, les documents visés à l'article 1er:

Pour le service de la coordination: M. Doumenc, chef de service à la direction générale des impôts.

Pour le service des contributions directes et du cadastre: M. Champion, chef de service délégué des contributions directes et du cadastre.

Pour le service de l'enregistrement: M. Jaillet, chef de service délégué de l'enregistrement.

Pour le service des contributions indirectes: M. Dupré, chef de service délégué des contributions indirectes.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Doumenc, Champion, Jaillet et Dupré, une délégation identique est donnée aux fonctionnaires ci-après appartenant aux services centraux de la direction générale des impôts:

Pour le service de la coordination:

MM. Potier et Dauthy, administrateurs civils.

Pour le service des contributions directes et du cadastre:

MM. Laffitte, chef de service;
Turcq, administrateur civil chargé du bureau de la gestion des crédits;
Savarin-Bonhomme, administrateur civil de 1re classe.

Pour le service de l'enregistrement:

MM. Prenot, administrateur civil chargé du bureau de la gestion des crédits;
Fradin et Le Dacron, administrateurs civils de 1re classe.

Pour le service des contributions indirectes:

MM. Palau, administrateur civil, chef de division;
Duret, administrateur civil chargé du bureau de la gestion des crédits;
Crampagne et Pillet, administrateurs civils de 1re classe.

Art. .. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret du 28 juin 1923 portant règlement sur l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires économiques et financières, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Renaud, directeur du personnel et du matériel, à l'effet de signer, au nom du ministre, à l'exception des décrets, tous les actes individuels ou réglementaires concernant les personnels.

Art. 2. — M. Renaud, directeur du personnel et du matériel, est autorisé à signer, par délégation du ministre, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant le budget du ministère des affaires économiques et financières.

En cas d'absence de M. Renaud, la signature de ces pièces est déléguée à M. Labonnelie, directeur adjoint, ou, en son absence, à M. Dehaye, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud, Labonnelie et Dehaye, la signature des mêmes pièces est déléguée à M. Langlois ou M. Layer, administrateurs civils à la direction du personnel et du matériel.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Renaud, directeur du personnel et du matériel, et, en son absence ou en cas d'empêchement, à M. Labonnelie, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du ministre:

1° Les titres de perception établis pour le recouvrement des retenues pour pensions civiles exigibles en vertu de l'article L. 8 du code des pensions civiles et militaires de retraite pour la validation des services d'auxiliaire, de temporaire, d'aide ou de contractuel;

2° Les titres de perception établis pour le recouvrement des retenues, majorées d'intérêts de retard, dues pour la constitution des pensions civiles par les fonctionnaires placés en service détaché;

3° Les titres de perception établis pour le recouvrement de la contribution complémentaire aux charges résultant pour l'Etat de la constitution de la pension des fonctionnaires du ministère des affaires économiques et financières en service détaché et dont le versement incombe aux collectivités ou établissements publics bénéficiant de ce détachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud et Labonnelie la signature de ces pièces est déléguée à M. Langlois, administrateur civil à la direction du personnel et du matériel.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 1956

ROBERT LACOSTE.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Leonnet (Charles), secrétaire général de la loterie nationale, à l'effet de signer, au nom du ministre des affaires économiques et financières:

1° Les arrêtés et décisions concernant les modalités d'émission et de tirage des tranches ordinaires et spéciales de la loterie nationale, ainsi que la fixation des prix de rachat des billets et fractions de billets;

2° Tous engagements de dépenses, toutes ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes et, plus généralement, toutes pièces comptables concernant le compte spécial « Service financier de la loterie nationale ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 1956.

ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 8 février 1956 fixant les attributions du secrétaire d'Etat au budget,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Roger Goetze, directeur du budget, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du secrétaire d'Etat au budget, tous actes, arrêtés, décisions ou conventions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit, et prendra effet à compter du 2 février 1956.

Fait à Paris, le 8 février 1956.

JEAN FILIPPI.

Délégation de pouvoirs.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Sur le rapport du chef de service du contentieux, agent judiciaire du Trésor public,

Vu le décret n° 53-180 du 9 mars 1953 autorisant le ministre des finances à déléguer certains de ses pouvoirs,

Arrête:

Art. 1er. — Le pouvoir de prendre toutes décisions individuelles ou réglementaires concernant les affaires suivies par le service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public, à l'exclusion du pouvoir de contresigner les décrets, est délégué à M. Adher (Louis-Jean-Julien), chef dudit service, agent judiciaire du Trésor public.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Adher, la même délégation est donnée à M. Fischer (Maurice-Elie), directeur adjoint au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public, et à MM. Launay (Roger-Albert-Henri) et Ambialet (Charles-Louis-Eugène), administrateurs civils de classe exceptionnelle audit service.

Art. 3. — Le chef du service du contentieux, agent judiciaire du Trésor public, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 1956.

ROBERT LACOSTE.

Inspection générale des finances.

Par arrêtés en date du 10 février 1956:

M. Giscard d'Estaing (Valéry), inspecteur des finances de 2e classe, a été placé en service détaché, à compter du 3 janvier 1956, pour exercer son mandat de membre de l'Assemblée nationale.

MM. Chaban-Delmas (Jacques), Gaillard (Félix), inspecteurs des finances de 1re classe, en service détaché, ont été maintenus dans cette position, pour exercer leur mandat de membre de l'Assemblée nationale, à compter de la même date.

Tarif des droits de douane d'importation et d'exportation.

QUATRIÈME RECTIFICATIF

Annexe au décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1955, pagination spéciale:

Page 118, position 60-05, B. « Vêtements », colonne Taux des droits en tarif minimum:

Intervertir les droits des sous-positions « c » et « d » (mettre 30 p. 100 en regard de « c » et 25 p. 100 en regard de « d »).

Intervertir les droits des sous-positions « e » et « f » (mettre 25 p. 100 en regard de « e » et 22 p. 100 en regard de « f »).

Intervertir les droits des sous-positions « g » et « h » (mettre 35 p. 100 en regard de « g » et 30 p. 100 en regard de « h »).

Intervertir les droits des sous-positions « i » et « j » (mettre 30 pour 100 en regard de « i » et 25 p. 100 en regard de « j »).

Page 180, position 84-10, colonne Désignation des produits, dans le texte de la position, à la 11e ligne, supprimer: « balatum ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1956:

Page 1545, position 84-46:

Sous-position « A », colonne Désignation des produits, au lieu de: « des glaces », mettre: « de la glace ».

Sous-position B, mettre entre parenthèses la mention: (autres que celles du paragraphe A).

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Commission de normalisation.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, la commission de normalisation instituée au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme par l'arrêté du 2 octobre 1945 a été chargée de formuler un avis sur toutes les questions relatives à la normalisation qui lui seront soumises par le ministre, par les directeurs ou chefs de service du ministère ou par son président.

La commission est constituée:

1° Par des fonctionnaires chargés d'organiser et de diriger l'instruction des affaires de normalisation dans les directions et services suivants:

Direction générale des chemins de fer et des transports.
Direction générale du tourisme.
Direction des routes et de la circulation routière.
Direction des ports maritimes et des voies navigables.
Direction des bases aériennes.
Laboratoire central des ponts et chaussées.
Service central d'études techniques.
Service de documentation des ponts et chaussées.
Institut géographique national.

2° Par des ingénieurs en chef ou ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées, dont le nombre pourra varier de trois à six, choisis en raison de leur compétence particulière ou de la nature de leurs fonctions.

Un arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme nomme les membres, ainsi que le secrétaire et le secrétaire adjoint de la commission.

Sur la proposition du président de la commission, des personnes étrangères à la commission, fonctionnaires ou non, choisies en raison de leur compétence, pourront être appelées, par décision du ministre, à siéger à la commission pour certaines affaires déterminées avec voix consultative.

Les articles 1er, 2 et 4 de l'arrêté du 2 octobre 1945, modifié par l'arrêté du 25 novembre 1952 instituant une commission de normalisation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, sont abrogés.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, ont été nommés membres de la commission de normalisation:

MM.

Prot, inspecteur général des transports, président (direction générale des chemins de fer et des transports).

Jocard, administrateur civil (direction générale du tourisme).

Mardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées (direction des routes et de la circulation routière).

Babinet, ingénieur en chef des ponts et chaussées (direction des ports maritimes et des voies navigables).

Meunier, ingénieur en chef des ponts et chaussées (direction des bases aériennes).

Duriez, inspecteur général des ponts et chaussées (laboratoire central des ponts et chaussées).

Robinson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service central d'études techniques.

Lehanneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de documentation des ponts et chaussées.

Cruset, ingénieur en chef géographe (institut géographique national).

Geny, ingénieur en chef des ponts et chaussées, secrétaire de la 3e section du conseil général des ponts et chaussées.

Velitchkovitch, ingénieur des ponts et chaussées à Rouen.

Thery, ingénieur des ponts et chaussées à Metz.

M. Drouhin, ingénieur des travaux publics de l'Etat (cadre des transports), a été chargé des fonctions de secrétaire de la commission.

Mme Benoît, employée de bureau, remplira provisoirement les fonctions de secrétaire adjoint de la commission.

L'arrêté du 2 octobre 1945, modifié par l'arrêté du 25 novembre 1952 nommant les membres de la commission de normalisation, est abrogé.

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 2 février 1956 portant nomination du directeur du cabinet et du chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme:

Chef adjoint de cabinet.

M. Barthélemy (Jean).

Conseillers techniques.

M. Lavaill, maître des requêtes au conseil d'Etat.
M. Desmarets, conseiller référendaire à la cour des comptes.
M. Eisenmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Chef du secrétariat particulier.

M. André Pinton.

Attaché de presse.

M. Georges-Marie Bernanose, chef de service à la radiodiffusion-télévision française.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à dater du 2 février 1956.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

AUGUSTE PINTON.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-169 du 7 février 1956 relatif aux attributions du ministère des affaires économiques et financières;

Vu le décret n° 56-178 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 2 février 1956 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Louis Lagnace, directeur du cabinet, et, en son absence, à M. Henri Roth, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et portera effet à dater du 1er février 1956.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

AUGUSTE PINTON.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Barincou (Marcel), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur, échelon exceptionnel, détaché auprès de la Régie autonome des transports parisiens, est placé en position hors cadre à compter du 1er janvier 1955.

Administration centrale de la marine marchande.

Par arrêté du 19 janvier 1956, M. Pasqualini, agent supérieur de 3e classe, 6e échelon, est inscrit au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1954 pour le grade d'agent supérieur de 2e classe, 1er échelon.

Par arrêté du 19 janvier 1956, M. Pasqualini, agent supérieur de 3e classe, 6e échelon, est promu, pour compter du 9 mars 1954, agent supérieur de 2e classe, 1er échelon (indice 330).

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 21 janvier 1956, en exécution du tableau d'avancement fixé pour la période comprise entre le 1er juillet 1955 et le 30 juin 1956, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus aux classes, grades et dates ci-après:

AVANCEMENT DE CLASSE

INGÉNIEURS ADJOINTS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

De 2e classe.

A dater du 1er janvier 1956: M. Michel (Claude).
A dater du 14 janvier 1956: M. Andreoletti (Jean), compte tenu de 1 mois 17 jours de services militaires. Services militaires épuisés.
A dater du 30 janvier 1956: M. Augustin (Daniel).
A dater du 1er février 1956: M. Le Hegarat (Guy).
A dater du 18 février 1956: M. Mayencon (René).
A dater du 1er mars 1956: M. Theron (André).

De 1re classe.

A dater du 5 janvier 1956: MM. Chiari (Jean), Montech (Jean).
A dater du 30 janvier 1956: M. Charron (André).
A dater du 5 février 1956: M. Roussel (Jean-Claude).
A dater du 5 mars 1956: M. Monet (Roger).

AVANCEMENT DE GRADE

INGÉNIEURS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

De 4e classe.

A dater du 1er janvier 1956: MM. Masson (Jean), Muvien (Etienne).
A dater du 6 janvier 1956: M. Pourcel (Edouard).
A dater du 16 janvier 1956: MM. Forestier (Jacques), Chevre (Hubert).
A dater du 17 janvier 1956: M. Laboissette (Louis).
A dater du 27 janvier 1956: M. Richon (Roger).
A dater du 28 janvier 1956: M. Revauger (Jean).
A dater du 30 janvier 1956: M. Colas (Charles).
A dater du 1er février 1956: MM. Miara (Jean), Zilhardt (Jean).
A dater du 15 février 1956: M. Derœux (René).
A dater du 16 février 1956: M. Bricault (Robert).
A dater du 17 février 1956: M. Beving (Roger).
A dater du 29 février 1956: M. Laurent (Albert).
A dater du 1er mars 1956: M. Poullain (Pierre).
A dater du 24 mars 1956: M. Bartherote (Georges).
A dater du 30 mars 1956: M. Tauvy (Jean).

AVANCEMENT DE CLASSE

INGÉNIEURS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES DE 3e CLASSE

A dater du 1er janvier 1956: M. Chappaz (Raymond).
A dater du 3 janvier 1956: M. Piard (Kléber).
A dater du 6 janvier 1956: M. Champollion (Guy).
A dater du 30 janvier 1956: M. Galliot (Jacques).
A dater du 1er février 1956: M. Aggery (Pierre).
A dater du 11 février 1956: M. Tidiere (Louis).
A dater du 1er mars 1956: MM. Clavel (Auguste), Hadjadj (Fernand), Georget (Jean).
A dater du 30 mars 1956: M. Casanobe (Georges).

De 2e classe.

A dater du 1er janvier 1956: MM. Boisseau (Gilbert), Bonvoisin (Louis), Borgniet (Paul), Brus (Rémi), Chavot (Eloi), Jalu (Raymond), Lemoine (Robert), Martignon (Clément), Maugy (Georges), Vandenbussche (Jean), Viart (René), Virot (Robert), Welsch (René).
A dater du 1er février 1956: MM. Graffouliere (Félix), Marx (Jean).
A dater du 1er mars 1956: M. Villenave (Jean).

De 1re classe.

A dater du 1er janvier 1956: M. Renaud (Edouard).

Par arrêté en date du 23 janvier 1956, M. Astruc (Jean), contrôleur de la navigation aérienne, 1er échelon, en disponibilité, est réintégré dans son emploi, à compter du 4 novembre 1955.

Compte tenu d'une interruption de services d'une durée totale de 2 ans 1 jour (services militaires et disponibilité), le point de départ de l'ancienneté de M. Astruc dans le 1er échelon de son grade est reporté du 20 octobre 1953 au 21 octobre 1955.

L'article 3 de l'arrêté du 30 décembre 1955 concernant M. Le Cadre est annulé.

Compte tenu d'une interruption de services d'une durée totale de 2 ans 1 mois 9 jours (services militaires et disponibilité), le point de départ de l'ancienneté de M. Le Cadre dans le 1er échelon du grade de contrôleur de la navigation aérienne est reporté du 20 octobre 1953 au 29 novembre 1955.

La durée des bonifications pour services militaires utilisables pour l'avancement ultérieur des intéressés est fixée comme suit:

M. Astruc (Jean): 1 an 12 jours.
M. Le Cadre (Joseph): 1 an 5 mois 26 jours.

Par arrêté en date du 26 janvier 1956, les dispositions de l'arrêté du 12 décembre 1955 portant nomination de contrôleurs de la navigation aérienne stagiaires, à compter du 1er octobre 1955, sont annulées en ce qui concerne MM. Rolin (Roland), Léon (Roger), Faure (Fortuné), nommés et titularisés dans le corps des contrôleurs de la navigation aérienne, à compter du 1er janvier 1955, par arrêté du 20 décembre 1955.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Dufau (André), administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), en position de disponibilité, est réintégré dans son emploi.

Cette réintégration prendra effet à la date de reprise de ses fonctions par l'intéressé.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Gassiole (Henri), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1re classe (ponts et chaussées), détaché auprès du ministère de la reconstruction et du logement en qualité d'ingénieur principal, est maintenu dans la même situation pour une période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1955.

Par arrêté du 26 janvier 1956, est reportée du 1er octobre 1955 au 1er novembre 1955 la date d'effet de l'arrêté du 10 octobre 1955 aux termes duquel M. Prinzivalle (Pierre), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées), détaché au service des travaux publics de l'Algérie, est réintégré pour ordre dans son cadre d'origine et détaché auprès du port autonome de Strasbourg pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Hanot (Georges), employé de bureau des ponts et chaussées de 7e échelon, attaché au service ordinaire des ponts et chaussées du Pas-de-Calais, est mis à la disposition du ministère de l'éducation nationale pour y occuper un emploi de commis stagiaire.

L'intéressé sera placé dans la situation de service détaché pour une durée d'un an, à compter du 1er mars 1955.

Par arrêté en date du 26 janvier 1956, M. Foin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, détaché à l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme (direction des ports maritimes et des voies navigables), a été nommé, avec effet du 1er février 1956, chef du service central des ports maritimes et du service central de contrôle des voies ferrées des ports maritimes, en remplacement de M. Boucher, promu inspecteur général, qui demeurera chargé toutefois de toutes les questions de défense nationale intéressant les ports maritimes.

M. Foin demeure, en outre, chargé des fonctions de chef du service exploitation et plan des ports maritimes.

Par arrêté en date du 26 janvier 1956, M. Mabs (Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bar-le-Duc, a été chargé à la résidence de Moulins, pour compter du 1er février 1956, du service des ponts et chaussées du département de l'Allier, en remplacement de M. Plante, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 26 janvier 1956, M. Mathieu, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service ordinaire des ponts et chaussées du département des Alpes-Maritimes, a été désigné comme administrateur provisoire du réseau secondaire d'intérêt général du chemin de fer de la Provence.

Par arrêté en date du 26 janvier 1956, les bonifications d'ancienneté suivantes ont été accordées, par application de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, aux fonctionnaires du corps des ponts et chaussées ci-après désignés:

1° Inspecteurs généraux des ponts et chaussées.

MM.

Mabilleau (René), 7 mois 13 jours.
Vanneufville (Gaston), 3 mois 22 jours.
Haguenau (Daniel), 6 mois 3 jours.
Villevieille (Marcel), 7 mois 15 jours.
Gosselin (Marcel), 4 mois 27 jours.
Levy (Louis-A.), 11 mois 21 jours.

2° Ingénieurs en chef des ponts et chaussées.

A. — Cadre permanent.

MM.

Eguillon (Georges), 10 mois 4 jours.
Creange (Maurice), 4 mois 27 jours.
Baste (André), 1 mois 21 jours.
Graff (René), 4 mois 21 jours.
Poyet (Robert), 4 mois 27 jours.
Pousset (Paul), 4 mois 24 jours.
Dumas (Paul), 4 mois 25 jours.
Julien (Paul), 4 mois 27 jours.
Liffort de Buffevent, 4 mois 26 jours.
Brousse (Guy), 3 mois 21 jours.
Schuhl (André), 10 mois 27 jours.
Leveque (Gaston), 10 mois 8 jours.
Rault (Jean), 2 mois 11 jours.
Godot (Hippolyte), 3 jours.
Joigneau (Raymond), 4 mois 24 jours.
Rayrole (Léon), 6 mois 13 jours.
Monier (Lucien), 11 mois 18 jours.
Couteaud (Jean), 3 mois 6 jours.
Mougenot (Charles), 4 mois 27 jours.
Martin (Charles), 5 mois 18 jours.
Larras (Jean), 4 mois 27 jours.
Lizee (Jacques), 4 mois 27 jours.
Dautezac (Georges), 4 mois 27 jours.
Pascal (Marcel), 2 ans 1 mois 7 jours.
Brunot (André), 4 mois 27 jours.
Hemar (Jacques), 4 mois 20 jours.
Thiebaut (Pierre), 4 mois 27 jours.
Dutilleul (Jean), 5 mois 20 jours.
Baudet (Jean), 11 mois 23 jours.
Teissier du Cros, 6 mois 27 jours.
Siegfried (René), 4 mois 5 jours.
Laval (Daniel), 4 mois 23 jours.
Bourgin (André), 2 mois 28 jours.
Laffore (Marcel), 4 mois 22 jours.
Lamouroux (François), 4 mois 26 jours.
Joubert (Pierre), 9 mois.
Mothe (Pierre), 4 mois 27 jours.
Michaud (Maurice), 2 ans 4 mois 7 jours.
Filnois (Alfred), 4 mois 7 jours.
Vasseur (Pierre), 4 mois 14 jours.
Vadot (Robert), 4 mois 27 jours.
Gallien (Maurice), 9 mois 20 jours.
Glasser (Georges), 6 mois 25 jours.
Reffay (Louis), 4 mois 12 jours.
Colin (Henri), 7 mois 3 jours.
Haas (Aaron), 3 mois 27 jours.
Mialet (François), 10 mois 4 jours.
Bideau (Emile), 10 mois 22 jours.
Bringer (Raymond), 4 mois 22 jours.
Bussy (André), 2 mois 28 jours.
Boissin (Henri), 11 mois 11 jours.
Lacombe (Marc), 4 mois 24 jours.
Oliver (Urbain), 3 mois 27 jours.
Mabs (Jean), 4 mois 27 jours.
Bernheim (Jean), 4 mois 26 jours.
Malcor (René), 1 an 2 mois 2 jours.
Soubeyrand (Rémi), 10 mois 5 jours.
Leger (Louis), 11 mois 16 jours.
Loriferne (Hubert), 4 mois 26 jours.
Cachera (Alphonse), 5 mois 12 jours.
Lion (Pierre), 5 jours.
Heuze (Henri), 1 an 5 mois 29 jours.
Olivesi (Joseph), 11 mois 22 jours.
Roques (Clément), 4 mois 9 jours.
Pellier (Raymond), 4 mois 27 jours.
Long-Depaquit (A.), 1 an 9 mois.
Aubriot (Jacques), 4 mois 27 jours.
Deutsch (Charles), 5 mois 2 jours.
Duteil (Marcel), 4 mois 24 jours.
Martin (Antoine), 10 mois 10 jours.
Robert (Etienne), 2 ans 4 mois 7 jours.
Peyronnet (Robert), 4 mois 27 jours.
Geais (Robert), 8 mois 12 jours.
Pfahl (Henri), 10 mois 18 jours.
Lamoureux (Jean), 4 mois 25 jours.
Barrillon (Charles), 11 mois 10 jours.
Boulinier (Henry), 4 mois 25 jours.
Grand (Marc), 1 an 11 mois 15 jours.
Paoli (Robert), 4 mois 24 jours.
Dumas (Max), 5 mois 25 jours.
Cantu (Pierre), 4 mois 25 jours.
Cassoux (Robert), 10 mois.
Desbazeille (Pierre), 8 mois 20 jours.
Duminy (André), 4 mois 26 jours.
Marchal (Maurice), 5 mois 10 jours.
Berteloot (René), 4 mois 27 jours.
Vergnes (Albert), 4 mois 27 jours.
Pouliquen (Jacques), 4 mois 24 jours.
Durrieu (Ernest), 4 mois 27 jours.
Vasseur (Jacques), 4 mois 24 jours.
Bouiloche (André), 1 an 6 mois 7 jours.
Kemler (Henri), 1 an 3 mois.
Pezet (Gabriel), 4 mois 28 jours.
Wennagel (Jean-Louis), 8 mois 6 jours.
Richard (Maurice), 4 mois 27 jours.
Bonnemoy (Guy), 4 mois 25 jours.
Clement (Jean), 4 mois 27 jours.
Texier (Georges), 3 mois 23 jours.
Chavagnac (Robert), 4 mois 26 jours.
Carpentier (Pierre), 1 an 8 mois 1 jour.
Sournac (Gustave), 10 mois 17 jours.

B. — Cadre latéral.

MM.

Abrial (René), 4 mois 23 jours.
Lassalvy (Joseph), 1 mois 25 jours.
Martinot (René), 10 mois 10 jours.
Coyne (Louis), 3 mois 29 jours.
Eynard (Jean), 4 mois 27 jours.
Freychet (Louis), 10 mois 11 jours.

C. — Cadre spécial.

MM.

Collin de l'Hortet, 2 ans 4 mois 8 jours.
Giacobbi (Dominique), 4 mois 25 jours.

3° Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées.

A. — Cadre permanent.

MM.

Banette (Francis), 4 mois.
Balensi (Maurice), 4 mois 25 jours.
Peultier (Henri), 4 mois 27 jours.
Artigue (Joseph), 4 mois 10 jours.
Ahu (Jean), 4 mois 22 jours.
Guillon (Pierre), 4 mois 27 jours.
Cambau (Jean-Emile), 2 mois 2 jours.
Lordet (Jean), 4 mois 23 jours.
Olivier (Jean), 4 mois 27 jours.
Mailhebiau (Gilbert), 8 mois 11 jours.
Monneret (Yves), 6 mois 24 jours.
La Roche (André), 9 mois 5 jours.
Bourrieres (Paul), 10 mois 9 jours.
Teyssendier de la Serve (Bernard), 2 ans 4 mois 4 jours.
Vicariot (Henri), 4 mois 27 jours.
Jouvent (Albert), 4 mois 27 jours.
Gallerneau (Prosper), 10 mois 11 jours.
Balch (François), 3 mois 15 jours.
Bontron (Joannès), 8 jours.
Antoine (Georges), 4 mois 27 jours.
Deschamps (Jacques), 2 ans 4 mois 9 jours.
Dumay (Lucien), 1 an 3 mois 5 jours.
Dumas (André), 3 mois 10 jours.
Doyen (Pierre), 8 jours.
Desorges (Robert), 2 ans 4 mois 8 jours.
Giraud (René), 4 mois 27 jours.
Rebuffel (Léon), 1 an 7 mois.
Dreyfuss (Gilbert), 2 ans 4 mois 7 jours.
Vernisse (Jean), 1 an 11 mois 24 jours.
Fournier (Lucien), 4 mois 27 jours.
Lorain Broca (Jacques), 4 mois 27 jours.

Tinturier (Georges), 5 mois 9 jours.
Gobert (Jean), 2 ans 3 mois 20 jours.
Parteau (Jean), 2 ans 4 mois 8 jours.
Lassalle (Jacques), 1 an 1 mois 18 jours.
Krau (Edouard), 9 mois 10 jours.
Fumet (Paul), 6 mois 3 jours.
Thille (Aimé), 2 ans 4 mois.
Aubert (Albert), 2 ans 4 mois 8 jours.
Cassard (Jean), 2 ans 2 mois 28 jours.
Armengaud (Pierre), 2 ans 1 mois 6 jours.
Devouge (Robert), 2 ans 4 mois 5 jours.
Broc (Edouard), 2 ans 4 mois 4 jours.
Clos (Paul), 5 mois 17 jours.
Roux (Jacques), 4 mois 25 jours.
Pages (André), 4 mois 20 jours.
Olliero (Albert), 2 ans 3 mois 14 jours.
Joneaux (René), 2 ans 4 mois 8 jours.
Guinvarch (Pierre), 4 mois 27 jours.
Trede (Charles), 4 mois 26 jours.
Gaudel (Jean), 2 ans 3 mois 29 jours.
Banal (Michel), 4 mois 21 jours.
Michel (Jacques), 2 ans 4 mois 9 jours.
Tessonneau (Pierre), 5 mois 20 jours.
Mahé (François), 7 mois 22 jours.
Ferradini (Robert), 4 mois 22 jours.
Poitrat (Raymond), 2 mois 12 jours.
Durand-Dubief (Maurice), 2 mois 11 jours.
Bouzoud (Albert), 3 mois 1 jour
De Conihout (Pierre), 2 ans 4 mois.
Parant (Jacques), 11 mois 17 jours.
Galard (Ernest), 1 an 23 jours.
Laurent (Michel), 3 mois 4 jours.
Blaise (Pierre), 2 ans 2 mois 8 jours.
Pavaux (Emile), 4 mois 26 jours.
Bilquel (Henri), 2 ans 2 mois 27 jours.
Bonafos (André), 4 mois 11 jours.
Gruot (Jacques), 2 ans 1 mois 23 jours.
Benquet (Robert), 4 mois 24 jours.
Dreyfous-Ducas (Daniel), 7 mois 18 jours.
Becker (Edouard), 2 ans 4 mois.
Croquet (Guy), 5 mois 19 jours.
Baron (Marcel), 23 jours.
Ortet (François), 6 mois 2 jours.
Pierre (Marcel), 4 mois 27 jours.
Castille (Alexis), 4 mois 27 jours.
Chamblan (Louis), 9 mois 5 jours.
Sallenave (Camille), 10 mois 8 jours.
Huet (Marcel), 2 ans 1 mois 18 jours.
Roulet (Jean), 2 ans 1 mois 25 jours.
Thiebault (André), 2 ans 4 mois 5 jours.
Suder (Charles), 9 mois 7 jours.
Heurard de Fontgalland, 2 mois 2 jours.
Lecomte (Pierre), 2 ans 2 mois 11 jours.
Parinet (Louis), 3 mois 17 jours.
Bœuf (Robert), 2 mois 11 jours.
Sireyjol (Pierre), 2 ans 1 mois 23 jours.

Millier (Jean), 3 mois 1 jour.
Rousselin (Michel), 6 mois 8 jours
Genthon (Michel), 1 an 7 mois.
Chanu (André), 2 mois 22 jours.
Heckenroth (Maurice), 4 mois 22 jours.
Odier (Lionel), 2 ans 2 mois 15 jours.
Bochet (Henri), 2 ans 1 mois 23 jours.
Vergne (Jean), 2 mois 29 jours.
Ansart (René), 1 an 10 mois 22 jours.
Brisson (Claude), 2 ans 1 mois 22 jours.
Garabiol (Robert), 2 ans 1 mois 24 jours.
Flajoliet (Bernard), 3 mois 6 jours
Schaerer (Pierre), 11 mois 26 jours.
Rey (Paul), 2 ans 4 mois 2 jours.
Colas (Gérard), 2 ans 3 mois 29 jours.
Martin (Pierre), 2 ans 3 mois 27 jours.
Chapoulie (Jean), 5 mois 3 jours.
Guiochon (Georges), 2 ans 10 mois 1 jour.
Saint-Requier (Edouard), 4 mois 27 jours.
Albert (Maurice), 3 mois 18 jours.
Halbronn (Georges), 5 mois 23 jours.
Wilbois (Michel), 2 mois 11 jours.
Lefebvre (Charles), 3 mois 21 jours.
Tieri (Lucien), 2 mois 29 jours.
Gervais de Rouville, 2 mois 1 jour.
Roy (Maurice), 2 ans 2 mois 7 jours.
Bardy (Antonin), 4 mois 23 jours.
Venencie (Hervé), 11 mois 18 jours.
Bonitzer (Jacques), 3 mois 19 jours.
Guillot (Edouard), 6 mois 22 jours.
Moineau (Louis), 3 mois 7 jours.
De Marin de Montmarin, 7 mois 8 jours.
Durand (Auguste), 11 mois.
Prevot (Michel), 11 mois 17 jours.
Batsch (Gilbert), 4 mois 2 jours.
Beau (Jean), 6 mois 17 jours.
Bulle (Gabriel), 1 an 7 mois 17 jours.
Lerouge (Jacques), 1 mois 19 jours.
Beaudoin (Léonard), 4 mois 26 jours.
Menez (Pierre), 10 mois 28 jours.
Dardé (André), 9 mois 12 jours.
Chaffois (Eugène), 6 mois 8 jours.
Staimesse (Jean), 4 mois 27 jours.
Molin (Pierre), 1 mois 1 jour.
Robin (Marcel), 1 mois 3 jours.
Dreyfuss (Gérard), 6 mois 3 jours.
Temime (Raoul), 1 an 2 mois 27 jours.
Raboutot (Charles), 2 ans 4 mois 4 jours.
Ramel (Fernand), 2 ans 3 mois 15 jours.
Germain (Francis), 3 mois 15 jours.
Marchais (Maurice), 1 mois 25 jours.
Camaille (Jean), 4 mois 22 jours.
Lardeur (Horace), 1 an 1 jour.
Faisandier (Pierre), 27 jours.
Caron (Pierre), 7 mois 22 jours.

Micaud (Henri), 2 ans 4 mois 8 jours.
Marcou (Maurice), 1 mois 22 jours.
Huron (Jean), 2 ans 4 mois 5 jours
Jacquier (Edmond), 2 mois 27 jours.
Gendre (André), 4 mois 25 jours.
Avril (Maurice), 4 mois 24 jours.
Beullac (Christian), 2 mois 5 jours.
Gouet (Roger), 3 mois 22 jours.
Deborne (Albert), 2 ans 4 mois 4 jours.
Philip (Edmond), 5 mois 6 jours
Planche (André), 4 mois 25 jours.
Amathieu (André), 2 ans 4 mois 2 jours.
Bianic (Raymond), 4 mois 27 jours.

Almeras (Robert), 2 ans 4 mois.
Bouderlique (Robert), 4 mois 28 jours.
Rousseau (Gaston), 4 mois 26 jours.
Teule (Eugène), 1 an 10 jours.
Ferlin (Jean), 4 mois 9 jours.
Ternant (Gérard), 4 mois 26 jours.
Clarin (Pierre), 2 mois 4 jours.
Bayet (André), 2 ans 4 mois.
Thibaud (André), 2 ans 4 mois 8 jours.
Leveque (René), 10 mois 20 jours.
Blanc (Louis-Joseph), 4 mois 14 jours.
Caivez (Henri), 4 mois 25 jours.
Antoine (Jean), 9 mois 27 jours.
Thorel (Jean-Claude), 1 an 8 mois 8 jours.

B. — Cadre latéral.

MM.
Roques (Jacques), 4 mois 23 jours.
Rougier (Jean), 10 mois 18 jours.
Barthes (Georges), 4 mois 28 jours.
Fagotat (Roger), 1 mois 22 jours.
Monnier (Henri), 4 mois 23 jours.
Puechmary (Jean), 2 mois 1 jour.
Gronnier (Raymond), 4 mois 28 jours.
Balazard (Roger), 1 an 1 mois 21 jours.
Soret (Léonis), 2 ans 4 mois 4 jours.

Ponchon (Auguste), 10 mois 24 jours.
Maurand (Pierre), 5 mois 20 jours.
Naulleau (Pierre), 2 ans 3 mois 28 jours.
Le Ky Huong (Jean), 2 ans 9 mois 26 jours.
Raoul (Jean), 4 mois 25 jours.
Poulain (René), 2 ans 4 mois 8 jours.
Caillet (Georges), 10 mois 17 jours.

C. — Cadre spécial.

MM.
Marie (Pierre), 4 mois 9 jours.
Canu (Jean), 2 mois 8 jours.
Bories (Armand), 4 mois 25 jours.
Bouvy (Jean), 4 mois 25 jours.
Aigrot (Adolphe), 1 an 7 mois 24 jours.

Boulard de Vaucelles, 4 mois 16 jours.
Charpentier (André), 5 mois 22 jours.
Grojean (Charles), 3 mois 5 jours.
Folacci (Alphonse), 2 mois.

4° *Conservateur du dépôt des phares.*

M. Laffin (Maurice), 4 mois 27 jours.

Par arrêté en date du 27 janvier 1956, les ingénieurs des ponts et chaussées dont les noms suivent, nommés à ce grade par décret du 24 janvier 1956, ont reçu, à dater du 1er février 1956, les affectations suivantes:

M. Escoffier (Henri), arrondissement de Besançon, service de navigation du Rhône, service du contrôle des voies ferrées des ports de Gray, l'Isle-sur-le-Doubs et les Prés-de-Vaux.

M. Fezandier (Elie), arrondissement de Dakar-Yoff, direction de l'infrastructure aéronautique en Afrique occidentale française.

M. Planchot (Camille), service ordinaire des ponts et chaussées de la Corrèze.

M. Trenit (Marcel), arrondissement Est du service ordinaire des ponts et chaussées de la Somme, à Péronne.

M. Delattre (Maurice), service de navigation du Nord et du Pas-de-Calais.

Le reclassement des intéressés interviendra ultérieurement.

Par arrêté en date du 28 janvier 1956, M. Lagrange (Georges), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1re classe à Fontaine-Française, a été chargé, à compter du 1er mai 1956, à la résidence de Guéret, de l'arrondissement Sud du service des ponts et chaussées de la Creuse.

Par arrêté en date du 29 janvier 1956, M. Fleury, inspecteur général des ponts et chaussées, a été chargé de la 22e inspection générale des services des ponts et chaussées, en remplacement de M. Fischer, appelé à d'autres fonctions.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Attributions du sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 56-180 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce;

Vu le décret n° 56-181 du 8 février 1956 portant délégation de signature au sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Arrête:

Art. 1er. — Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce est chargé des mesures à prendre pour:

Coordonner et développer les activités industrielles dans les différentes parties de l'Union française;

Développer l'assistance technique française aux pays sous-développés dans le domaine industriel.

Art. 2. — Les directions et services du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce (industrie et commerce) sont mis, chacun pour ce qui le concerne, à la disposition du sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, pour l'exécution de sa mission.

Art. 3. — Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

BERNARD CHOCHOY.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, ont été promus:

Administrateurs civils de 2e classe, 7e échelon (indice 500).

MM. Mari (Charles), à compter du 4 février 1955.
Bourdon (Léon) (en service détaché), à compter du 28 février 1955.
Mlle Collin (Marie), à compter du 1er mai 1955.
Maréchal (Geneviève), à compter du 15 mai 1955.
MM. Vouters (Gérard), à compter du 2 juin 1955.
Vavasseur (André), à compter du 25 juillet 1955.
Delune (Louis), à compter du 9 août 1955.
Leymarie (José) (en service détaché), à compter du 11 décembre 1955.
Crabol (Maurice), à compter du 12 décembre 1955.

Administrateurs civils de 2e classe, 6e échelon (indice 470).

MM. Aumeunier (Raymond), à compter du 18 juin 1955.
Gauthier (André), à compter du 15 août 1955.
Mlle Friedel (Hélène), à compter du 1er novembre 1955.
MM. Lebeschu (Louis), à compter du 28 novembre 1955.
du Castel (André), à compter du 20 décembre 1955.
de Bavinchove (Jehan), à compter du 24 avril 1955.

Administrateurs civils de 2e classe, 5e échelon (indice 440).

M. de Bavinchove (Jehan), à compter du 1er janvier 1955.
Mmes Moricard (Sarah), à compter du 1er janvier 1955.
Coulomb (Marie), à compter du 1er janvier 1955.
MM. Gaudaire (Roger), à compter du 1er janvier 1955.
Dussauge (Jean), à compter du 1er janvier 1955.
Cuvelot (Daniel), à compter du 1er janvier 1955.

Administrateur civil de 2e classe, 4e échelon (indice 410).

M. Souleil (Pierre), à compter du 1er août 1955.

Administrateur civil de 2e classe, 3e échelon (indice 375).

M. Durand (Daniel), à compter du 1er janvier 1955.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, M. du Chaxel (Robert), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, a été promu, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 11 mois 19 jours accordée le 21 juillet 1952 et non utilisée pour son avancement dans la 2e classe, administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, en service détaché (indice 565), à compter du 12 janvier 1955.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, M. de Montmorillon (Bernard), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, a été promu, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 6 mois 14 jours accordée le 21 juillet 1952 et non utilisée pour son avancement dans la 2e classe, administrateur civil de 1re classe, 2e échelon (indice 565), à compter du 17 juin 1955.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, M. Guillaume (Maurice), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, a été promu, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 mois 10 jours accordée le 21 juillet 1952 et non utilisée pour son avancement dans la 2e classe, administrateur civil de 1re classe, 2e échelon (indice 565), à compter du 21 octobre 1955.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, M. Bierry (Maurice), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, a été promu, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 25 jours accordée le 21 juillet 1952 et non utilisée pour son avancement dans la 2e classe, administrateur civil de 1re classe, 2e échelon (indice 565), à compter du 6 décembre 1955.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, M. Rosenfeld (Jacques), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, a été promu, compte tenu d'un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 1 an 7 mois 24 jours et d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 4 mois 4 jours non utilisée pour son avancement dans la 3e classe, administrateur civil de 2e classe, 2e échelon (indice 470), à compter du 1er janvier 1954.

Il conserve à cette date et dans cet échelon un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 1 an 11 mois 28 jours.

Compte tenu du reliquat d'ancienneté pour services militaires ci-dessus précisé, M. Rosenfeld (Jacques), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, a été promu administrateur civil de 2e classe, 3e échelon (indice 500), à compter du 3 janvier 1954.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955:

M. Le Fol (Jacques), administrateur civil de 3e classe, 2e échelon, a été reclassé administrateur civil de 2e classe, 2e échelon (indice 340), à compter du 1er août 1955. Il conservera à cette date un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 6 mois 21 jours.

M. Murat (Jean), administrateur civil de 3e classe, 2e échelon, a été reclassé administrateur civil de 2e classe, 2e échelon (indice 340), à compter du 1er août 1955. Il conservera à cette date un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 1 mois 28 jours.

M. Lagache (Michel), administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, a été reclassé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon (indice 300), à compter du 1er août 1955.

Compte tenu d'une bonification d'ancienneté pour services militaires de 11 mois 25 jours accordée par arrêté du 7 octobre 1955, M. Lagache a été promu administrateur civil de 2e classe, 2e échelon (indice 340), à compter du 6 août 1955.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, ont été reclassés, à compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté dans le nouvel échelon au 1er janvier 1955:

Administrateur civil de 2e classe, 7e échelon.

M. Boyer (Eugène) (indice 525), 9 ans.

Administrateurs civils de 2e classe, 7e échelon (indice 500).

MM. Biscaye (Ernest), 6 ans 9 mois 4 jours.
Mestre de Laroque (Jean), 5 ans 1 jour.
Manheimer (Pierre-Didier), 2 ans 5 mois 10 jours.
du Pouget (Jacques), 2 ans 5 mois 10 jours.
Gelly (Lucien), 2 ans 5 mois 3 jours.
Mlle Devaux-Charbonnel (Odette), 2 ans.
MM. Couturier (Maurice), 1 an 10 mois 3 jours.
Parodi (Marcel) (en service détaché), 1 an 7 mois 15 jours.
Grangier (Félix), 1 an 6 mois 15 jours.
Roy (Paul), 1 an 1 mois 27 jours.
Rosenfeld (Jacques), 11 mois 28 jours.
Bernard (Jean) (en service détaché), 11 mois 11 jours.
MM. Adeline (Raymond), 9 mois 3 jours.
Champagne (Raoul), 8 mois 10 jours.
Mme Delafontaine (Madeleine), 8 mois.
MM. Bonnaud (Gilbert), 7 mois 16 jours.
Gautier (Etienne), 7 mois 3 jours.
Lapalu (Bertil) (en service détaché), 6 mois 19 jours.
Grundler (Jean) (en service détaché), 4 mois 27 jours.
Vermot (Pierre), 3 mois 16 jours.
Mlle Grenier (Anne-Marie), 1 mois.
Mmes Prudon (Julienne), 10 jours.
Rapin (Claire) (en service détaché).
Sartin (Anne).
Mlles Kœnig (Laure).
Grandjean (Anne-Marie).
Mme Hautot (Alice).

Administrateurs civils de 2e classe, 6e échelon (indice 470).

MM. Mari (Charles), 1 an 10 mois 27 jours.
Bourdon (Léon) (en service détaché), 1 an 10 mois 3 jours.
Mlles Collin (Marie), 1 an 8 mois.
Marechal (Geneviève), 1 an 7 mois 16 jours.
MM. Vouters (Gérard), 1 an 6 mois 29 jours.
Vavasseur (André), 1 an 5 mois 6 jours.
Delune (Louis), 1 an 4 mois 22 jours.
Leymarie (José) (en service détaché), 1 an 20 jours.
Crabol (Maurice), 1 an 19 jours.
Mlle Barbonne (Madeleine) (en service détaché), 1 an.
Mme Viard (Odette), 1 an.
MM. Penners (Gabriel) (en service détaché), 9 mois 3 jours.
Hameline (Paul), 8 mois 29 jours.
Mlles Thomas (Geneviève), 7 mois 4 jours.
Noël (Simone), 7 mois.
Vanhoutte (Marie-Louise), 7 mois.
Mmes Mane-Rouyer (Marie-Thérèse), 7 mois.
Rouquier (Lætitia), 7 mois.
Benon (Geneviève), 7 mois.
Mlle Brenier (Jeanne), 7 mois.
MM. de Ledoulx (Jacques), 2 mois 11 jours.
Frolet (Robert), 1 mois 29 jours.
Rouvier (Philippe), 1 mois 5 jours.
Remy (Raymond).
Mme Zajde (Jeanne).
M. Figeat (Charles).
Mlles Bourges (Simone).
Levy (Suzanne).
Giacobbi (Micheline).
Legrain (Odette).
MM. Wibaut (Jacques).
Hartmann (Jacques).

Administrateurs civils de 2e classe, 5e échelon (indice 440).

MM. Aumeunier (Raymond), 1 an 4 mois 27 jours.
Gauthier (André), 1 an 4 mois 16 jours.
Mlle Friedel (Hélène), 1 an 2 mois.
MM. Lebeschu (Louis), 1 an 1 mois 3 jours.
du Castel (André), 1 an 11 jours.
Mme Gandouin (Suzanne), 1 an.
M. Benon (Michel), 1 an.
Mlle Delaporte (Francine), 9 mois 10 jours.
M. Mourier (Henri), 8 mois 11 jours.
Mme Dehaye (Marie-Thérèse), 7 mois 10 jours.
MM. Barbe (Louis), 6 mois 10 jours.
Lambert (Louis), 6 mois 10 jours.
Dickson (Georges), 3 mois 15 jours.
Verpeaux (Jean) (en service détaché), 3 mois 1 jour.

Administrateur civil de 2e classe, 4e échelon (indice 425).

M. de Bavinchove (Jehan), 2 ans.

Administrateurs civils de 2e classe, 4e échelon (indice 410).

Mmes Moricard (Sarah), 2 ans.
Coulomb (Marie), 2 ans.
MM. Gaudaire (Roger), 2 ans.
Maison (Michel), 1 an.
MM. Dussauge (Jean), 2 ans.
Cuvelot (Daniel), 2 ans.
Laloux (Philippe), 1 an 10 mois 4 jours.

Administrateur civil de 2e classe, 3e échelon (indice 375).

M. Souleil (Pierre), 9 mois.

Administrateurs civils de 2e classe, 2e échelon (indice 340).

MM. Durand (Daniel), 3 mois.
Masounabe-Puyanne (Noël), 3 mois.
M. Coton (Denis), 2 mois 7 jours.

Par arrêté en date du 19 janvier 1956, M. Blanche (Alfred), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, en service détaché auprès de la présidence du conseil, est réintégré dans ses fonctions, à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté en date du 20 janvier 1956, les dispositions de l'arrêté du 15 février 1955 accordant à M. Rosenfeld une bonification d'ancienneté pour services militaires ont été modifiées comme suit:

A compter du 1er octobre 1953, il a été accordé à M. Rosenfeld (Jacques), administrateur civil de 3e classe, 1er échelon (adjoint), une bonification d'ancienneté pour services militaires de 6 ans 8 mois 9 jours.

En conséquence, par arrêté en date du 20 janvier 1956, compte tenu de la bonification d'ancienneté pour services militaires de 6 ans 8 mois 9 jours et d'une majoration d'ancienneté pour services militaires au titre de la guerre 1939-1945 de 2 ans 4 mois 4 jours accordées à compter du 1er octobre 1953, M. Rosenfeld (Jacques), nommé administrateur civil de 3e classe, 1er échelon (adjoint) le 1er octobre 1953, a été promu administrateur civil de 3e classe, 4e échelon (indice 410), le 1er octobre 1953. Il conservait à cette date un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 4 ans 13 jours.

Compte tenu de ce reliquat, M. Rosenfeld, nommé, par arrêté du 26 décembre 1955, administrateur civil de 2e classe, 1er échelon (indice 440), à compter du 1er janvier 1954, a été promu administrateur civil de 2e classe, 3e échelon (indice 500), le 1er janvier 1954. Il conservait à cette date un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 13 jours.

A compter du 1er janvier 1955, M. Rosenfeld a été reclassé administrateur civil de 2e classe, 7e échelon (indice 500). Il conserve un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 13 jours.

Par arrêté en date du 26 janvier 1956, Mme Guillon (Jeanne), administrateur civil de 3e classe, 2e échelon, en service détaché, a été promue, compte tenu d'un reliquat d'ancienneté pour services civils de 1 an 4 mois 3 jours au 16 septembre 1953 et d'un reliquat de majoration d'ancienneté pour faits de résistance de 10 mois 21 jours non utilisée pour son avancement à la 3e classe d'administrateur civil, administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, en service détaché (indice 375) à compter du 16 septembre 1953.

Elle conservera à cette date et dans cet échelon un reliquat d'ancienneté de 2 mois 24 jours.

Par arrêté en date du 26 janvier 1956, Mme Guillon (Jeanne), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, en service détaché, est reclassée administrateur civil de 2e classe, 4e échelon, en service détaché (indice 410) à compter du 1er janvier 1955.

Elle conservera à cette date et dans cet échelon un reliquat d'ancienneté de 3 mois 15 jours, ainsi qu'un reliquat d'ancienneté pour faits de résistance de 2 mois 24 jours.

AGRICULTURE

Affectation définitive au ministère de l'agriculture d'immeubles domaniaux situés à la Salle-en-Beaumont et à Côtes-de-Corps (Isère).

Par arrêté du 27 janvier 1956, sont affectés à titre définitif au ministère de l'agriculture, direction générale des eaux et forêts, en vue de leur utilisation comme maisons forestières (district no XVIII et triage no 63 de la 29e conservation des eaux et forêts), les immeubles ci-après désignés, dépendant de la ligne de chemin de fer déclassée de la Mure à Corps:

1° Commune de la Salle-en-Beaumont. — Maison d'habitation dite « Maison de garde no 22 », comportant un rez-de-chaussée et un étage de chacun deux pièces, jardin et dépendances, le tout cadastré sous le no 760 p. de la section C, lieudit Raveyre, pour une contenance de 400 m²;

2° Commune des Côtes-de-Corps. — Maison d'habitation, dite « Maison de garde no 23 », comportant un rez-de-chaussée et un étage de chacun deux pièces, jardin et dépendances, le tout cadastré sous le no 342 p. de la section C, lieudit l'Helme, pour une contenance de 400 m²;

Délégations de signatures.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret no 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret no 56-182 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Braconnier, directeur de l'institut national de la recherche agronomique, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets, et de signer également tous titres exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1956.

ANDRÉ DULIN.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret no 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 2 février 1956 fixant la composition du cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Cepede, chef du cabinet, à l'effet de signer, au nom du sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets, et de signer également tous titres exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

KLÉBER LOUSTAU.

Délegation d'attributions au commissaire général du concours général agricole de 1956.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 27 septembre 1955 portant organisation d'un concours général agricole en 1956;

Vu l'arrêté du 28 septembre 1955 portant désignation des fonctionnaires chargés de l'organisation du concours général agricole de 1956;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Roche, inspecteur général de l'agriculture, commissaire général du concours général agricole de 1956, est habilité, par délégation permanente du secrétaire d'Etat à l'agriculture, à signer, dans la limite de ses attributions, les décisions et les pièces comptables concernant l'approbation des adjudications, des soumissions des marchés de gré à gré, des devis portant approbation de travaux et, en général, toutes pièces portant engagement de dépenses pour l'organisation du concours général agricole de 1956.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Roche, délégation permanente est donnée aux mêmes fins à M. Guillaumé, administrateur civil, commissaire chargé des services financiers.

Art. 3. — Le commissaire général du concours général agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

ANDRÉ DULIN.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 28 janvier 1956, M. Bertet (Gabriel-Ferdinand), agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Saint-Sauveur-des-Pourcils (Gard), maison forestière de Saint-Sauveur, triage n° 25, inspection des eaux et forêts de Nimes-Sud, non installé, est affecté à Fauverney (Côte-d'Or), triage n° 106, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Décret du 8 février 1956 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce,

Vu la loi de finances du 29 janvier 1831, et notamment son article 9, abrogé et remplacé par l'article 148 de la loi n° 45-0145 du 31 décembre 1945;

Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret n° 47-403 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-181 du 8 février 1956 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce (reconstruction et logement),

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Marcel Fouan, conseiller d'Etat chargé de la coordination des services, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés ou décisions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Camille Bonnome, inspecteur général, chef du service de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Léon Gayet, chef du service juridique et financier, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions, et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires, ainsi que toutes décisions, conventions ou avenants nécessaires à la liquidation des marchés.

M. Gayet reçoit, en outre, délégation expresse pour opposer aux créanciers de l'Etat la déchéance prévue à l'article 148 de la loi n° 45-0145 du 31 décembre 1945 abrogeant et remplaçant l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Georges de Chamberet, sous-directeur chargé du service des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 5. — Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Alger, le 8 février 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce,

BERNARD CHOCHOY.

Projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté en date du 19 janvier 1956, pris en application de l'article 10 de la loi des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945, les opérations prévues au projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Gorenflos (Somme) sont déclarées urgentes.

Application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux enseignements et aux jurys d'examens ou de concours des personnels techniciens.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 février 1956:

Page 1461, 1re colonne, article 2, dernière ligne, au lieu de: « taux unitaire égal », lire: « taux unitaire moyen égal »; tableau II, titre de la 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « au concours ou examens », lire: « aux concours ou examens ».

Page 1463, paragraphe *d*, colonne « Classement dans les groupes », en face « Concours d'admission au stage de vérificateurs techniques », ajouter: « IV »; en face « Examen pour l'accès à l'emploi de dessinateur », ajouter: « V »; en face « Examen pour l'accès à l'emploi d'agent de la reconstruction », ajouter: « V ».

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-169 du 7 février 1956 relatif aux attributions du ministre des affaires économiques et financières;

Vu le décret n° 56-186 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones;

Vu l'arrêté du 2 février 1956 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Henri Docquiert, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.

La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 1956.

EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-169 du 7 février 1956 relatif aux attributions du ministre des affaires économiques et financières;

Vu le décret n° 56-186 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Labrousse, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.

La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Dans la limite de leurs attributions:

MM. Faucon, directeur général des postes;
Rouvière, directeur général des télécommunications;
Laffay, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;
Legrand, directeur du personnel;
Colle, directeur du budget et de la comptabilité;
Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports,

ont délégation permanente du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones pour signer tous actes individuels ou réglementaires que le secrétaire général renvoie à leur signature.

Dans les mêmes conditions, M. Bertois, sous-directeur du service social, est habilité à signer les liquidations de dépenses, les engagements de dépenses qui ne soulèvent pas de questions de principe et dont le montant n'excède pas vingt millions de francs, ainsi que les marchés, traités, conventions et contrats lorsque la dépense totale n'excède pas vingt millions de francs

M. Bégoud, directeur adjoint à la direction du personnel, est habilité à signer les arrêtés de concession, de revision, d'annulation des pensions de retraites, les arrêtés portant concession de prestations de l'assurance invalidité du régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 1956.

EUGÈNE THOMAS.

Services extérieurs.

Par arrêté du 23 janvier 1956, a été mise à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1956, au titre de l'article 99 (§ 2) de la loi du 19 octobre 1946, Mme Sauvanet, agent d'exploitation.

Par arrêtés du 1er février 1956:

Ont été mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 février 1956, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, pour servir:

En Afrique occidentale française.

MM. Albert, inspecteur rédacteur à Ajaccio.
Lapeyre, inspecteur rédacteur à Paris-Services postaux.

A Madagascar.

MM. Dorion, inspecteur rédacteur à Nancy.
Lavaud, inspecteur rédacteur à Ajaccio.
Chaudron, inspecteur instructeur à Nancy-Services postaux.

A été mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour servir dans un emploi du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer et pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 février 1956, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, M. Gautier, inspecteur des installations électromécaniques à Rouen-Automatique.

Ont été mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1956, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, les inspecteurs adjoints désignés ci-après:

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. de Arbourg, Cojean et Guettier.

Pour servir au Cameroun.

M. Dupont.

Ont été mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique occidentale française, et pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1956, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, les inspecteurs adjoints des installations électromécaniques désignés ci-après:

MM. Basset, de Paris-Interurbain.
Bonnet, de Paris-Equipes centrales du téléphone.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Bibliothèques.

Par arrêté du 31 janvier 1956, l'honorariat de son grade est conféré à Mlle Petibon (Fanny), conservateur de 2e échelon à la Bibliothèque nationale, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 31 décembre 1955.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Deny, professeur à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg, est placé en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, en qualité de professeur d'échange à l'Institut for Advanced Study, Princeton (U. S. A.), du 1er novembre 1955 au 6 avril 1956.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Ettori, professeur sans chaire à la faculté de médecine de l'université de Paris, est placé à nouveau en position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de professeur à la faculté de médecine de l'université d'Ottawa (Canada) pendant une période de trois ans à compter du 1er octobre 1954.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Hyppolite, professeur à la faculté des lettres de l'université de Paris, est placé en position de détachement pendant une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1954, pour occuper les fonctions de directeur de l'école normale supérieure.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Ricard, professeur à la faculté des lettres de l'université de Paris, est placé en position de détachement et mis à la disposition du centre national de la recherche scientifique pendant une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1955, pour occuper les fonctions de directeur de recherches.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. J.-C. Pecker, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Clermont-Ferrand, est placé en position de détachement et mis à la disposition de l'Observatoire de Paris, à compter du 1er octobre 1955, pour occuper les fonctions d'astronome adjoint stagiaire pendant une période de deux ans.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Serre, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Nancy, est placé en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour participer aux travaux de recherche de l'Institut for Advanced Study, à Princeton, du 1er octobre 1955 au 1er avril 1956.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Barbier (Daniel-Aimé-Léon-Louis), astronome titulaire à l'Observatoire de Paris, est détaché en qualité de chercheur auprès du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mlle Colbe (Odette), chef de travaux à la faculté de pharmacie de l'université de Strasbourg, est placée en position de détachement et mise à la disposition du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1955, pour occuper les fonctions d'attachée de recherches.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Gabillard, assistant à la faculté des sciences de l'université de Paris, est placé en position de détachement, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1954, auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'exercer au Conseil européen pour la recherche nucléaire, à Genève.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mlle Lefort, assistante à la faculté des sciences de l'université d'Alger, est placée à nouveau en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1955, en qualité d'attachée de recherches.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Monod (Jacques), assistant à la faculté des sciences de l'université de Paris, est maintenu en position de détachement auprès de l'Institut Pasteur, en qualité de chef de service, pour une période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1950.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mlle Zimmermann (Jeanne-Elvire), secrétaire de l'administration académique, affectée au secrétariat de l'académie de Paris, est détachée pour une période de trois ans, à dater du 1er octobre 1955, auprès du centre régional des œuvres de l'académie de Paris, à l'effet d'exercer ses fonctions à la résidence universitaire d'Antony.

Par arrêtés en date du 30 janvier 1956:

M. Binet (Paul), chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1955, chef de travaux de physiologie à ladite faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

M. Bougis, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1955, chef de travaux de biologie maritime à ladite faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

Le titre de doyen honoraire de la faculté de droit de l'université de Lille est conféré à M. Debeyre (Guy), ancien doyen de cette faculté.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Chattelun (Lucien), inspecteur de l'académie de Paris, est maintenu à la disposition du recteur de l'académie de Paris pour une période allant du 1er octobre 1954 au 19 février 1956, en vue d'exercer les fonctions de directeur du service central des examens du baccalauréat.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Chevalier (Louis), professeur agrégé d'histoire, est placé en position de détachement auprès du ministre de la santé publique et de la population, pour une période allant du 1er octobre 1949 au 31 janvier 1952, en vue d'exercer des fonctions de directeur de la section d'études historiques de l'institut national d'études démographiques.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Deshayes (Jean), professeur agrégé de grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période allant du 1er octobre 1954 au 30 septembre 1956, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Levy (Maurice), professeur agrégé d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Milner (Maximilien), professeur agrégé de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de stagiaire de recherches.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Rolland (François), professeur agrégé de grammaire, est placé en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de professeur à l'école militaire préparatoire d'Autun.

Par arrêté du 26 janvier 1956, il est mis fin au détachement de M. Cheval à l'institut français de Stuttgart, à compter du 14 septembre 1954.

M. Cheval (René), professeur agrégé d'allemand, est placé en position de détachement:

1° Auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 15 septembre 1954 au 30 septembre 1955, pour exercer des fonctions de conseiller culturel adjoint à l'ambassade de France aux Etats-Unis;

2° Auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1955, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Eysseric (Emile), professeur licencié de mathématiques, est placé en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans, à compter du 23 septembre 1954, en vue d'exercer des fonctions de professeur à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Garcin (Léopold), professeur licencié d'histoire et géographie, est maintenu en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat à la guerre, pour une période allant du 1er octobre 1953 au 22 avril 1957, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école militaire préparatoire d'Autun.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Roche (Bernard), professeur licencié d'allemand, est placé en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de professeur d'allemand à l'école militaire de Billom.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Auger-Duvigneaud (Jean), professeur certifié de philosophie, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période allant du 23 septembre 1954 au 30 septembre 1956, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Jeunet (Gérard), nommé professeur certifié de lettres-grammaire à compter du 23 septembre 1954 (arrêté ministériel du 15 septembre 1954) (bi-admissible à l'agrégation), est placé en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans, à compter du 23 septembre 1954, en vue d'exercer des fonctions de professeur à l'école militaire préparatoire des Andelys.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Gassend (Henri), adjoint d'enseignement, nommé professeur certifié de physique à compter du 23 septembre 1954, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre), pour une période allant du 23 septembre 1954 au 30 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions de professeur à l'école militaire préparatoire d'Autun.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Viguier (Maurice), professeur certifié d'histoire à compter du 1er octobre 1952 (arrêté ministériel du 5 septembre 1952), est placé en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre), pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de professeur à l'école militaire préparatoire de Tulle.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Lebon (Bernard), nommé adjoint d'enseignement, à compter du 1er octobre 1952 (arrêté ministériel du 25 juin 1952), est placé en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre), pour une période de cinq ans, à compter du 19 octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de professeur à l'école militaire préparatoire technique de Tulle.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Penther (Marc), nommé adjoint d'enseignement à compter du 1er avril 1954 (arrêté ministériel du 8 avril 1954), est placé en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre), pour une période allant du 1er avril 1954 au 30 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions de professeur à l'école militaire préparatoire d'Autun.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Maetz (Jean), professeur agrégé d'école normale (4e échelon), est détaché auprès du commissariat à l'énergie atomique (service de biologie) pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Albe (Henri), instituteur de 3e classe, du département de la Loire, est maintenu, du 15 octobre 1955, pour cinq ans, à la disposition du secrétaire d'Etat à la défense nationale et aux forces armées, pour exercer ses fonctions au bureau de l'enseignement de la direction des études et fabrications d'armement, caserne Sully, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Par arrêté du 26 janvier 1955, M. Bareau (André), instituteur de 4e classe, du département de la Seine, est maintenu, du 1er octobre 1955, pour une durée de un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour exercer ses fonctions d'attaché de recherches de philologie classique.

Par arrêté du 26 janvier 1956, sont détachés auprès du centre national de documentation pédagogique pour y exercer leurs fonctions:

M. Dolmazon (Albert), inspecteur de l'enseignement primaire (1re classe) pendant une période de cinq ans à compter du 23 septembre 1955.

Mme Leboutet, née Barrel (Lucie), professeur d'école normale (7e échelon) pendant une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêté du 26 janvier 1956, sont détachés auprès du centre national de documentation pédagogique pour y exercer leurs fonctions pendant une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1955:

M Berville (Roland), professeur d'école normale, 8e échelon.
M Guillemoteau (René), secrétaire principal d'administration académique, 4e classe, 6e échelon.
M. Iorg (Marcel), secrétaire d'administration académique, 7e échelon.

Par arrêté du 26 janvier 1956, les professeurs d'école normale suivants sont détachés ou continuent de l'être auprès du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1955:

Mme Granier, née Joussin (France), agrégée, 2e échelon.
Mlle Gohier (Simone), agrégée, 3e échelon.
Mme Lavallee, née Viain (Thérèse), agrégée, 4e échelon.
Mlle Marquet (Simone), agrégée, 4e échelon.
Mme Ters, née Fouye (Mireille), licenciée, 5e échelon.
Mme Wolff, née Hennig (Emilie), licenciée, 9e échelon.
M. Le Chevalier (Charles), licencié, 5e échelon.
M. Rondeau (André), agrégé, 4e échelon.

Par arrêté du 26 janvier 1956, sont détachées auprès du centre national de documentation pédagogique pour y exercer leurs fonctions, pendant une période de cinq ans à compter du 1er mai 1955, les rédactrices d'administration académique dont les noms suivent:

Mlle Chabord (Renée), 2e classe, 3e échelon
Mme Gratiot, née Graffand (Henriette), 2e classe, 1er échelon.
Mme Kimche, née Jonvaux (Raymonde), 2e classe, 1er échelon.

Enseignement technique.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Bevilacqua (Pierre), intendant des établissements d'enseignement technique, 4e échelon, est placé en service détaché auprès du secrétaire d'Etat à la défense nationale et aux forces armées (air), en vue d'exercer ses fonctions à l'école professionnelle de l'air d'Alger-Cap-Matifou pour une période de cinq années à compter du 1er octobre 1954.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Caillau (Hervé), professeur de collège technique, 9e échelon, est maintenu en service détaché auprès de la chambre de commerce de Bordeaux, en vue d'exercer les fonctions de directeur de l'école supérieure de commerce de Bordeaux pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Moisan (Henri), professeur technique adjoint de collège technique, 6e échelon, est maintenu en service détaché auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en vue d'exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire nord-africaine de Kolea (Algérie), pour une nouvelle période de cinq années à compter du 1er octobre 1954.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Pamponneau (François), répétiteur des établissements publics d'enseignement technique, 5e classe, est placé en service détaché en qualité de sous-intendant stagiaire à l'école normale d'instituteurs d'Arras pour deux périodes successives: 1° du 23 septembre 1954 au 30 septembre 1955; 2° du 1er octobre 1955 pour un an.

Hygiène scolaire et universitaire.

Par arrêté du 25 janvier 1956, Mlle le docteur Chaubiron (Estelle), médecin d'hygiène scolaire de secteur à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) (3e échelon, indice 395), est nommée, dans l'intérêt du service, médecin départemental d'hygiène scolaire de Constantine (résidence: Constantine), en remplacement de M. le docteur Bouisset, nommé médecin inspecteur régional d'hygiène scolaire et universitaire de l'académie de Rennes.

Cette nomination aura effet à compter de la date d'installation de l'intéressée à son nouveau poste.

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 29 décembre 1955, les dispositions de l'arrêté du 22 mai 1950 sont rapportées en ce qui concerne la promotion au choix de M. Leclercq (Lucien), inspecteur de la jeunesse et des sports. M. Leclercq (Lucien), inspecteur de la jeunesse et des sports de Lille, est promu au choix de la 2e à la 1re classe de son cadre, pour compter du 10 octobe 1948, sans report d'ancienneté de classe. Ces dispositions prennent effet financier au 10 octobre 1948.

Par arrêté du 29 décembre 1955, un premier congé de maladie de longue durée est accordé à M. Nicolas (Roger), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental du Tarn, pour une période de six mois, à compter du 11 octobre 1955. Pendant la durée de ce congé, M. Nicolas (Roger) percevra son traitement intégral.

Par arrêté du 30 décembre 1955, un premier congé de maladie de longue durée est accordé à M. Mermet (Roger), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental du Jura, pour une période de trois mois, à compter du 1er octobre 1955. Pendant la durée de ce congé, M. Mermet percevra son traitement intégral.

Par arrêté en date du 17 janvier 1956, un troisième congé de longue durée pour raisons de santé, d'une durée de six mois, est accordé à compter du 1er octobre 1955, sur sa demande, à M. le docteur Gaillet (Toussaint), médecin inspecteur principal du contrôle médical sportif (hors classe). Pendant la durée de ce congé, M. le docteur Gaillet percevra son traitement intégral.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Office central des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Par arrêté en date du 31 janvier 1956, le ministre de la France d'outre-mer a fixé, pour l'année 1956, les contributions à verser par les budgets des chemins de fer d'outre-mer pour couvrir les dépenses de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Par arrêté du 12 janvier 1956, M. du Pasquier, inspecteur général des laboratoires de l'agriculture outre-mer, est nommé chef des recherches agronomiques tropicales à l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Postes et télécommunications.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1956:

Page 933, 2e colonne, 70e ligne, au lieu de: « M. Guillaud (Paul), inspecteur de 1re classe après 4 ans le 21 juillet 1953 », lire: « M. Guillaud (Paul), inspecteur de 1re classe après 4 ans le 21 juillet 1952 ».

Page 934, 1re colonne, 37e et 38e ligne, au lieu de: « M. Dax (Antoine) pour compter du 21 septembre 1951; M. Sourris (Joseph) pour compter du 21 septembre 1951 », lire: M. Dax (Antoine) pour compter du 27 septembre 1951; M. Sourris (Joseph) pour compter du 27 septembre 1951 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 janvier 1956:

Page 1067, 2e colonne, 11e ligne, au lieu de: « Perron (René) », lire: « Ferron (René) ».

Page 1068, 1re colonne, 41e ligne, au lieu de: « Hombert... R. S. M. conservés: 5 mois 12 jours », lire: « Hombert... R. S. M. conservés: 1 an 3 mois 28 jours »; 2e colonne, 4e ligne, et page 1069, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « Salagnac (Jean) », lire: « Salagnac (Roger) ».

Page 1069, 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « Palin (Henri) », lire: « Falin (Henri) »; 18e ligne, au lieu de: « Perre (Georges) », lire: « Ferre (Georges) ».

Page 1070, 1re colonne, 9e ligne, au lieu de: « Deloitre (Marcel) », lire: « Delottre (Marcel) »; 13e ligne, au lieu de: « Melaey (Louis) », lire: « Helary (Louis) »; 21e ligne, au lieu de: « Mustiere », lire: « Mustiere (Jean) »; 22e ligne, au lieu de: « Cesard (Jean) », lire: « Cezard (Jean) »; 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « MM. Bronton (Pierre), Herve (Joseph) », lire: « MM. Fronton (Pierre), Herve (Joseph) ».

Page 1071, 1re colonne, 57e et 58e ligne, au lieu de: « (Pour compter du 28 février) M. Bouerat (Constant) », lire: « (Pour compter du 28 février 1955) M. Bouerat (Constant) ».

Page 1072, 1re colonne, 34e et 35e ligne, au lieu de: « b) De 1re classe avant deux ans, M. Cognet (Michel) », lire: « b) De 1re classe avant deux ans (Pour compter du 11 janvier 1955), M. Cognet (Michel) ».

Page 1073, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « Pideau (Gilbert) », lire: « Pijeau (Gilbert) »; 34e ligne, au lieu de: « Kromwel (Louis) », lire: « Kromwell (Louis) ».

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Décret n° 56-143 modifiant le décret n° 45-0179 du 29 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles et le décret n° 55-840 du 27 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret n° 55-568 du 20 mai 1955 modifiant l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 susvisée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 janvier 1956: page 1079, 1re colonne, article 6, 2e alinéa, 7e ligne, au lieu de: « aux articles 26 et 27 de l'ordonnance... », lire: « aux articles 26 et 37... ».

Décret n° 56-145 fixant le taux des cotisations à payer par les personnes non salariées des professions libérales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 janvier 1956: page 1080, 1re colonne, article 1er, 11e ligne, au lieu de: « 800.000 F et 1.500.000 F la cotisation est fixée à 1 p. 100 », lire: « 800.001 F et 1.500.000 F la cotisation est fixée à 1 p. 100 ».

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 24 janvier 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: L'Union ouvrière, n° 27-51, à Vernon, avec la société mutualiste dite: La Fraternité vernonnaise, n° 27-33, à Vernon.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 24 janvier 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste de l'imprimerie Clemenceau et Gicquel, n° 37-166, à Tours, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste complémentaire des assurances sociales du département d'Indre-et-Loire, n° 37-450, à Tours.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 24 janvier 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite: Mutuelle de la caisse régionale de sécurité sociale de Normandie, n° 76-774, à Rouen, 71 et 82, rue Thiers.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté en date du 20 janvier 1956, M. Dessalles (Antoine), adjoint administratif chef de groupe, est intégré, à compter du 1er janvier 1956, dans le cadre des agents spéciaux de l'administration centrale en qualité de vérificateur.

L'intéressé est placé, à compter de la même date, au 2e échelon de la 1re classe de l'emploi (indice 285).

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 31 janvier 1956, M. le docteur Desert, reçu au concours des médecins des services antituberculeux du 19 décembre 1955, est nommé médecin adjoint au sanatorium de la Grolle-Saint-Bernard (Charente), en remplacement de M. le docteur Stevenet, mis en disponibilité sur sa demande.

Par arrêté en date du 31 janvier 1956, M. le docteur Girard, reçu au concours des médecins des services antituberculeux du 19 décembre 1955, est mis à la disposition du préfet du Nord, en vue d'exercer les fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux du Nord à compter du 7 février 1956.

Par arrêté en date du 31 janvier 1956, M. le docteur Jacquet (Pierre), reçu au concours des médecins des services antituberculeux du 19 décembre 1955, est nommé médecin adjoint au sanatorium de Saint-Gobain (Aisne), en remplacement de M. le docteur Strub, mis en disponibilité sur sa demande.

Par arrêté en date du 31 janvier 1956, M. le docteur Masure (Pierre), reçu au concours des médecins des services antituberculeux du 19 décembre 1955, est nommé médecin adjoint au sanatorium d'Helfaut (Pas-de-Calais), en remplacement de M. le docteur Dauphin, décédé.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret portant délégations de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 février 1956: page 1497, 2e colonne, article 6, 2e et 3e ligne, au lieu de: « M. Avignon (Charles), administrateur civil de 1re classe, directeur adjoint au contentieux des pensions », lire: « M. Avignon (Charles), administrateur civil de 1re classe, directeur adjoint à la direction des pensions, chargé du contentieux ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 14 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, d'un vice-président et d'un secrétaire de l'Assemblée nationale.

2. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

3. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Territoire du Dahomey (collège unique) (rapport de M. Buron publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

Territoire de l'Oubangui-Chari-Tchad (collège des citoyens de statut civil français) (rapport de M. Jarrosson publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

Département de la Seine (3e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

Territoire des Somalis (rapport de M. Alduy publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

Territoire du Cameroun (collège des citoyens de statut personnel, 3e circonscription) (rapport de M. Lucas publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

4. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du territoire du Cameroun (statut personnel, 2e circonscription).

5. — Examen d'une demande de deuxième délai supplémentaire pour la distribution du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département du Cher.

6. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 3e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Garonne (rapport supplémentaire de M. Crouan, publié au *Journal officiel*, lois et décrets, du 31 janvier 1956).

7. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 4e bureau sur les opérations électorales du département de l'Indre-et-Loire (rapport supplémentaire de M. Dufour publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

8. — Discussion des conclusions du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du département du Loiret (rapport de M. Musmeaux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

9. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de Lot-et-Garonne (rapport supplémentaire de M. Lamps publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

10. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de la Manche (rapport supplémentaire de M. Coutant publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

11. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département du Puy-de-Dôme (rapport de M. Arnal publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

12. — Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Savoie (rapport de M. Guille publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

13. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 9e bureau sur les opérations électorales du département de Seine-et-Marne (rapport supplémentaire de M. Depreux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

14. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département de l'Yonne (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, lois et décrets, du 24 janvier 1956).

15. — Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2e circonscription) (trois premiers sièges) (rapport de M. Pommier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

16. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2e circonscription) (4e siège) (rapport supplémentaire de M. Pommier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 3 février 1956).

17. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département du Nord (2e circonscription) (rapport de M. Titeux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956).

18. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département de l'Oise (rapport de M. Barennes publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956).

19. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département de l'Orne (rapport de M. Fontanet publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séanse du 25 janvier 1956).

20. — Eventuellement discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (3e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

21. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du territoire du Moyen-Congo (collège des citoyens de statut personnel) (rapport de M. François-Bénard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 7 février 1956).

22. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département de la Moselle (rapport de M. Kriegel-Valrimont publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 31 janvier 1956).

23. — Eventuellement discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du territoire du Dahomey (collège unique) (rapport de M. Buron publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

24. — Eventuellement discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du territoire de l'Oubangui-Chari-Tchad (collège des citoyens de statut civil français) (rapport de M. Jarrosson publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

25. — Eventuellement discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire des Somalis (rapport de M. Alduy publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

26. — Eventuellement discussion des conclusions du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du territoire du Cameroun (collège des citoyens de statut personnel) (3e circonscription) (rapport de M. Lucas publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

Validation de pouvoirs.

Dans sa séance du vendredi 10 février 1956, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de:

MM. Arbogast (Bas-Rhin), de Baudry d'Asson (Vendée), Boni (Nazi) (Haute-Volta), Conombo (Haute-Volta), Faraud (Charente-Maritime), Guissou (Henri) (Haute-Volta), Guitton (Antoine) (Vendée), Klock (Bas-Rhin), Kœnig (Bas-Rhin), Lux (Bas-Rhin), Meck (Bas-Rhin), Michaud (Louis) (Vendée), Ouedraogo (Kango) (Haute-Volta), Pflimlin (Bas-Rhin), Ritter (Bas-Rhin), Rousseau (Vendée), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), de Tinguy (Vendée), Tubach (Bas-Rhin).

Démission d'un vice-président.

Dans sa séance du vendredi 10 février 1956, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Robert Lacoste de ses fonctions de vice-président de l'Assemblée nationale.

Démission d'un secrétaire.

Dans sa séance du vendredi 10 février 1956, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Hamadoun Dicko de ses fonctions de secrétaire de l'Assemblée nationale.

Nomination de membres d'une sous-commission.

La commission des finances a désigné MM. Bonnet (Georges), Colin, David (Marcel), Dorey, François-Bénard, Frédéric-Dupont, Icher, Paquet, Pelat, Tourtaud, pour faire partie de la sous-commission chargée d'émettre un avis sur les taxes parafiscales et de péréquation qui figurent à l'état annexé à la loi de finances (application de l'article 24 de la loi n° 53-1308 du 31 décembre 1953).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du vendredi 10 février 1956.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Binot, Bonnaire, Bouloux, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Cassagne, Deixonne, Delachenal, Desouches, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Mme Grappe, MM. Jégorel, Kir, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Strat, Monnier, Perche, Pierrard, Raingeard, Révillon (Tony), Rincent, Mlle Rumeau, MM. Tamarelle, Thamier, Thébault (Henri), Tourtaud, Tubach, Vayron, Viallet, Viatte.

Suppléants — MM. Pirot (de M. d'Astier de la Vigerie), Bricourt (de M. Bourgeois), Vuillien (de M. Garaudy), Louvel (de M. Maga), Fourvel (de Mlle Marzin), Engel (de M. Rey), Cuicci (de M. Teulé), Paquet (de M. Trémolet de Villers), Mme Galicier (de Mme Vaillant-Couturier).

Commission de l'intérieur.

Séance du vendredi 10 février 1956.

Présents. — MM. Arrighi, Ballanger (Robert), Barbot (Marcel), Bégouin (André) (Charente-Maritime), Brocas, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cayeux (Jean), Chauvet, Dides, Durroux, Gayrard, La Chambre (Guy), Le Floch, Lenormand (André) (Calvados), Mariat (René), Marrane, Mérigonde, Merle, Nerzic, Penven, Provo, Quinson, Rociore, Seitlinger, Vallin, Vergès, Very, Vignard, Vitter (Pierre).

Suppléants. — MM. Thoral (de M. Gagnaire), Cuicci (de M. Nicolas), Lucas (de M. Rey), Thibault (de M. Conombo), Mazuez (de M. L. Montalat), Mao (de M. Levindrey), Garnier (de M. Dreyfus-Schmidt), Tys (de M. Cristofol).

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du vendredi 10 février 1956.

Présents. — MM. Bacon, Ballanger (Robert), Barrachin, Billat, Boscary-Monsservin, Bourbon, Bouxom, Bruyneel Calmel, Chaban-Delmas, Coste-Floret (Paul), David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Delachenal, Demusois, Depreux, Durroux, Gaillard, Giscard d'Estaing, Juge, Konaté (Mamadou), Kriegel-Valrimont, Mme Lefebvre (Francine), MM. Lemaire, Lussy (Charles), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Moisan, Moro Giafferri (de), Perche, Peron (Yves), Ramette, Raymond-Laurent, Révillon (Tony), Tsiranana, Verdier.

Suppléants. — MM. Lamarque-Cando (de M. Dejean), Hamon (de M. Jacques Duclos), Dixmer (de M. Mignot), Sourbet (de M. Tremolet de Villers).

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Séance du jeudi 9 février 1956.

Erratum au *Journal officiel* (Lois et Décrets) du vendredi 10 février 1956, page 1623, deuxième colonne, ajouter à la liste des suppléants. M Dumortier (de M. Jean Guitton).

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 14 février 1956.

A quinze heures. — Séance publique

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Armengaud expose à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées: 1° que l'application de la loi n° 53-1081 du 4 novembre 1953, relative à l'incorporation dans l'armée française des ressortissants des pays incorporant les jeunes Français, a été suspendue, motif pris de ce que les U. S. A. arrêtaient l'incorporation des jeunes Français résidant aux U. S. A. de manière à leur éviter le double service militaire, et que des dispositions législatives allaient être prises dans ce pays pour mettre fin à des incorporations abusives; 2° que lesdites dispositions législatives paraissent — d'après des informations précises — ne plus devoir être prises et que, dès lors, la suspension des dispositions de la loi précitée n'a plus de sens; et lui demande quand il pense procéder à l'incorporation des citoyens américains âgés de dix-neuf à vingt-cinq ans résidant en France sans justifier d'études faites officiellement dans des facultés ou grandes écoles françaises, lesquels ont été recensés il y a quelques mois et doivent continuer à l'être (n° 610).

II. — M. Tamzali Abdennour demande à M. le ministre de l'intérieur si la réforme des bureaux de bienfaisance européen et musulman de la ville d'Alger, dont la fusion a été décidée par un arrêté de M. le préfet d'Alger en date du 7 juin 1955, n'a pas pour résultat: 1° de rendre caducs les legs (habous) dont le bureau de bienfaisance musulman d'Alger est le dernier dévolutaire. En effet, un bureau de bienfaisance « mixte » ne peut bénéficier des biens « habous » et, de ce fait, les indigents musulmans de la ville d'Alger se trouvent privés d'un patrimoine considérable, évalué à 1 milliard de francs, sans aucune contre-partie; 2° de créer une inégalité choquante entre les indigents de la ville d'Alger selon leur confession religieuse. En effet, l'arrêté préfectoral susvisé prévoit l'affectation du produit de la taxe sur les spectacles (100 millions de francs en 1955) pour moitié aux 5.000 assistés musulmans et pour moitié aux quelque 1.500 à 2.000 assistés européens. Ainsi un indigent musulman recevrait mensuellement environ 800 francs et son frère de misère plus de 2.000 francs parce qu'il est Européen. Cette inégalité devant la misère est non seulement révoltante, mais elle est en contradiction avec le principe affirmé que la fusion entre les deux bureaux de bienfaisance doit réaliser l'égalité entre tous les indigents; dans ces conditions, ne serait-il pas plus juste de maintenir le bureau de bienfaisance musulman et, par conséquent, sa personnalité morale distincte afin d'éviter la résolution des fondations pieuses musulmanes, et de lui attribuer une part équitable du produit de la taxe sur les spectacles proportionnelle au nombre de ses adhérents (n° 655).

III. — M. François Schleiter a l'honneur d'appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur un projet de réforme du statut actuel du corps des conseillers et secrétaires d'ambassade en voie d'élaboration à l'administration des affaires étrangères et envisageant la création de deux branches distinctes au sein de ce corps; et lui demande si un tel projet, par lequel le Gouvernement s'interdirait pratiquement de choisir les titulaires des plus hauts grades de la carrière diplomatique ailleurs que dans un cadre privilégié où serait versé un tiers des effectifs dès la sortie de l'école et avant toute mise à l'épreuve de leur qualité professionnelle, a reçu son approbation; et s'il ne serait souhaitable que le Gouvernement recueille le sentiment du Parlement avant la mise en œuvre d'une si importante réforme (n° 656).

IV. — M Michel Debré a l'honneur de demander à M. le président du conseil quelle attitude compte prendre le Gouvernement français à l'égard des plaintes formulées à l'Organisation des Nations Unies contre la politique et la présence françaises en Afrique du Nord (n° 657). *(Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.)*

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est exact que le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait affirmé la compétence de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'Afrique du Nord française, y compris l'Algérie; dans l'affirmative, quelle a été la réponse du Gouvernement français (n° 659).

VI. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est dans les intentions du Gouvernement français d'évacuer le Fezzan sans discussion préalable devant le Parlement (n° 660).

VII. — M. Michel Debré a l'honneur de demander à M. le ministre de l'industrie et du commerce s'il n'estime pas utile de faire prochainement une déclaration sur le projet de canalisation de la Moselle (n° 658). *(Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.)*

VIII. — M Armengaud expose à M. le ministre des affaires étrangères: 1° qu'un crédit de 10 millions de francs — et qui devait être porté à 30 millions — a été ouvert au chapitre 42-22 du budget de son département au profit d'une association dite « Le Monde bilingue », dont l'objet est d'assurer la pénétration obligatoire de la langue anglaise dans les pays tiers, sans que la moindre réciprocité soit assurée aux autres langues; 2° que cette mesure paraît porter une atteinte décisive au développement de la culture française à l'étranger, sans pour autant rien apporter au tourisme en France, ou à la culture française, ou à la connaissance par nos jeunes enfants d'autres langues étrangères aussi utiles que la langue anglaise; 3° que le conseil supérieur des Français de l'étranger, dans sa 8e session, a pris une position unanime de réserve à l'encontre du « Monde bilingue »; et demande, en conséquence, si M. le ministre des affaires étrangères entend disjoindre le crédit du « Monde bilingue » ouvert pour l'exercice 1956 et les exercices ultérieurs (n° 662).

IX. — M. Durand-Réville demande à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme s'il ne lui paraît pas opportun, dans le cadre d'une politique générale française des transports aériens dans le monde, de donner à la construction d'un aérodrome terrestre à Tahiti la priorité sur le maintien de lignes de prestige d'autant plus onéreuses que la concurrence internationale y est plus sévère; s'il est en mesure de faire entreprendre les travaux de l'aérodrome terrestre de Tahiti sur les crédits du plan d'investissement et dans quel délai ces travaux pourront commencer (n° 661).

X. — M. Naveau rappelle à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture les dispositions du décret du 20 mai 1955 concernant les modalités d'attribution des prestations de l'assurance maladie (longue maladie) et lui signale que les salariés agricoles sont exclus du bénéfice de ces dispositions; tenant compte de ces faits, lui demande: 1° les raisons pour lesquelles les salariés agricoles sont défavorisés par rapport aux autres salariés; 2° les dispositions immédiates qu'il compte prendre pour supprimer cette exclusion injuste tout autant qu'inadmissible (n° 664).

XI. — M. Naveau rappelle à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture que l'article 8 de la loi n° 55-1015 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour les exercices 1955 et 1956 stipule que les caisses d'allocations familiales seront habilitées à consentir des prêts destinés à l'amélioration de l'habitat rural dans des conditions qui seront fixées par arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques; lui signale que les caisses d'allocations familiales agricoles refusent de consentir des prêts pour la construction, prêts sollicités par des ouvriers agricoles; que le ministère consulté a fait répondre que l'interprétation du mot « amélioration » devait se faire dans le sens d'aménagement de locaux existants et non de construction; tenant compte de ces faits, lui demande: 1° si la construction d'une maison pour des ouvriers agricoles ne constitue pas une amélioration réelle et rentable de l'habitat rural; 2° les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette interprétation qui n'a jamais été celle du législateur (n° 665).

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention internationale pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer, signée à Bruxelles le 10 mai 1952. (Nos 205 et 250, session de 1955-1956. — M. Joseph Yvon, rapporteur de la commission de la marine et des pêches.)

4. — Discussion de la proposition de loi de Mme Marie-Hélène Cardot, tendant à étendre aux géomètres-experts les barèmes d'honoraires définis aux articles 4, 5, 6 et 7 du décret n° 49-165 du 7 février 1949. (Nos 124, année 1955, et 253, session de 1955-1956. — M. Zussy, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 15 février 1956, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Election du président de la commission.

II. — Désignations de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 235, session 1955-1956) de M. Roubert, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit spécial suffisant pour permettre l'indemnisation des exploitants agricoles dont les récoltes ont été anéanties en totalité ou en partie par les gelées exceptionnelles et les abondantes chutes de neige des 2 et 3 février 1956;

La proposition de résolution (n° 242, session 1955-1956) de M. Soldani, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour permettre l'indemnisation des exploitants agricoles du Var et des Bouches-du-Rhône dont les récoltes ont été anéanties en totalité ou en partie par les gelées exceptionnelles et les chutes de neige des 1er, 2 et 3 février 1956;

La proposition de résolution (n° 245, session 1955-1956) de M. Léon David tendant à inviter le Gouvernement à verser des indemnités compensatrices pour pertes de récoltes dues aux grands froids de février dans le département des Bouches-du-Rhône;

La proposition de résolution (n° 251, session 1955-1956) de M. Marignan, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates afin que puissent être indemnisés les exploitants agricoles des Bouches-du-Rhône dont les récoltes ont été partiellement détruites par les gelées brutales du début de février 1956.

III. — Désignation d'un commissaire comme membre du comité consultatif pour la gestion du fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (décrets n° 54-982 du 1er octobre 1954 et du 22 octobre 1955).

IV. — Examen, en deuxième lecture, des rapports de M. Naveau sur:

La proposition de loi (n° 184, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux conditions de restitution aux agriculteurs expropriés des terrains militaires désaffectés;

La proposition de loi (n° 185, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 840 du code rural, relatif aux motifs de non-renouvellement des baux ruraux.

V. — Echange de vues sur l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi (n° 368, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

VI. — Examen du rapport de M. Houdet sur la proposition de loi (n° 133, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, portant création d'attachés agricoles.

VII. — Examen du rapport de M. Primet sur la proposition de loi (n° 134, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 795 du code rural, relatif au droit de préemption pour les baux ruraux.

VIII. — Eventuellement, avant-rapport pour avis de M. Restat sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

IX. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 16 février 1956, à dix heures (local n° 221):

I. — Rapports de M. André Cornu sur:

a) La proposition de loi (n° 168, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicables à l'Algérie les dispositions de la loi n° 55-362 du 3 avril 1955 modifiant l'article 1er de la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel;

b) Le projet de loi (n° 209, session 1955-1956) étendant à l'Algérie les troisième et quatrième alinéas de l'article 593 du code de procédure civile, modifié et complété par la loi n° 54-1209 du 6 décembre 1954.

II. — Rapport de M. Deutschmann sur les propositions de loi (n° 104, année 1955) et (n° 247, année 1955), de MM. Plazanet et Schwartz, tendant à rétablir, en matière d'élections municipales, le régime électoral de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi de M. Pauzet (n° 230, session 1955-1956) tendant à modifier l'article 60 du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 15 février 1956, à dix heures (local n° 202):

I. — Désignation du rapporteur de la proposition de loi (n° 255, session 1955-1956) de M. Lodéon tendant à étendre aux départements d'outre-mer l'application de la loi du 22 septembre 1942 relative à la capacité juridique de la femme mariée.

II. — Rapport de M. Jozeau-Marigné sur la proposition de loi (n° 151, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa seconde lecture, tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 16 février 1956, à dix heures (local n° 274):

I. — Suite de l'examen du rapport pour avis sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. — Industries textiles: rapporteur, M. Piales. Sidérurgie: rapporteur: M. Bousch.

II. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 14 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. La Gravière et Le Brun Kéris tendant à inviter le Gouvernement de la République française: 1° à rassembler d'urgence tous éléments d'information et témoignages concernant le trafic d'esclaves noirs dont, selon des publications et des relations récentes, certains territoires de l'Union française seraient les lieux de passage, de regroupement et même de recrutement; 2° à prendre toutes mesures propres à mettre fin sans tarder, si elles se trouvaient établies, aux survivances de pratiques que l'œuvre de la France prétendait abolir et qui contredirajent singulièrement les principes de liberté et de respect de la personne humaine proclamés par la Constitution de 1946 et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. (N°s 362, année 1954, et 75, session 1955-1956. — M. La Gravière, rapporteur, et n° 89, session 1955-1956. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Chastenet, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Bégarra, Mme Malroux, MM. Saïdou Djermakoye, Ya Doumbia, Cazelles et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à combler les vacances d'inspecteurs du travail dans les territoires d'outre-mer et à organiser un concours en vue d'admettre au moins vingt inspecteurs (N°s 31 et 109, session 1955-1956. — Mme Malroux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris, Alfred Jacobson, Boisdon et Iba Zizen tendant à inviter le Gouvernement à célébrer, en 1956, le dixième anniversaire du plan par des expositions fixe et itinérante. (N°s 176, année 1955, et 105, session 1955-1956. — M. Iba Zizen, rapporteur.)

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du jeudi 9 février 1956.

Présents: MM. Bour (Alfred), Cazelles, Delmas, Guiter (Jean), Guyard, Lounda, Monnet, Reyt. *Suppléants:* M. Alfred Bour de M. Randretsa, M. Cazelles de M. Belabed, M. Delmas de M. Charles, M. Jean Guiter de M. Lhuillier, M. Guyard de M. Menguy, M. Monnet de M. Omer Sarraut, M. Reyt de M. Rouileaux-Dugage.

Assistait en outre à la séance: M. Dusseaulx, président et rapporteur de la commission des affaires économiques.

Intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Séance du vendredi 10 février 1956.

Présents: MM. Antonini, Boisdon, Bougenot, Alfred Bour, Charles-Cros, Chastenet, Chiarasini, Habib-Deloncle, Mlle Lafon, MM. Oudard, Perier, Troisgros, Ya Doumbia. *Suppléants:* M. Antonini de M. Guyard, M. Charles-Cros de M. Rosenfeld, M. Bougenot de M. Michalet, M. Habib-Deloncle de M. Dubois, Mlle Lafon de M. Barbé, M. Laurent-Eynac de M. Rencurel, M. Schleiter de M. Pialoux, M. le général Sicé de M. Laurin, M. Ya Doumbia de M. Junillon.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 14 février 1956, à neuf heures trente (local n° 32), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Dède sur la proposition (n° 66, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à coordonner la production et la consommation du sucre dans l'Union française. Audition de M. Labalette, commissaire du Gouvernement auprès du groupement interprofessionnel: betterave, canne, sucre, alcool.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour:

a) La proposition (n° 114, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à reprendre le plus tôt possible les pourparlers avec le Gouvernement de la République du Sud-Vietnam en vue de définir les rapports économiques entre les deux Etats, déposée avec demande de discussion d'urgence;

b) Examen de cette proposition.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition et proposition de résolution (n° 125, session 1955-1956) tendant à garantir le financement de la politique d'organisation du marché du café et à reviser les conditions de soutien des prix prévues par l'arrêté du 16 décembre 1955.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 15 février 1956, à dix heures (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Guirandou N'Diaye sur la demande d'avis (n° 49, année 1955) sur un projet de décret portant modification au décret du 22 décembre 1916 réglementant l'exercice de la profession de médecin et sage-femme malgaches.

II. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le jeudi 16 février 1956, à dix heures (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Proposition et proposition de résolution (n° 125, session 1955-1956) relative au soutien du marché du café. — Rapport de M. Monnet; discussion.

II. — Coopération agricole dans les territoires d'outre-mer. — Exposé de M. Cazelles; discussion.

III. — Nomination d'un rapporteur:

a) De la proposition (n° 116, session 1955-1956) relative à l'action rurale en milieu autochtone outre-mer;

b) De la proposition (n° 120, session 1955-1956) tendant à créer une école d'apprentissage maritime à la Guadeloupe et à la Martinique.

IV. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 15 février 1956, à neuf heures trente (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Audition de M. le général Missonnier, directeur des affaires militaires au ministère de la France d'outre-mer, sur la situation créée par le passage clandestin d'armes aux frontières de la Libye et du Soudan. — Dépôt d'une proposition sur cette question.

II. — Adoption du rapport de M. Schneider sur la proposition (n° 108, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à intensifier le recrutement des unités servant dans les régions sahariennes et dans les groupes nomades.

III. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 15 février 1956, à quinze heures (local n° 32), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Proposition (n° 103, année 1955) concernant le rôle de la marine marchande dans l'Union française. — Projet de rapport de M. Marquet. — Discussion.

II. — Proposition (n° 63, année 1955) relative au tourisme d'escale à Djibouti. — M. Jacquier, rapporteur. — Suite de la discussion.

III. — Proposition (n° 118, session 1955-1956) invitant le Gouvernement à faire financer en totalité par le budget de l'Etat les opérations du FIDES, section des départements d'outre-mer, ayant pour objet l'équipement social et le secteur de la production. — Nomination d'un rapporteur pour avis.

IV. — Plan de l'Algérie. Capacité d'accroître le rythme des créations du plan à fins alimentaires en fonction des moyens de réalisations: financement, cadres, main-d'œuvre, matériel, etc. — Exposé de M. Iba Zizen.

V. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 14 février 1956.

Huit heures trente.

COMMISSION COMMUNE POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES CORPS D'ORIGINE ANIMALE ET VÉGÉTALE

Ordre du jour.

Audition de M. de Garidel, représentant de l'union syndicale interprofessionnelle oléicole métropolitaine.

Audition demandée d'un représentant de l'huilerie tunisienne.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Dix heures et éventuellement vingt et une heures.

Ordre du jour.

Problème de la fiscalité. — Suite de la communication de M. Malterre.

Quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Etude de la réforme de l'enseignement:

Quinze heures. — Audition d'un représentant de la fédération C. G. T.-F. O. de l'enseignement technique.

Seize heures. — Audition d'un représentant de la fédération C. G. T. de l'enseignement technique.

Dix-sept heures. — Audition d'un représentant de la fédération C. F. T. C. de l'éducation nationale.

Seize heures.

COMMISSION SPÉCIALE DES STATUTS PROFESSIONNELS

Ordre du jour.

Détermination du programme de travail.

Dix-sept heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Industrialisation du bâtiment. — Auditions: d'un représentant du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce; de M. Marini, directeur du centre scientifique et technique du bâtiment.

Mercredi 15 février 1956.

Neuf heures.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Etude des investissements en matière de transports, postes, télégraphes et téléphones et tourisme prévus pour 1956. — Examen du projet de rapport de synthèse établi par M. Bour.

Dix-huit heures.

COMMISSION DES ÉCONOMIES RÉGIONALES

Ordre du jour.

Etude des investissements dans le cadre régional. — Discussion du projet de rapport présenté par M. Bye.

Vingt et une heures.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Etude de la publicité sur les produits de consommation courante. — Auditions: du président de la commission « commerce qualité » du commissariat général à la productivité; du président de l'association nationale pour la défense de la qualité française.

Vingt et une heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Etude des abattements de zones. — Examen et adoption de l'avant-projet d'avis.

Jeudi 16 février 1956.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Problème des investissements. — Suite de l'examen des notes présentées sur les différents secteurs industriels.

Problème général de l'énergie. — Suite de l'examen de l'avant-projet d'avis de M. le président Mayolle et des amendements présentés par les membres de la commission.

Questions diverses.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude de la mise en valeur de la région des Landes de Gascogne. — Suite de l'examen du projet de rapport présenté par M. Forget.

Dix heures quinze.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Revenu national. — Echange de vues sur les comptes de la Nation pour les années 1949 à 1955 et sur les comptes prévisionnels pour 1956.

Etude des indices des prix et de la production industrielle. — Décision de la commission sur la suite de ces travaux.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Investissements dans les territoires d'outre-mer. — Examen du rapport et du projet d'avis.

Dix heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'ART ET DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUES

(COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Dix heures trente. — Audition de M. Jacques-Daniel Norman, président de la commission mixte producteurs et sociétés d'auteurs pour l'étude de la perception des droits d'auteurs dans les salles.

Onze heures trente. — Audition de M. Hervouin, président du syndicat autonome du cinéma français.

Quatorze heures. — Visite des studios de Boulogne-Billancourt, 52, rue du Point-du-Jour, à Boulogne.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux porteurs des bons 6 p. 100 1953 des postes, télégraphes et téléphones.

Le 6 mars 1956, à dix heures trente, il sera procédé publiquement au ministère des finances, dans l'une des salles de la direction de la Dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, Paris, au tirage au sort des six bulletins prévus par l'article 4 du décret du 15 avril 1953.

Les bons dont le numéro se terminera par l'un des groupes de deux chiffres figurant sur l'un de ces bulletins seront remboursables le 15 avril 1956 et cesseront de porter intérêt à compter de cette date.

Avis aux porteurs des bons 6 p. 100 1954 des postes, télégraphes et téléphones.

Le 6 mars 1956, à dix heures trente, il sera procédé publiquement au ministère des finances, dans l'une des salles de la direction de la Dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, Paris, au tirage au sort des six bulletins prévus par l'article 4 du décret du 3 avril 1954.

Les bons dont le numéro se terminera par l'un des groupes de deux chiffres figurant sur l'un de ces bulletins seront remboursables le 15 avril 1956 et cesseront de porter intérêt à compter de cette date

AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes dans les services extérieurs du ministère de l'agriculture.

Par arrêté interministériel du 30 janvier 1956 (*Journal officiel* du 3 février 1956) a été autorisée l'ouverture de concours pour le recrutement de vingt-quatre sténodactylographes dans les services extérieurs du ministère de l'agriculture ci-après énumérés:

- Conservations des eaux et forêts........................ 14
- Directions des services agricoles........................ 8
- Inspection de la protection des végétaux........................ 1
- Etablissements d'enseignement supérieur agricole........ 1

Peuvent faire acte de candidature:

1° Les fonctionnaires et agents de l'Etat exerçant des fonctions de bureau, âgés de moins de quarante ans et ayant accompli un an de services publics;

2° Les candidats âgés de plus de dix-sept ans et de moins de trente ans au 1er janvier 1956. Cette limite d'âge peut être reculée, le cas échéant, d'une durée égale au temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal, de périodes de mobilisation ou d'engagement pour la durée des hostilités, d'une année par enfant à charge pour les candidats bénéficiant de l'article 168 du décret-loi du 29 juillet 1939, ainsi que de la durée des services accomplis par les intéressés et valables ou validables pour la retraite. Ces diverses bonifications ne pourront cependant permettre de dépasser l'âge de quarante ans au 1er janvier 1956.

Les candidatures doivent être adressées, par lettre recommandée, avant le 29 février 1956, à l'une des adresses ci-après:

M. le directeur de la production agricole (sous-direction de gestion des services extérieurs, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

M. le directeur général des eaux et forêts. 1er bureau. 2e section, 1 *ter*, avenue Lowendal, Paris (7e).

Elles doivent être accompagnées:

1° D'une fiche individuelle d'état civil;

2° D'un certificat de nationalité française (sauf pour les fonctionnaires titulaires);

3° D'un certificat médical attestant l'aptitude physique à l'emploi de sténodactylographe,

Et, le cas échéant:

D'une pièce justificative pour le recul de la limite d'âge supérieure;

D'un état signalétique et des services militaires ou d'une copie certifiée conforme d'une pièce officielle donnant les mêmes renseignements.

Les candidats mineurs devront produire, en outre, une autorisation de la personne exerçant l'autorité paternelle et, s'il y a lieu, une pièce établissant la qualité d'orphelin de guerre.

Les épreuves, définies à l'article 2 de l'arrêté du 7 octobre 1954 (*Journal officiel* du 8 octobre 1954, p. 9409), auront lieu dans des centres régionaux et se dérouleront dans le courant du mois de mars 1956. Les candidats seront avisés personnellement de la date et du lieu des épreuves.

(*Le présent avis annule l'avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration des eaux et forêts publié au* Journal officiel *du 26 janvier 1956.*)

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice d'Albert (Somme).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice d'Albert (Somme).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Somme, 53, rue de la République, à Amiens.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 10 février 1956.	
330 ..	États-Unis	1 $ U.S.A	350 . (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
350 25	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	350 30	.... ..
163 70	Côte Fse Somalie	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	163 80	.... ..
2800 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2807 ..	2805 ..
8386 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8390 ..	8388 ..
704 65	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	704 90	704 80
5086 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5089 ..	5087 ..
983 30	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	983 40	983 30
56 105	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 15	56 115
4913 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 80	4937 ..	4915 ..	.... ..
9259 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9261 ..	9257 50
6769 ..	Suède	100 c s	6765 625	6715 .	6816 30	6771 ..	6769 ..
8029 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8032 ..	8031 ..
1336 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1336 25	1336 25	.... ..
1009 ..	Égypte	1 liv ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1008 ..	.... ..
1218 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 30	1219 ..	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie.....	100 din	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A......	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P......	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres........	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris.

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme de Véhicules Industriels et d'Equipements Mécaniques (SAVIEM — L. R. S.)

AU CAPITAL DE 1.772 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 41, AVENUE HOCHE, A PARIS
R. C.: Seine n° 54-B 9195.

Obligations 5 3/4 0/0 1955 de 10.000 F de la Société d'outillage mécanique et d'usinage d'artillerie « SOMUA », à bonifications supplémentaires en intérêt et capital.

Numéros des 1.047 obligations sorties au premier tirage du 25 janvier 1956.

21.166 à 25.212

Ces obligations sont remboursables à partir du 1er mars 1956, à raison de 10.000 F net (coupon du 1er mars 1957 attaché), au siège de chacun des établissements suivants:

L'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris;
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris;
Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;
MM. Worms et Ce, 45, boulevard Haussmann, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences en France.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a affecté à des rachats en Bourse la différence entre le montant total de la somme (13.960.000 F) à amortir le 1er mars 1956 et le montant total des obligations à rembourser par voie de tirage au sort, soit 10.470.000 F.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 22 octobre* 1955.)

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Association des archevêques et évêques fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique.

21, RUE D'ASSAS, PARIS

Obligations 6 0/0 1940.

Tirage d'amortissement du 1er février 1956.

Liste numérique des 18 obligations amorties au tirage du 1er février 1956 et remboursables à partir du 1er mars 1956 à 1.001 F, coupon n° 33, échance 1er septembre 1956, attaché.

En raison du rachat de 21 obligations, le tirage a porté sur 18 titres au lieu de 39 prévus au tableau d'amortissement.

111 129 213 290 424 433 449 658 717 759 763 879 945 946
1.085 1.161 1.179 1.276

Les obligations amorties aux tirages précédents sont toutes remboursées.

Ce remboursement s'effectue aux guichets du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, à ceux de ses succursales et banques affiliées.

TISS-METAL, LIONEL DUPONT & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 256.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 11, AVENUE JEAN-JAURÈS, LYON (RHÔNE)
Registre du commerce: Lyon n° 8190 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 183 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mars 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages des années 1945 et 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1955 ont été couverts par rachats en Bourse.

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE
R. C.: Seine n° 54 B 4452.

TIRAGE DU 1er FEVRIER 1956

EMPRUNT 1943

Obligations de 10.000 F 3,50 0/0 (24e tirage).

L'obligation n° 317.960 sera remboursée par **2.000 000** de francs.

L'obligation n° 289.536 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

L'obligation n° 267.888 sera remboursée par **500.000** F.

L'obligation n° 353.150 sera remboursée par **500.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **100.000** F:

223.723	440.323	446.323	556.723	582.223
223.773	440.373	446 373	556.773	582.273

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **50.000** F:

76.602	157.702	279 402	414.702	441.802
76.652	157.752	279.452	414.752	441.852
84.102	190.202	347.702	439.002	564.002
84.152	190.252	347.752	439.052	564.052

Les 60 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F.

246	158.846	347.612	385.262	441.827
296	158.896	347.641	385.291	441.877
52.046	162.346	347.662	386.846	465.112
52.096	162.396	347.691	386.896	465.141
76.627	190 227	347.727	394.512	465.162
76.677	190.277	347.777	394 541	465.191
84.127	257.012	357 946	394.562	469.646
84.177	257.041	357.996	394.591	469.696
110.146	257.062	363.746	414.727	471.746
110.196	257.091	363 796	414.777	471.796
157.727	279.427	385 212	439.027	564.027
157.777	279.477	385 241	439.077	564.077

Les 3.306 autres obligations des séries de 100 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **10.000 F**, c'est-à-dire :

201 à 300	279.401 à 279.500	414.701 à 414.800
52.001 à 52.100	289.501 à 289.600	439.001 à 439.100
76.601 à 76.700	347.601 à 347.700	440.301 à 440.400
84.101 à 84.200	347.701 à 347.800	441.801 à 441.900
110.101 à 110.200	347.901 à 348.000	446.301 à 446.400
157.701 à 157.800	353.101 à 353.200	465.101 à 465.200
158.801 à 158.900	357.901 à 358.000	469.601 à 469.700
162.301 à 162.400	363.701 à 363 800	471.701 à 471 800
190.201 à 190.300	385.201 à 385.300	556.701 à 556.800
223.701 à 223.800	386.801 à 386.900	564.001 à 564.100
257.001 à 257.100	394.501 à 394.600	582.201 à 582 300
267.801 à 267.900		

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er mars 1956; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 16 mars 1956; elles ont droit au payement de ce coupon.

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.100 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE

R. C. : Seine n° 54-B 4452.

LISTES RECAPITULATIVES

arrêtées au 5 janvier 1956 des séries d'obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement.

EMPRUNT 3,50 0/0 FEVRIER 1942 (obligations de 2.000 F).

Séries de 1.000 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire : 8.001 à 9.000, 23.001 à 24.000, etc. .

NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.
8.001	Janv. 51	421.001	Avril 52	850.001	Oct. 47
23.001	Juil. 54	430.001	Juil. 47	857.001	Janv. 43
26.001	Janv. 53	433.001	Juil. 44	870.001	Oct. 54
31.001	Oct. 48	435.001	Avril 43	886.001	Avril 54
35.001	Janv. 53	439.001	Janv. 50	888.001	Avril 50
40.001	Avril 48	444.001	Juil. 53	929.001	Oct. 43
52.001	Avril 48	460.001	Oct. 46	930.001	Janv. 51
53.001	Janv. 47	467.001	Oct. 49	938.001	Avril 45
69.001	Juil. 50	470.001	Oct. 55	941.001	Janv. 45
83.001	Oct. 44	477.001	Janv. 54	944.001	Janv. 56
1[illegible]2.001	Avril 54	480.001	Janv. 47	945.001	Janv. 52
139.001	Juil. 43	481.001	Juil. 44	966.001	Avril 47
145.001	Oct. 55	485.001	Oct. 47	975.001	Avril 53
159.001	Janv. 52	497.001	Oct. 53	980.001	Janv. 53
170.001	Janv. 53	510.001	Janv. 54	997.001	Avril 50
200.001	Juil. 44	532.001	Oct. 50	1.006.001	Juil. 55
206.001	Janv. 49	534.001	Avril 49	1.009.001	Juil. 47
210.001	Avril 47	537.001	Juil. 53	1.011.001	Juil. 48
219.001	Janv. 45	551.001	Janv. 54	1.014.001	Juil. 53
235.001	Avril 49	553.001	Avril 52	1.019.001	Janv. 54
236.001	Oct. 54	566.001	Juil. 52	1.026.001	Juil. 52
238.001	Juil. 54	573.001	Avril 55	1.070.001	Janv. 48
250.001	Oct. 42	577.001	Oct. 53	1.075.001	Juil. 52
259.001	Juil. 55	593.001	Avril 52	1.088.001	Oct. 53
262.001	Janv. 49	607.001	Juil. 54	1.090.001	Oct. 52
264.001	Avril 50	644.001	Janv. 44	1.093.001	Avril 55
278.001	Avril 53	657.001	Juil. 49	1.101.001	Janv. 52
279.001	Oct. 55	659.001	Juil. 54	1.114.001	Janv. 56
286.001	Avril 51	671.001	Janv. 50	1.124.001	Janv. 53
299.001	Juil. 51	673.001	Janv. 51	1.139.001	Janv. 56
304.001	Oct. 50	675.001	Juil. 52	1.151.001	Oct. 52
313.001	Oct. 47	686.001	Juil. 52	1.186.001	Juil. 43
319.001	Oct. 42	691.001	Juil. 45	1.187.001	Oct 52
347.001	Avril 49	714.001	Juil. 51	1.206.001	Oct. 51
348.001	Juil. 45	744.001	Avril 54	1.216.001	Avril 45
363.001	Janv. 55	758.001	Juil. 47	1.223.001	Oct. 52
376.001	Avril 47	766.001	Oct. 48	1.228.001	Oct. 49
383.001	Janv. 55	771.001	Janv. 46	1.232.001	Oct. 53
385.001	Janv. 50	783.001	Juil. 44	1.233.001	Oct. 54
397.001	Oct. 54	789.001	Juil. 52	1.240.001	Janv. 55
399.001	Avril 50	791.001	Oct. 52	1.281.001	Janv. 54
401.001	Janv. 55	806.001	Juil. 43	1.306.001	Juil. 53
406.001	Oct. 50	828.001	Avril 44	1.312.001	Oct. 49
407.001	Juil. 45	829.001	Janv. 55	1.320.001	Avril 55
414.001	Janv. 45	835.001	Oct. 42	1.324.001	Juil. 49
420.001	Oct. 48	842.001	Juil. 55	1.339.001	Janv. 56
1.343.001	Avril 53	1.707.001	Oct. 49	2.119.001	Avril 53
1.366.001	Oct. 55	1.719.001	Juil. 55	2.138.001	Juil. 53
1.393.001	Oct. 55	1.744.001	Avril 47	2.141.001	Oct. 55
1.399.001	Oct. 54	1.760.001	Janv. 54	2.181.001	Avril 55
1.400.001	Avril 53	1.801.001	Oct. 53	2.193.001	Juil. 46
1.439.001	Janv. 52	1.856.001	Oct. 54	2.196.001	Juil. 51
1.457.001	Janv. 52	1.877.001	Juil. 54	2.200.001	Janv. 49
1.474.001	Juil. 54	1.921.001	Janv. 55	2.243.001	Oct. 53
1.480.001	Avril 49	1.925.001	Janv. 56	2.256.001	Juil. 50
1.492.001	Oct. 55	1.933.001	Avril 54	2.267.001	Juil. 48
1.503.001	Janv. 51	1.934.001	Avril 54	2.270.001	Juil. 50
1.513.001	Janv. 56	1.948.001	Janv. 55	2.285.001	Juil. 49
1.520.001	Oct. 49	1.959.001	Juil. 48	2.287.001	Avril 53
1.551.001	Janv. 53	1.965.001	Avril 55	2.307.001	Juil. 55
1.573.001	Avril 55	1.968.001	Oct. 51	2.312.001	Janv. 54
1.577.001	Oct. 54	1.970.001	Avril 53	2.318.001	Janv. 56
1.589.001	Juil. 53	1.987.001	Juil. 53	2.338.001	Juil. 55
1.595.001	Avril 55	2.030.001	Juil. 49	2.347.001	Juil. 54
1.621.001	Oct. 52	2.046.001	Oct. 51	2.370.001	Juil. 52
1.637.001	Janv. 53	2.079.001	Avril 54	2.468.001	Oct. 47
1.663.001	Avril 52	2.090.001	Juil. 55	2.469.001	Oct. 53
1.691.001	Avril 54				

Emprunt 3,50 0/0 octobre 1942 (obligations de 2.000 F).

Séries de 1.000 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire : 4.001 à 5.000, 29.001 à 30.000, etc.).

NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.
4.001	Sept. 49	510.001	Mars 52	1.192.001	Juin 54
29.001	Juin 47	528.001	Mars 55	1.217.001	Sept. 54
34.001	Juin 55	532.001	Sept. 55	1.223.001	Sept. 55
52.001	Juin 48	538.001	Juin 53	1.233.001	Déc. 48
66.001	Déc. 51	559.001	Juin 47	1.265.001	Déc. 51
67.001	Déc. 52	565.001	Déc. 48	1.269.001	Sept. 53
68.001	Sept. 50	573.001	Déc. 55	1.281.001	Mars 50
72.001	Juin 53	575.001	Juin 52	1.284.001	Mars 44
93.001	Sept. 54	595.001	Sept 50	1.308.001	Juin 52
106.001	Sept. 43	600.001	Mars 53	1.332.001	Mars 55
107.001	Sept. 49	603.001	Juin 44	1.342.001	Mars 55
111.001	Déc. 53	613.001	Déc. 47	1.350.001	Déc. 55
118.001	Sept. 53	616.001	Déc. 54	1.417.001	Déc. 54
123.001	Mars 51	627.001	Sept. 55	1.433.001	Mars 54
124.001	Mars 55	630.001	Sept. 47	1.442.001	Sept. 51
125.001	Juin 45	644.001	Juin 54	1.449.001	Juin 46
132.001	Mars 50	654.001	Mars 53	1.469.001	Juin 51
133.001	Déc. 45	669.001	Mars 54	1.533.001	Déc. 49
134.001	Mars 48	678.001	Sept. 52	1.546.001	Sept. 51
140.001	Déc. 55	681.001	Juin 50	1.560.001	Mars 53
141.001	Sept. 45	689.001	Sept. 52	1.574.001	Mars 48
143.001	Juin 50	695.001	Juin 54	1.580.001	Déc. 53
146.001	Sept. 55	705.001	Mars 45	1.595.001	Mars 53
147.001	Juin 44	714.001	Mars 54	1.640.001	Mars 50
150.001	Juin 44	716.001	Juin 47	1.642.001	Sept. 52
159.001	Sept. 50	726.001	Juin 50	1.643.001	Mars 49
172.001	Juin 44	728.001	Mars 49	1.648.001	Sept. 55
185.001	Juin 55	729.001	Déc. 54	1.666.001	Mars 54
188.001	Déc. 47	739.001	Juin 52	1.682.001	Juin 53
190.001	Mars 55	748.001	Déc. 53	1.683.001	Sept. 53
218.001	Mars 51	762.001	Sept. 54	1.691.001	Mars 53
228.001	Juin 51	766.001	Mars 44	1.713.001	Sept. 45
235.001	Juin 55	779.001	Déc. 55	1.772.001	Juin 55
266.001	Sept. 55	790.001	Sept. 52	1.778.001	Juin 50
276.001	Déc. 51	805.001	Déc. 55	1.780.001	Juin 54
295.001	Juin 48	862.001	Juin 52	1.788.001	Juin 53
308.001	Sept. 51	913.001	Sept. 50	1.795.001	Sept. 52
317.001	Déc. 49	933.001	Juin 55	1.808.001	Déc. 54
327.001	Déc. 44	934.001	Mars 55	1.831.001	Déc. 55
328.001	Juin 54	937.001	Déc. 54	1.848.001	Mars 51
336.001	Juin 55	949.001	Mars 51	1.869.001	Mars 54
354.001	Sept. 53	979.001	Juin 54	1.881.001	Sept. 55
370.001	Mars 54	989.001	Mars 51	1.916.001	Sept. 54
373.001	Mars 50	1.000.001	Juin 52	1.962.001	Juin 47
383.001	Juin 54	1.036.001	Sept. 54	2.016.001	Sept. 55
394.001	Déc. 52	1.053.001	Déc. 51	2.056.001	Mars 52
396.001	Sept. 48	1.056.001	Juin 53	2.094.001	Déc. 54
426.001	Mars 52	1.086.001	Déc. 50	2.104.001	Déc. 51
447.001	Déc. 45	1.088.001	Sept. 51	2.112.001	Juin 52
458.001	Mars 46	1.095.001	Juin 52	2.154.001	Sept. 52
462.001	Juin 48	1.117.001	Mars 53	2.159.001	Juin 51
463.001	Déc. 50	1.127.001	Déc. 52	2.160.001	Sept. 53
473.001	Déc. 52	1.129.001	Sept. 54	2.173.001	Juin 53
492.001	Sept. 48	1.167.001	Déc. 55	2.195.001	Juin 55
501.001	Déc. 50	1.184.001	Mars 52	2.207.001	Déc. 52

NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.
2.217.001	Mars 52	2.504.001	Mars 48	2.685.001	Juin 55
2.222.001	Juin 53	2.530.001	Sept. 49	2.711.001	Sept. 47
2.226.001	Déc. 54	2.543.001	Déc. 48	2.714.001	Juin 52
2.255.001	Déc. 52	2.544.001	Sept. 54	2.726.001	Déc. 55
2.260.001	Mars 54	2.562.001	Juin 51	2.767.001	Mars 54
2.262.001	Sept. 52	2.565.001	Sept. 53	2.769.001	Mars 47
2.276.001	Mars 53	2.592.001	Juin 49	2.800.001	Mars 55
2.299.001	Déc. 53	2.594.001	Sept. 50	2.812.001	Déc. 54
2.329.001	Mars 52	2.616.001	Mars 52	2.814.001	Mars 55
2.379.001	Sept. 46	2.637.001	Mars 53	2.836.001	Déc. 50
2.437.001	Déc. 53	2.651.001	Déc. 53	2.847.001	Déc. 53
2.440.001	Juin 50	2.668.001	Sept. 55	2.924.001	Déc. 50
2.442.001	Juin 54	2.679.001	Juin 54	2.957.001	Juin 55

Emprunt 3,50 0/0 1943 (obligations de 10.000 F).

Séries de 100 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire: 000.301 à 000.400, 000.401 à 000.500, 001.101 à 001.200, etc.).

NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.
301	Août 54	81.001	Août 47	185.701	Fév. 54
401	Août 49	81.301	Fév. 51	186.101	Fév. 55
1.101	Août 44	85.101	Fév. 53	186.501	Fév. 55
1.701	Août 55	87.901	Fév. 50	187.001	Fév. 53
3.401	Août 55	88.001	Fév. 52	188.001	Fév. 54
6.001	Fév. 54	89.701	Fév. 51	190.501	Août 47
6.401	Fév. 46	89.901	Août 55	191.701	Fév. 52
7.601	Fév. 47	90.401	Fév. 55	201.601	Fév. 54
7.701	Août 54	90.701	Août 55	201.901	Fév. 53
8.201	Août 48	93.301	Fév. 53	202.601	Fév. 55
12.501	Fév. 45	93.601	Août 52	215.401	Fév. 55
12.901	Août 54	94.201	Août 49	215.801	Août 53
13.701	Août 51	95.201	Fév. 51	215.901	Fév. 55
15.001	Août 52	95.301	Août 54	221.201	Août 51
15.201	Fév. 50	95.501	Août 50	221.301	Août 52
16.401	Août 46	96.801	Fév. 50	222.301	Fév. 52
19.201	Août 53	98.901	Fév. 55	222.801	Août 54
19.601	Fév. 52	101.501	Fév. 55	226.201	Fév. 50
20.301	Août 49	107.801	Fév. 54	228.101	Août 52
20.701	Août 47	109.001	Août 53	229.001	Fév. 53
21.201	Août 52	109.101	Fév. 52	230.801	Août 53
21.901	Août 51	109.601	Août 55	232.201	Fév. 54
22.401	Août 54	109.701	Août 51	232.901	Août 52
23.201	Août 45	111.201	Fév. 54	236.401	Août 51
25.101	Août 51	111.801	Fév. 54	237.401	Août 55
25.901	Août 55	115.901	Fév. 55	240.801	Fév. 55
26.201	Fév. 51	116.501	Août 51	244.001	Fév. 55
27.401	Fév. 52	118.101	Fév. 54	244.801	Fév. 55
27.801	Fév. 49	125.001	Août 52	246.701	Fév. 55
28.201	Août 50	126.201	Août 54	247.401	Fév. 53
30.601	Fév. 47	126.601	Fév. 54	248.201	Fév. 55
31.701	Fév. 49	131.601	Août 54	250.501	Août 54
33.101	Août 47	132.901	Août 53	253.501	Fév. 55
34.301	Août 54	133.601	Août 52	254.301	Fév. 55
34.601	Août 55	134.101	Fév. 53	255.401	Août 47
36.101	Fév. 55	134.301	Fév. 53	257.201	Août 52
40.701	Août 51	135.101	Août 52	259.201	Fév. 52
40.801	Fév. 46	136.101	Fév. 52	260.101	Fév. 53
43.201	Août 53	139.301	Fév. 54	261.801	Août 52
44.301	Fév. 52	141.301	Août 52	263.301	Fév. 52
50.001	Fév. 50	142.301	Août 53	264.401	Août 51
50.401	Août 55	147.401	Août 53	264.501	Fév. 51
50.601	Fév. 55	150.001	Août 53	264.701	Fév. 54
50.901	Août 49	150.401	Août 55	265.401	Fév. 53
51.201	Fév. 54	156.101	Fév. 53	272.801	Fév. 52
52.501	Août 55	157.001	Août 52	273.601	Août 53
53.201	Fév. 50	159.001	Août 55	275.601	Août 54
53.601	Août 53	169.801	Août 55	283.201	Fév. 53
56.001	Août 53	170.201	Août 55	283.901	Fév. 47
59.601	Août 53	170.901	Fév. 51	288.101	Août 53
59.801	Fév. 55	172.501	Août 55	289.101	Août 50
61.501	Fév. 49	173.101	Août 53	294.301	Fév. 54
63.901	Août 54	176.701	Fév. 55	296.801	Fév. 53
64.001	Août 53	177.801	Août 52	297.601	Août 53
64.301	Fév. 51	178.001	Août 54	299.101	Août 51
69.101	Fév. 55	178.101	Août 55	301.901	Août 49
72.101	Août 51	179.201	Fév. 53	304.601	Août 54
76.001	Fév. 50	179.601	Août 54	307.101	Août 51
78.901	Fév. 55	180.801	Fév. 55	312.701	Fév. 54
79.701	Fév. 47	183.001	Août 54	318.501	Août 54
79.801	Fév. 53	183.601	Fév. 51	319.701	Fév. 54
80.501	Août 48	184.301	Août 54	322.301	Août 54

NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.
326.101	Août 55	416.701	Fév. 51	509.501	Août 50
326.901	Fév. 47	425.501	Août 50	509.701	Août 55
327.301	Août 54	428.401	Fév. 53	510.701	Fév. 55
329.401	Août 52	428.701	Août 54	512.601	Fév. 46
331.101	Août 55	430.101	Août 52	512.901	Fév. 54
336.801	Fév. 50	433.301	Août 55	513.001	Août 50
341.701	Fév. 54	433.901	Août 54	515.001	Août 51
342.901	Août 50	439.301	Août 53	518.801	Fév. 52
343.501	Fév. 54	441.201	Août 49	522.801	Fév. 52
344.401	Fév. 55	441.901	Fév. 53	525.301	Août 55
344.901	Août 45	447.801	Août 55	525.401	Fév. 50
346.201	Août 55	449.401	Fév. 52	529.101	Fév. 55
346.601	Août 55	450.901	Fév. 45	534.701	Août 51
357.301	Août 52	451.101	Août 53	535.101	Août 55
361.301	Fév. 54	452.401	Fév. 54	535.601	Août 51
364.001	Fév. 51	455.701	Août 54	540.601	Fév. 51
368.301	Août 48	458.001	Fév. 52	541.701	Fév. 55
369.201	Août 53	458.701	Fév. 55	547.101	Fév. 54
370.401	Août 53	459.901	Août 51	548.201	Fév. 55
371.101	Août 45	460.001	Fév. 53	553.301	Août 55
371.201	Août 51	467.301	Août 52	555.201	Août 54
372.401	Août 52	469.801	Août 52	555.301	Fév. 53
379.001	Août 54	470.901	Fév. 48	559.601	Août 54
379.801	Fév. 51	475.201	Août 49	562.801	Août 55
382.501	Fév. 53	476.601	Fév. 55	562.901	Août 54
386.401	Fév. 53	478.201	Août 51	564.901	Août 55
389.101	Août 54	482.601	Août 55	572.701	Août 55
389.501	Août 54	485.601	Août 55	575.001	Août 53
390.401	Fév. 54	488.101	Fév. 51	576.901	Fév. 52
390.601	Fév. 53	488.301	Fév. 54	579.101	Fév. 52
390.801	Fév. 49	491.201	Fév. 54	580.401	Fév. 52
391.701	Fév. 49	492.601	Fév. 55	581.401	Fév. 53
392.501	Août 50	493.201	Fév. 51	583.301	Fév. 53
394.801	Août 52	493.901	Fév. 51	583.701	Août 45
396.701	Août 54	494.801	Août 52	583.801	Août 50
397.401	Août 52	495.101	Août 54	585.901	Fév. 54
402.201	Fév. 54	496.501	Août 53	588.301	Fév. 53
406.601	Août 52	497.101	Août 52	589.101	Août 55
408.101	Août 55	500.701	Fév. 46	590.901	Fév. 50
411.701	Août 52	501.101	Août 51	591.501	Fév. 54
413.101	Fév. 53	504.501	Août 51	594.201	Août 53
413.301	Août 49	506.801	Fév. 52	596.101	Fév. 51
414.101	Août 54	508.001	Fév. 54	597.401	Août 49
416.501	Fév. 55				

Emprunt 3 0/0 1945 (obligations de 10.000 F).

Séries de 500 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire: 21.501 à 22.000, 24.001 à 24.500, etc.).

NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.
21.501	Déc. 54	214.001	Déc. 46	449.501	Déc. 49
24.001	Juin 55	229.001	Juin 53	457.001	Déc. 50
33.001	Déc. 54	231.501	Juin 46	459.001	Juin 46
37.501	Déc. 54	235.501	Déc. 55	460.001	Juin 54
39.001	Déc. 46	240.501	Déc. 52	476.501	Déc. 54
50.501	Juin 55	249.501	Juin 49	479.001	Juin 53
58.501	Déc. 51	254.001	Juin 54	484.501	Déc. 53
61.501	Juin 52	284.501	Déc. 53	486.001	Juin 55
63.001	Déc. 55	306.001	Déc. 52	487.001	Déc. 53
67.001	Déc. 52	309.001	Juin 51	502.001	Déc. 53
75.501	Déc. 51	323.001	Juin 48	515.501	Juin 51
78.501	Juin 46	326.001	Déc. 55	522.001	Juin 48
79.501	Juin 55	330.001	Déc. 55	522.501	Déc. 49
89.001	Juin 47	331.001	Juin 49	524.001	Déc. 51
92.501	Déc. 50	332.501	Juin 46	527.501	Déc. 52
99.501	Juin 50	339.501	Déc. 51	534.001	Juin 51
100.001	Juin 54	342.501	Juin 55	540.001	Juin 54
104.001	Déc. 53	344.501	Juin 55	540.501	Juin 52
107.501	Juin 48	348.001	Juin 54	557.001	Déc. 53
115.501	Déc. 51	364.501	Juin 54	558.001	Juin 48
121.001	Déc. 54	368.501	Déc. 54	560.501	Juin 54
125.001	Juin 50	370.501	Juin 46	563.001	Déc. 53
131.001	Déc. 47	389.501	Déc. 48	568.001	Juin 46
139.001	Juin 51	391.001	Juin 53	586.501	Juin 46
142.001	Déc. 51	393.501	Déc. 52	587.001	Déc. 54
144.501	Juin 51	397.501	Déc 46	592.501	Juin 52
149.001	Déc. 51	398.501	Déc. 55	599.501	Déc. 53
152.501	Déc. 50	415.501	Juin 46	608.001	Juin 54
161.001	Juin 49	426.501	Déc. 51	619.001	Juin 50
162.501	Déc. 48	427.001	Déc. 54	630.001	Déc. 49
170.001	Déc. 52	430.501	Juin 46	648.001	Déc. 53
172.001	Juin 55	434.001	Déc. 54	684.501	Juin 54

NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.
689.001	Déc. 51	1.118.001	Déc. 54	1.522.501	Déc. 52
690.501	Juin 52	1.131.501	Juin 52	1.528.501	Juin 51
694.501	Déc. 52	1.134.501	Juin 52	1.531.001	Déc. 54
699.001	Déc. 48	1.137.001	Déc. 53	1.537.501	Déc. 55
700.001	Juin 53	1.144.001	Déc. 54	1.544.001	Déc. 47
711.501	Déc. 54	1.148.501	Juin 52	1.550.001	Juin 49
736.001	Juin 52	1.162.501	Déc. 50	1.557.001	Déc. 55
744.501	Déc. 55	1.168.501	Déc. 46	1.571.001	Juin 53
748.001	Déc. 50	1.173.501	Déc. 52	1.583.001	Déc. 53
760.001	Déc. 54	1.189.001	Déc. 49	1.592.001	Juin 47
768.001	Juin 51	1.189.501	Déc. 55	1.593.001	Déc. 52
770.501	Déc. 46	1.192.001	Déc. 50	1.595.001	Déc. 46
774.501	Déc. 52	1.201.001	Déc. 52	1.612.001	Déc. 53
794.001	Juin 54	1.202.501	Juin 55	1.619.501	Déc. 52
796.501	Juin 54	1.208.501	Juin 49	1.620.501	Juin 53
802.001	Juin 54	1.220.501	Juin 55	1.629.501	Juin 52
812.501	Déc. 51	1.236.501	Juin 54	1.630.001	Déc. 55
816.501	Déc. 54	1.238.001	Juin 50	1.633.001	Juin 53
824.501	Déc. 54	1.240.001	Juin 49	1.633.501	Juin 50
834.001	Juin 46	1.257.001	Juin 49	1.634.501	Déc. 53
842.501	Juin 50	1.258.001	Déc. 51	1.643.501	Juin 53
855.001	Déc. 48	1.259.001	Déc. 53	1.648.001	Déc. 49
855.501	Déc. 52	1.268.001	Juin 54	1.651.001	Déc. 55
873.001	Juin 50	1.276.501	Déc. 55	1.667.501	Juin 49
892.501	Juin 53	1.280.001	Déc. 54	1.675.501	Juin 52
893.001	Déc. 55	1.294.001	Déc. 53	1.680.501	Juin 55
900.501	Déc. 48	1.294.501	Juin 55	1.681.001	Déc. 47
901.501	Déc. 50	1.297.001	Déc. 52	1.699.501	Déc. 51
906.001	Déc. 54	1.299.001	Déc. 53	1.706.001	Déc. 52
913.501	Juin 53	1.316.001	Juin 53	1.708.001	Juin 48
919.001	Juin 55	1.318.001	Juin 55	1.715.001	Juin 54
922.001	Juin 55	1.320.001	Déc. 55	1.729.501	Juin 47
933.501	Juin 51	1.330.501	Juin 52	1.737.501	Déc. 55
940.501	Juin 52	1.336.001	Déc. 54	1.739.501	Juin 55
943.501	Déc. 55	1.338.501	Déc. 48	1.744.001	Juin 52
949.501	Déc. 53	1.348.501	Déc. 47	1.746.501	Juin 48
954.501	Juin 53	1.350.501	Juin 51	1.753.501	Déc. 51
957.501	Déc. 53	1.352.501	Déc. 53	1.755.501	Déc. 52
968.001	Juin 52	1.355.501	Déc. 52	1.760.001	Déc. 53
977.001	Juin 55	1.375.501	Juin 54	1.763.001	Juin 49
988.501	Déc. 49	1.385.001	Déc. 49	1.763.501	Déc. 54
992.501	Juin 53	1.386.001	Juin 53	1.767.001	Déc. 47
998.501	Juin 46	1.391.501	Déc. 55	1.768.001	Déc. 51
1.013.501	Juin 53	1.397.501	Déc. 55	1.793.001	Juin 54
1.022.501	Déc. 53	1.400.001	Déc. 48	1.804.501	Déc. 49
1.023.001	Déc. 50	1.407.501	Déc. 55	1.812.001	Juin 49
1.027.001	Déc. 46	1.415.501	Juin 51	1.816.501	Déc. 48
1.031.501	Juin 55	1.416.001	Juin 51	1.817.501	Juin 54
1.038.001	Déc. 46	1.419.501	Juin 55	1.830.501	Juin 55
1.056.001	Juin 53	1.423.501	Déc. 54	1.857.501	Déc. 50
1.058.501	Déc. 47	1.426.501	Déc. 55	1.863.001	Juin 46
1.065.501	Déc. 55	1.430.001	Juin 53	1.872.501	Juin 54
1.068.501	Juin 53	1.442.001	Déc. 51	1.878.001	Juin 48
1.072.501	Déc. 52	1.463.501	Juin 50	1.879.001	Juin 50
1.092.501	Déc. 54	1.478.501	Déc. 50	1.889.501	Juin 54
1.094.001	Déc. 55	1.480.001	Juin 53	1.910.001	Juin 55
1.094.501	Juin 54	1.483.001	Juin 49	1.910.501	Déc. 55
1.095.501	Juin 50	1.488.501	Déc. 50	1.923.001	Juin 52
1.098.501	Juin 52	1.491.501	Déc. 52	1.933.501	Déc. 53
1.099.501	Juin 51	1.510.001	Déc. 54	1.936.501	Déc. 52
1.100.001	Juin 51	1.511.001	Juin 53	1.951.501	Juin 55
1.107.501	Juin 50	1.515.001	Juin 51	1.952.001	Juin 51
				1.952.501	Juin 53
				1.961.001	Juin 50

AVIS DIVERS

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS

280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

R. C.: Seine n° 54-B 9417.

Avis aux porteurs d'obligations 6 0/0 1949.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 6 0/0 1949, la Compagnie des chemins de fer du Maroc a racheté en Bourse un certain nombre d'obligations représentant une partie de l'amortissement prévu en 1956 au contrat d'émission de cet emprunt.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 6 0/0 1949 de la Compagnie des chemins de fer du Maroc sont informés qu'il sera procédé, le mercredi 15 février 1956, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations destinées à compléter cet amortissement.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Le jeudi 26 avril 1956, à neuf heures trente, il sera procédé publiquement, au palais du tribunal de commerce, 1, boulevard du Palais, à Paris, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de bois de chêne, sapin et peuplier, nécessaire au service municipal des pompes funèbres de la ville de Paris, du 1er janvier 1957 au 31 décembre 1957

Les demandes d'inscription à cette adjudication seront reçues jusqu'au 15 mars 1956 inclus, dernier délai.

Le cahier des charges relatif à cette adjudication est déposé au service municipal des pompes funèbres, 138, rue d'Aubervilliers, à Paris (19e), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures (les samedis, dimanches et fêtes exceptés). Il pourra être adressé par poste contre 35 F en timbres pour frais d'envoi, sur simple demande adressée à ce service.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Elisabeth-Germaine-Christiane Lapinski, née le 5 mai 1931 à Mulhouse (Haut-Rhin), demeurant chez Mme veuve Dunn Seth, à Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 61, avenue Montgolfier, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Lapinski celui de Dunne sous lequel elle est connue.

Mlle Léone Lapinski, née le 31 mars 1932 à Nimes (Gard), demeurant chez Mme veuve Dunn Seth, à Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 61, avenue Montgolfier, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Lapinski celui de Dunne sous lequel elle est connue.

Mlle Marthe-Violette Lapinski, née le 6 mai 1933 à Mulhouse (Haut-Rhin), demeurant chez Mme veuve Dunn Seth, à Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 61, avenue Montgolfier, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Lapinski celui de Dunne sous lequel elle est connue.

Mme Caroline-Marthe Feuerbach, épouse divorcée en premières noces de M. Léon Lapinski et veuve en secondes noces non remariée de M. Dunn Seth, née le 19 décembre 1899 à Illhaeusern (Haut-Rhin), demeurant à Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 61, avenue Montgolfier, agissant au nom de ses trois enfants mineurs: Sophia-Ruth-Irène-Olivia Lapinski, née le 3 août 1936 à Troyes (Aube); Léo-Albert-Daniel Lapinski, né le 5 septembre 1937 à Troyes (Aube); Richard-Léonard-Raphaël-Robert-Eugène-Benjamin Lapinski, né le 29 décembre 1940 à Marseille (Bouches-du-Rhône), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique de Lapinski celui de Dunne sous lequel ils sont connus.

M. Pierre-Simon Kreines, né à Paris (9e) le 26 octobre 1919, demeurant à Paris (8e), 20, rue du Cirque, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineures: Dominique-Joséphine-Pierrette-Annie, née le 11 avril 1951 à New-York et Anne-Jacqueline-Colette, née le 29 juillet 1955 à New-York, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Crenesse.

M. Vajda (Georges), demeurant 35, rue du Pré-Saint-Gervais, à Paris, au nom de son fils Pierre-André Vajda, né le 3 avril 1936 à Paris (9e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vayda ou subsidiairement Vaydat ou Vayde.

M. Auguste Rakoto, né en 1906 à Fianarantsoa, demeurant rue de Louvières, V. S., 13, à Tananarive (Madagascar), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs, tous nés à Tananarive: Marie-Suzanne-Liliane, née le 10 novembre 1935; Joseph-Philippe-Marcel-Claude, né le 31 mai 1937; Joseph-Seymour-Jacques, né le 31 août 1938; Marie-Josiane, née le 20 octobre 1939; Jean-Joseph-Serge, né le 20 novembre 1940; Joseph-Guy-René, né le 24 avril 1943; Joseph-Jocelyn-Yves, né le 4 septembre 1944; Joseph-Hugues, né le 23 septembre 1945; Christian-Georges-Irénée-Joseph, né le 16 décembre 1946; Chantal-Annick-Marie, née le 19 avril 1948 et Brigitte-Marie, née le 13 septembre 1949, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Guerandel.

Mlle Marie-Denise Rakoto, née le 23 janvier 1926 à Mahanoro (Madagascar), demeurant rue de Louvières, V. S., 13, à Tananarive, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Guerandel.

Mlle Marie-Pauline-Ginette Rakoto, née le 7 mai 1934 à Tananarive (Madagascar), demeurant rue de Louvières, V. S., 13, à Tananarive, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Guerandel.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

11 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Lotissement des Frênes.** But: entretien de la route et du chemin d'accès au Loiret; remise de la route à la commune. Siège social: rue Marcel-Belot, Olivet.

11 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association sportive optique.** But: pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: 91, rue Brûle-Maison, Lille.

12 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Souffrignac.** But: défendre l'école laïque et établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique, Souffrignac.

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Centre d'études techniques agricoles de Moulins-la-Marche.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: mairie de Mahéru (Orne).

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Centre d'études techniques agricoles de la Mauldre.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: bureau d'études agricoles, la Queue-lez-Yvelines (Seine-et-Oise).

13 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Union de la jeunesse républicaine de France d'Antraigues.** But: rassembler tous les jeunes désirant participer à une quelconque de ses activités ou à toutes, afin de contribuer à l'union de la jeune génération pour la défense de ses droits, de la paix, de l'indépendance nationale et l'organisation de ses loisirs. Siège social: place de la Résistance, Antraigues.

13 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Fraternelle des anciens combattants de Saint-Genis-de-Saintonge.** But: aider les adhérents, les éclairer au sujet de leurs droits et leurs devoirs. Siège social: mairie, Saint-Genis-de-Saintonge (Charente-Maritime).

13 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association des chasseurs et des propriétaires d'Auriac-de-Bourzac.** But: interdiction de la chasse aux étrangers; défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membres; amélioration de la chasse et repeuplement. Siège social: chez M. Mallorant, Auriac-de-Bourzac.

14 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Union française des œuvres laïques d'éducation artistique (U. F. O. L. E. A.).** But: organiser l'éducation artistique sous toutes ses formes dans les œuvres laïques, scolaires, post et périscolaires; créer des groupements laïcs d'éducation artistique et les réunir dans le cadre départemental d'abord, puis sur le plan national; organiser et réglementer des épreuves artistiques de propagande à l'usage de ses adhérents. Siège social: 8, boulevard Paul-Doumer, Oran.

14 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Javelot-Club de la Porte-de-Paris.** But: encourager et favoriser le sport du javelot et les relations amicales avec les sociétés existantes. Siège social: café Desmet, Porte-de-Paris, Cambrai (Nord).

14 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Club des supporters d'athlétisme de l'Abeille des Aydes.** But: encourager la pratique de l'athlétisme. Siège social: 77, route de Cabochon, Blois.

14 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **La Vie au grand air.** But: accueil et éducation de jeunes enfants en danger ou moralement abandonnés. Siège social: les Etards, par Ozouër-le-Voulgis.

16 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Aide aux sans-logis du centre de la Guerche.** But: aider à loger les sans-logis et mal logés. Siège social: mairie de la Guerche-de-Bretagne.

16 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Centre d'études techniques agricoles de Santeny.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: chez M. A. Durchon, ferme des Lyons, Santeny (Seine-et-Oise).

16 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Amicale laïque de Rochessauve.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels pour les adolescents et les adultes. Siège social: école publique, Rochessauve.

17 janvier 1956. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Groupement de défense sanitaire des éleveurs porcins des Bouches-du-Rhône.** But: étudier les mesures propres à protéger ou à rétablir le bon état sanitaire du cheptel porcin; arrêter et contribuer à la mise en œuvre de ces mesures; aider ses adhérents et contribuer par tous les moyens à une meilleure exploitation du cheptel porcin. Siège social: 58, rue Grignan, Marseille.

17 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Centre d'études techniques agricoles de Limours.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: bureau de la coopérative, 5, rue du Couvent, Limours (Seine-et-Oise).

18 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association paroissiale de Cressely.** But: création, organisation et fonctionnement de toutes œuvres culturelles, familiales et morales. Siège social: moulin de Châteaufort.

18 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Association de parents d'élèves de Simiane-la-Rotonde.** But: améliorer les conditions matérielles et morales dans lesquelles vivent les élèves et en particulier gérer la cantine. Siège social: école de Simiane-la-Rotonde (Basses-Alpes).

19 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. **Centre d'études techniques agricoles du Sersou (C. E. T. A. du Sersou).** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: chez M. Jarrige (Albert), agriculteur, Burdeau (Alger).

19 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Vélo-Club targonnais.** But: éducation physique et pratique des sports. Siège social: hôtel Dubreuil, Targon (Gironde).

19 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Le Gardon de la Cité.** But: obtenir l'affermage de lots de pêche; concourir à la lutte contre le braconnage, la pollution des eaux et le repeuplement desdits lots. Siège social: 9, boulevard du Palais, Paris.

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des interprètes et traducteurs.** But: faciliter la fonction, le perfectionnement, le placement et les travaux de ses membres par une politique d'entr'aide amicale. Siège social: 43, rue de Châteaudun, Paris.

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association familiale et sociale de la Seine.** But: défendre les intérêts matériels et moraux des familles; faciliter la tâche des mères. Siège social: 37, rue de Valois, Paris.

20 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Amicale laïque de Donzère.** But: défense des institutions laïques; établissement d'un lien entre les familles et l'école; prolongation de l'œuvre scolaire. Siège social: école publique, Donzère (Drôme).

20 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Comité des fêtes de Blaru.** But: organisation de fêtes. Siège social: mairie, Blaru (Seine-et-Oise).

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Association des amis de l'auberge de la jeunesse de Guillestre.** But: faciliter aux parents ou tuteurs l'envoi des enfants des villes à la montagne pendant les périodes des vacances pour leur développement physique, social et culturel, étude du milieu, chants et danses populaires. Siège social: auberge de la jeunesse, Guillestre.

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Compagnie toulousaine des Dix.** But: favoriser la pratique du théâtre amateur. Siège social: 57, chemin du Sang-du-Serp, Toulouse.

21 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Association familiale pour la formation professionnelle agricole des jeunes du centre agricole Saint-Christophe, Masseube.** But: défendre les droits et intérêts moraux et matériels des familles adhérentes, participer à la gestion morale et matérielle de l'établissement, collaborer avec le personnel enseignant au bon fonctionnement de l'institution. Siège social: centre agricole Saint-Christophe, Masseube (Gers).

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Comité des fêtes de Douces.** But: organisation de fêtes sportives et autres. Siège social: mairie de Douces (Maine-et-Loire).

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Le Foyer lorrain.** But: travailler à l'éducation morale, intellectuelle et physique de tous les habitants de Génicourt, Ambly, Mouilly et Rupt-en-Woevre, de toute manière, et en particulier par cercle, cours, théâtre d'amateurs, cinéma, télévision, sports et loisirs. Siège social: chez M. Joseph Collin, Génicourt (Meuse).

23 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Comité de défense des intérêts collectifs des quartiers Palmiste, Petit-Paradis, la Treize, Bois-Neuf, Gondeau et des environs.** But: présenter les doléances de ces populations aux autorités compétentes. Siège social: immeuble Bellassée, quartier Palmiste, Lamentin.

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Syndicat d'initiative de Rue.** But: organiser la région au point de vue touristique, faire connaître les richesses naturelles, artistiques et économiques. Siège social: mairie de Rue (Somme).

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **La Boule saltésienne.** But: développer le sport bouliste dans la localité et aux environs. Siège social: salle de réunions de la mairie, Sault (Vaucluse).

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Centre d'études techniques agricoles du Thymerais.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: chez M. Garnier, la Coudraye-Ardelles, par Digny (Eure-et-Loir).

24 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association des combattants prisonniers de guerre du canton de Chaulnes.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire, de prévoyance et d'assistance mutuelle. Siège social: mairie de Chaulnes (Somme).

24 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Amicale des anciens combattants et victimes de guerre.** But: maintenir entre les membres un lien permanent de relations et amicale assistance, défendre leurs intérêts matériels et moraux, les aider d'une façon générale par des conseils, renseignements, démarches, moyens légaux pour l'obtention de pensions et de secours. Siège social: chez le président, M. Quentin, à Saint-Laurent-sur-Othain (Meuse).

24 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Amicale des chasseurs détenteurs de droits de chasse à Saint-Laurent-sur-Othain.** But: sauvegarder leurs droits, favoriser la protection du gibier et son repeuplement, destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social: chez le président, M. Quentin, 26, rue du Coulmier, Verdun (Meuse).

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Pau. **Centre d'études techniques agricoles.** But: amélioration du rendement des cultures. Siège social: mairie de Moncaup.

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association cultuelle de l'église évangélique nazaréenne de Nancy.** But: célébration du culte évangélique; maintenir parmi ses membres et propager les principes révélés par la bible et l'enseignement des apôtres. Siège social: 105, rue Mac-Mahon, Nancy.

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Pompain.** But: subvenir aux manœuvres et concours, organiser des fêtes pour le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Saint-Pompain.

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Comité d'aide aux ouvriers de l'usine Gunz.** But: aide aux ouvriers en chômage de cet établissement. Siège social: mairie de Digne.

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Jeunesse sportive de Choisy.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: 6, place Foch, à Choisy-le-Roi.

25 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Arc-en-Ciel.** But: pratique du sport, de la musique et élaboration d'un plan d'éducation populaire avec le théâtre et les excursions. Siège social: à Brandelon, commune de Bazoche-les-Hautes (Eure-et-Loir).

25 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association Projoie.** But: organisation collective des loisirs de ses adhérents. Siège social: 77, rue de Miromesnil, Paris.

25 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Société lorraine pour l'encouragement à la recherche biologique.** But: encouragement à la recherche biologique. Siège social: 60, avenue Anatole-France, Nancy.

25 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **La Gaule sayatoise.** But: pêche et pisciculture. Siège social: mairie de Sayat.

25 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des anciens élèves du centre d'apprentissage public de Landerneau.** But: maintenir la liaison au point de vue culturel entre les anciens élèves du centre en leur permettant de s'entr'aider. Siège social: lycée mixte, 10, rue F.-Pengam, Landerneau (Finistère).

25 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Judo-Club Nontronnais.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu et self-défense. Siège social: salle Fau, place A.-Agard, à Nontron (Dordogne).

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Centre corse d'explorations sous-marines (C. C. E. S. M.).** But: explorer des fonds maritimes avec applications scientifiques, archéologiques et cartographiques. Siège social: 4, rue Emmanuel-Arène, à Ajaccio.

26 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Club des supporters de l'Union sportive de Colombier-Fontaine.** But: aide morale et financière de l'Union sportive de Colombier Fontaine. Siège social: Croix Bleue, place du Champ-de-Foire, à Colombier-Fontaine (Doubs).

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des amis des clubs de quartier pour les loisirs des jeunes.** But: favoriser la création de clubs populaires de quartiers pour enfants en danger moral. Siège social: au palais de justice, service de la liberté surveillée, Besançon.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Club Mer et Soleil.** But: faciliter l'accès aux sports nautiques et procurer des vacances agréables et sportives à ses membres. Siège social: 51, rue Richer, Paris.

27 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Groupement de défense des habitants de Saint-Jacques-Nord.** But: défendre les intérêts des habitants en ce qui concerne leur logement ou maison familiale situés dans le quartier de Saint-Jacques-Nord. Siège social: rue des Trois-Patriotes (angle rue Nouvelle), à Clermont-Ferrand.

27 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Pétanque de la place des Casernes.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Verdun, à Albi.

27 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Ecole pratique de représentation des directeurs commerciaux de France.** But: former des représentants, les entraîner et les perfectionner. Siège social: 2, boulevard Carnot, Alger.

27 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association de parents d'élèves pour la cantine scolaire.** But: gestion matérielle et financière de la cantine scolaire. Siège social: écoles primaires, Rasteau (Vaucluse).

27 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Comité des fêtes du Bois 2.** But: organiser des fêtes populaires. Siège social: salle des fêtes, Bois 2, Nyoiseau (Maine-et-Loire).

27 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Tours. **Groupement de défense contre la grêle de la commune d'Azay-sur-Cher.** But: organiser la lutte contre la grêle sur le territoire de la commune. Siège social: mairie d'Azay-sur-Cher.

27 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association familiale rurale de la Crouzille.** But: grouper les familles et soutenir leur intérêts. Siège social: au bourg de la Crouzille (Puy-de-Dôme).

28 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Amicale des associations de pêche et de pisciculture de la région de Montbéliard.** But: obtenir l'affermage de lots de pêche, concourir à la lutte contre le braconnage, la pollution des rivières et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: 5, route d'Audincourt, Montbéliard (Doubs).

28 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Football-Club de Fronville.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école publique de Fronville (Haute-Marne).

28 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Association amicale des anciens élèves du collège d'Apt.** But: entretenir des relations d'amitié formées au collège, venir en aide aux anciens élèves, contribuer à la prospérité du collège. Siège social: collège classique mixte, Apt (Vaucluse).

28 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Moto-Club populaire varois.** But: grouper les jeunes et adultes des deux sexes qui désirent pratiquer, sous toutes leurs formes, les diverses activités sportives de plein air, camping, motocyclisme, ski et cyclotourisme. Siège social: 19, rue Victor-Micholet, Toulon (Var).

30 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Magudas Excursion Club.** But: organiser des excursions. Siège social: café Duprat, à Magudas, commune de Saint-Médard-en-Jalles.

30 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association sportive scolaire les Mouettes.** But: éducation physique et sportive. Siège social: école privée des filles de Landéda (Finistère).

30 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Comité d'expansion économique du Tarn.** But: entreprendre toute étude et action dans le cadre du décret du 11 décembre 1954. Siège social: chambre de commerce de Castres (Tarn).

30 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **La Pétanque rochoise.** But: faire aimer et propager le sport boules dans la région. Siège social: café Levet, rue Perrine, la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).

30 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Omni-Sport ricamandois.** But: pratique du sport. Siège social: 1, rue Danton, la Ricamarie.

30 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Pau. **Betharram-Athlétique sportif club.** But: promouvoir la culture et l'éducation physique. Siège social: école Notre-Dame, Lestelle-Bétharram.

30 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Association chargée de la gestion de la cantine scolaire de Neufchâtel-en-Saosnois.** But: assurer dans les meilleures conditions la gestion de la cantine scolaire. Siège social: mairie de Neufchâtel-en-Saosnois (Sarthe).

30 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **P. P. C. lapalutien (Ping-pong-Club lapalutien).** But: pratique du tennis de table. Siège social: café de la Poste, Lapalud.

31 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Foyer rural d'Essert.** But: éducatif, récréatif et culturel. Siège social: école de garçons, Essert.

31 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Les Oisillons.** But: rééducation des enfants inadaptés. Siège social: maison d'enfants Les Tilleuls, Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie).

31 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association d'éducation populaire Crécy-Club.** But: procurer des loisirs éducatifs à ses membres et organiser toute activité devant promouvoir l'éducation populaire. Siège social: presbytère de Crécy-Couvé (Eure-et-Loir).

31 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Les Amis de l'école de Valpriondo.** But: défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école publique de Valprionde.

31 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Comité de coopération à la propagande touristique de l'Auvergne et du Bourbonnais.** But: diffusion des moyens de propagande touristique en faveur de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Velay. Siège social: 6, rue de Madrid, Vichy (Allier).

31 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Association martiniquaise d'aide aux castors.** But: aider tous ceux qui veulent construire leur maison en Martinique sous la forme castor. Siège social: 20, rue Robespierre, terres Sainville, Fort-de-France.

1er février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Aide à l'enfance inadaptée de la région parisienne.** But: venir en aide aux enfants malheureux, délinquants, prédélinquants ou simplement difficiles de la région parisienne. Siège social: 6, rue Greuze, Paris.

1er février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Discophiles carpentrassiens.** But: audition de disques. Siège social: 20, rue Porte-d'Orange, Carpentras (Vaucluse).

1er février 1956. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Centre d'études techniques agricoles de Versailles.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: ferme de Gally, à Bailly, par Saint-Cyr-l'Ecole.

1er février 1956 Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association du centre familial ménager rural.** But: formation des jeunes filles de familles rurales. Siège social: école de filles Notre-Dame, Saint-Martin-d'Uriage.

1er février 1956. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Comité de la jeunesse au plein air du département de la Lozère.** But: création et développement d'organisations laïques de vacances, campagne de la jeunesse au plein air. Siège social: inspection académique de la Lozère, à Mende.

2 février 1956. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Cercle de danse harmonique.** But: développement de l'enfant et de la jeune fille par la méthode de gymnastique harmonique Irène Popard. Siège social: chez M. Tardy, 21, cité des Pierres-Blanches, à Mâcon.

2 février 1956. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association sportive du centre d'apprentissage et du cours complémentaire de Domène.** But: organiser et favoriser la pratique des différents sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: centre d'apprentissage à Domène.

2 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Club des cinéastes amateurs du Sud Ile-de-France (C. A. S. I. F.).** But: développement et groupement des cinéastes amateurs. Siège social: 1, rue Elias-Robert, à Etampes (Seine-et-Oise).

3 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association Saint-Roch.** But: éducation populaire, formation physique et morale des jeunes gens. Siège social: salle paroissiale, route Nationale, à Faumont (Nord).

3 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Club de marche Sochaux-Montbéliard.** But: pratique du sport. Siège social: café Terminus, chez M. Mesnier, à Montbéliard (Doubs).

4 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association populaire, éducative et sportive de Vendhuile.** But: organisation de cercles d'études, de cercles d'hommes, jeunes gens, jeunes filles, bibliothèque, colonies de vacances, d'excursions collectives, séances de sports éducatifs, séances théâtrales, auditions littéraires et musicales, projections cinématographiques, réunions familiales, kermesses, formation musicale, télé-club. Siège social: salle paroissiale à Vendhuile (Aisne).

4 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Société amicale du corps des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Ruy.** But: entr'aide entre ses membres et amélioration du matériel. Siège social: local des sapeurs-pompiers de Ruy (Isère).

4 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Cercle parachutiste nantais.** But: développement du parachutisme sportif, regroupement des anciens parachutistes, instruction à la préparation militaire. Siège social: 60, cours Franklin-Roosevelt, Nantes.

6 février 1956. Déclaration à la préfecture de Nantes. **Groupe d'études des conditions du travail scolaire à la maison et du surmenage.** But: étude des répercussions sur le développement de l'enfance d'un éventuel surmenage scolaire. Siège social: 3, place Saint-Pierre, Nantes.

6 février 1956. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Association La Chatouille.** But: empoissonnement annuel de la rivière, répression du braconnage. Siège social: Au Rendez-vous des Pêcheurs, Mareuil-sur-Cher.

6 février 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité des fêtes et d'entr'aide aux vieux du quartier de l'Ile-de-Flandre.** But: aide et assistance aux vieillards et nécessiteux. Siège social: 3, marché aux Toiles, Armentières.

6 février 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association « Regina Cœli ».** But: mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de favoriser l'instruction et l'éducation des jeunes filles, notoirement par le moyen d'écoles, de cours, d'activités culturelles, sportives, dans un esprit chrétien. Siège social: 5, rue Spitalieri, Nice.

6 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des amis des routiers et conducteurs d'élite.** But: œuvres sociales des routiers. Siège social: café de la Provence, rue Vauban, Nantes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1956: page 744, 2e colonne, 8e insertion, **Club de la guitare.** But: au lieu de: « enseignement exclusivement et particulièrement de la guitare classique », lire: « enseignement de la guitare exclusivement et particulièrement de la guitare classique ».

MODIFICATIONS

30 novembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. La Société des amis du Maréchal Foch change son titre qui devient: **Société des amis et du souvenir du Maréchal Foch,** modifie ses statuts et la composition du bureau, transfère son siège social du 33, rue Marbeuf, à Paris, au 26, rue Jacob, à Paris.

10 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Les Barrabans** transfère son siège social du Portefaix-Tabac, 2, rue de Rochechouart, à Paris, au café Jouffroy, 134, boulevard Malesherbes, à Paris.

10 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Oran. La Caisse de compensation des congés payés du personnel des entreprises de manutention du port d'Oran change son titre qui devient: **Caisse de compensation des congés payés du personnel des entreprises de manutention des ports d'Oranie.** Siège social: 2, rue Lahitte, Oran.

16 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Caisse de congés payés du bâtiment et des industries connexes de la région de l'Eure et de l'Eure-et-Loir.** Adjonction au but: appliquer les dispositions législatives et réglementaires sur l'indemnisation du chômage-intempéries et prêter son concours toutes les fois qu'il lui est demandé par les pouvoirs publics, ainsi qu'aux membres des professions du bâtiment et des travaux publics, à leurs organismes professionnels, aux institutions, œuvres ou organismes créés ou à créer dans le cadre desdites professions. Transfère son siège social de la chambre de commerce d'Evreux au 27, rue Joséphine, Evreux.

17 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. La **Société d'équitation Saint-Dominique** transfère son siège social du 95, avenue de Neuilly, à Neuilly, au 27, rue Chauveau, à Neuilly.

21 janvier 1956. Déclaration à la préfecture des Landes. La société Gabardan Auzan Stade change son titre qui devient **Gabardan athlétique sport** et modifie la composition de son bureau. Siège social: mairie de Gabarret.

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **L'Amicale des bas et hauts alpins d'Aix-en-Provence** transfère son siège social du 16, rue Paul-Bert, Aix-en-Provence, au 11, rue Chabrier, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'Association sportive Sainte-Bernadette change de titre qui devient: **Association populaire Sainte-Bernadette.** Siège social: 14, rue de la Côte-d'Or, Champigny-sur-Marne.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des Lorrains** transfère son siège social du 9, rue de Poitiers à Paris, au 7 *ter*, cour des Petites-Ecuries, à Paris.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Gros-Caillou sportif** transfère son siège social du 210, rue de Grenelle, à Paris, au 1, boulevard de Grenelle, à Paris.

27 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Le Rallye de la danse** transfère son siège social du 23, rue Bréa, au 49, rue des Acacias, Paris.

1er février 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'Association du personnel des raffineries de pétrole de la Gironde pour l'aide au logement change de titre qui devient: **Association du personnel de Caltex S. A. F. pour l'aide au logement.** Siège social: 7, place Vendôme, Paris.

6 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Comité d'aide et d'entr'aide aux Français d'Algérie change son titre qui devient: **El Djezair, comité d'aide et d'entr'aide des amis d'Algérie de Bordeaux et du Sud-Ouest.** Siège social: 5, cours Georges-Clemenceau, Bordeaux.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Brochures spéciales mises en vente par la Direction des Journaux officiels.

N° 1034. — **FAILLITES ET REGLEMENTS JUDICIAIRES** (Edition 1955). 52 pages........ 60 F.

N° 1035. — **ORGANISATION DE LA SECURITE SOCIALE** (Edition 1955). 136 pages........ 200 F.

N° 1036. — **STATUT PARTICULIER DU PERSONNEL DES DIRECTIONS REGIONALES DE LA SECURITE SOCIALE** (Edition 1955). 24 pages........ 50 F.

N° 1037. — **CONTROLE DES LAITS CRUS ET DES LAITS PASTEURISES** (Edition 1955). 44 pages........ 50 F.

N° 1038. — **REPRESSION DES FRAUDES EN CE QUI CONCERNE LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS** (Edition 1955). 20 pages........ 50 F.

N° 1039. — **REGIME DES PENSIONS DES PERSONNELS DE L'ETAT TRIBUTAIRES DE LA LOI DU 21 MARS 1928** (Edition 1955). 40 pages........ 60 F.

N° 1041. — **REGLEMENT INTERIEUR DES CAISSES ARTISANALES D'ALLOCATION VIEILLESSE** (Edition 1955). 48 pages........ 60 F.

N° 1044. — **RETRAITES COMPLEMENTAIRES ET DE PREVOYANCE DE LA CAISSE AUTONOME DU TRANSPORT** (Edition 1955). 20 pages........ 50 F.

N° 1045. — **REFORME DE LA PUBLICITE FONCIERE** (Mise à jour au 1er novembre 1955). 114 pages.. 200 F.

Ces Brochures, de format in-8° carré, tirées sur beau papier et sous couverture forte, sont mises en vente ou expédiées franco par la **Direction des Journaux officiels,** 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)